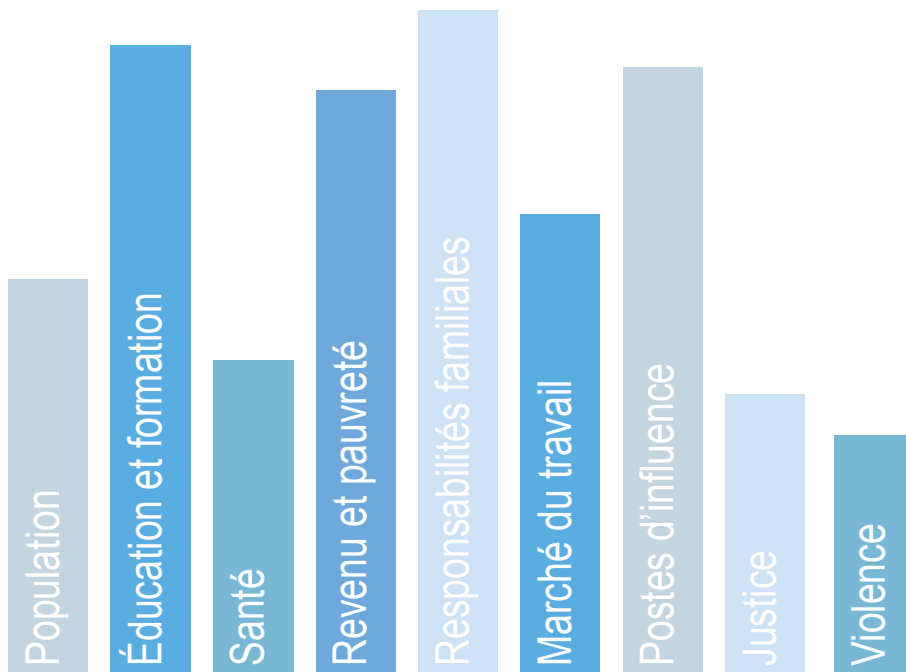


2012

Profil Égalité

Femmes du Nouveau-Brunswick

Un profil statistique
Direction des questions féminines, Bureau du Conseil exécutif
Province du Nouveau-Brunswick



Direction des questions féminines

551, rue King, Fredericton, N.-B. E3B 5H1

(506) 453-8126
Fax: (506) 453-7977

WIB-DQF@gnb.ca
www.gnb.ca/femmes

This publication is also available in English.
Request the Equality Profile 2012 of Women in New Brunswick.

ISBN 978-1-55471-836-8

Profil Égalité 2012

sur la situation des femmes au Nouveau-Brunswick

Table des matières

Points saillants	Pg. 2
Population	Pg. 5
Éducation et formation	Pg. 15
Santé	Pg. 27
Revenu et pauvreté	Pg. 39
Responsabilités familiales	Pg. 51
Marché du travail	Pg. 61
Postes d'influence	Pg. 89
Justice	Pg. 99
Violence	Pg. 107



Points Saillants

MARCHÉ DU TRAVAIL ET FAMILLE

En 2011, la moitié des personnes occupant un emploi au Nouveau-Brunswick était des femmes et l'autre moitié, des hommes.

La plupart des employé-e-s ont un emploi permanent à temps plein. Près d'une femme sur 4 et un homme sur 10 qui ont un emploi sont à temps partiel. En 2011, à peu près 25% des femmes et 22% des hommes au N.-B. qui ont un emploi à temps partiel disent que c'est par choix. Les autres ne peuvent trouver un emploi à temps plein, avaient des responsabilités familiales ou personnelles ou étaient aux études.

Parmi la population sur le marché du travail, 9% des femmes et 14% des hommes sont à leur propre compte, une plus faible proportion qu'au niveau national.

La majorité des femmes occupant un emploi demeurent concentrées dans un nombre limité de catégories de professions, surtout dans les domaines de la santé, du soutien administratif et des ventes et services. Les femmes ont augmenté leur représentation dans les postes de gestion, mais il y a encore très peu de femmes parmi les cadres supérieurs. On note peu d'amélioration dans la représentation des femmes dans les métiers, le transport et la machinerie, ni dans les occupations reliées aux sciences naturelles ou appliquées. On note des tendances semblables au niveau canadien en ce qui a trait à la branche d'activité et à la profession.

Le taux d'emploi chez les femmes ayant de jeunes enfants continue d'augmenter. Les trois-quarts (75%) des femmes ayant des enfants de moins de 16 ans – et 69% des femmes avec des enfants de moins de 3 ans – avaient un emploi ou exploitaient une entreprise en 2010, une proportion supérieure à la moyenne nationale. La majorité des mères seules ont un emploi.

Les garderies agréées peuvent accueillir 21% de tous les enfants âgés de 12 ans ou moins au N.-B., comparativement à 7% en 1996. Presque 40% des employé-e-s des garderies agréées au N.-B. ont une formation reconnue. Le salaire horaire moyen des employé-e-s ayant une formation spécialisée était de 14,67\$ en 2011, une hausse importante depuis 2001 quand le taux moyen était moins de 7\$.

Les pères ne se prévalent pas en grand nombre du congé parental : 92% des parents qui prennent un congé parental sont les mères.

En 2011, 12,2% de toutes les employées, et 7,1% des employés, au N.-B. gagnaient le salaire minimum, une augmentation importante depuis 2009 et la plus forte proportion de femmes gagnant le salaire minimum au Canada. La plupart des travailleurs au salaire minimum au N.-B. sont des femmes. En 2011, plus de 6 de 10 (64%) des personnes percevant le salaire minimum étaient des femmes. La majorité des personnes des deux sexes qui gagnent le salaire minimum occupent des postes permanents. La majorité des travailleurs au salaire minimum, de même que 43% des travailleuses, travaillaient à temps plein. La majorité des travailleuses (70%), et, pour la première fois en 2011, la majorité des travailleurs (63%) au salaire minimum, étaient âgés de 20 ans ou plus. 30% des travailleuses et 37% des travailleurs au salaire minimum étaient des adolescents. La proportion de travailleuses au salaire minimum qui sont âgées de 45 ans ou plus a beaucoup augmenté depuis 2000, bien plus que chez les hommes.

En 2011, les femmes au N.-B. gagnaient en moyenne 88,3% de ce que gagnaient les hommes, un écart de 11,7%. Il s'agit du plus petit écart depuis que cet indicateur est publié, soit 1997. L'écart salarial moyen au Canada en 2011 était pire encore, 13,7%. Le N.-B. est classé au quatrième rang des provinces pour son écart salarial entre les sexes.

L'écart salarial entre les femmes et les hommes ayant récemment obtenu leur diplôme du Collège communautaire s'est rétréci. En 2010, les femmes ayant obtenu un diplôme du Collège communautaire l'année précédente et travaillant à plein temps, gagnaient en moyenne 9,5% de moins que leurs homologues masculins. On note des améliorations faibles dans le nombre de femmes dans certains domaines à prédominance masculine, tel que la technologie de l'information et les techniques policières et correctionnelles.

REVENU ET PAUVRETÉ

12,4% des personnes de sexe féminin et 10% des personnes de sexe masculin vivaient avec un revenu faible en 2009, une légère amélioration par rapport aux années récentes. Le taux de pauvreté des mères seules et leurs enfants a fluctué depuis une décennie, mais en 2009, toujours près de la moitié (45%) de ces familles au N.-B. et 25% au Canada, avaient un revenu inadéquat.

On constate une amélioration dramatique de la situation économique des femmes âgées dans les dernières 30 années. Alors que plus de 19% des femmes âgées était pauvre en 1980 au N.-B., moins de 2% d'elles le sont en 2009. Cependant leur revenu moyen de toutes sources demeure très inférieur à celui des hommes âgés : elles avaient 65% du revenu des hommes en 2009 (Canada, 68%).

POSTES D'INFLUENCE

Les femmes demeurent gravement sous-représentées dans les structures du pouvoir politique et de la prise de décision à l'échelle locale, provinciale et nationale. On note du progrès au niveau municipal, dans les communautés des Premières nations et dans les nominations de juges provinciaux.

VIOLENCE

En 2009 au N.-B., 568 agressions sexuelles ont été rapportées à la police. La victime était un-e enfant dans 61% des cas. La victime était de sexe féminin (tous âges confondus) dans 83% des cas.

Près de la moitié des agressions sexuelles signalées aboutissent à des accusations : en 2009, 48% ont donné lieu à des accusations, un meilleur taux qu'au niveau national (43%). Un pourcentage élevé des accusations déposées au N.-B. mènent à une condamnation – plus de deux fois le taux national.

ÉDUCATION

Le niveau de scolarité des hommes et des femmes s'est amélioré depuis les années 80. Les femmes ont dépassé les hommes dans le nombre détenant un diplôme d'études secondaires et post secondaires. Les femmes autochtones ont également un niveau plus élevé de scolarité que leurs collègues masculins, mais elles sont moins nombreuses que les autres femmes à avoir complété leurs études. Plus de la moitié des femmes et des hommes au N.-B. affichent un niveau de littératie inférieur au minimum nécessaire pour assurer leur succès dans la société moderne.

Les femmes sont 49% de la population qui fréquente le Collège communautaire du N.-B. à temps plein en 2011/12, ce qui marque une hausse ces dernières années. Les femmes qui fréquentent le Collège communautaire du N.-B. sont concentrées dans les programmes de formation qui mènent à des emplois traditionnellement féminins, dont les techniques de bureau et les soins de santé. En 2010/11, les femmes représentaient 59% des étudiants universitaires à temps plein au N.-B., mais la sous représentation des femmes demeure sévère en génie et les sciences appliquées ainsi qu'en mathématiques et les sciences physiques.

SANTÉ

Les femmes âgées de 25 à 64 ans sont un peu plus actives que les hommes du même âge.

Les taux de suicides sont bien plus élevés chez les hommes et les garçons, mais plus de filles et de femmes tentent de se suicider, et ce dans presque tous les groupes d'âge. Parmi les jeunes de 15 à 19 ans, le taux d'hospitalisation suite à une tentative de suicide est trois fois plus élevé chez les filles.

Les taux de grossesse et de naissances chez les adolescentes au N.-B. ont fortement chuté depuis les années 70, mais on note une augmentation depuis 2006. Le taux de naissance est passé à 20,9 naissances pour 1 000 filles de 15 à 19 ans en 2009, comparativement à 16,2 en 2005. Cette récente hausse est noté chez les adolescentes plus jeunes, celles ayant de 15 à 17 ans, ainsi que chez celles de 18 et 19 ans. Le taux national de natalité des adolescentes a également connu une légère hausse depuis 2006 mais le taux au N.-B. est plus élevé que la moyenne nationale.

Points Sillants

La baisse dans le taux de natalité des adolescentes du N.-B. est le résultat de moins de grossesses et non d'un recours accru à l'avortement. Le taux d'avortement chez les adolescentes du N.-B. est bien inférieur à la moyenne nationale.

SYSTÈME CORRECTIONNEL

Le nombre de femmes adultes contrevenantes est demeuré assez stable ces dernières années - 698 femmes en 2010/11, 684 en 2003/04 - mais le pourcentage des contrevenants qui sont des femmes a augmenté en partie en raison de la baisse du nombre d'hommes contrevenants. Les femmes étaient 16% des contrevenants adultes en 2010/11 au N.-B., 12% en 2003/04. Dans le système provincial de prisons, 90% des prisonniers sont des hommes et 10% des femmes.

Les autochtones, surtout les femmes, sont surreprésentées parmi les contrevenants sous supervision au N.-B. et au Canada. Les femmes d'identité autochtone ne sont que 2% de la population féminine adulte au N.-B., mais elles étaient 12% des femmes purgeant une peine dans le système provincial en 2010/11 et 15% des femmes incarcérées.

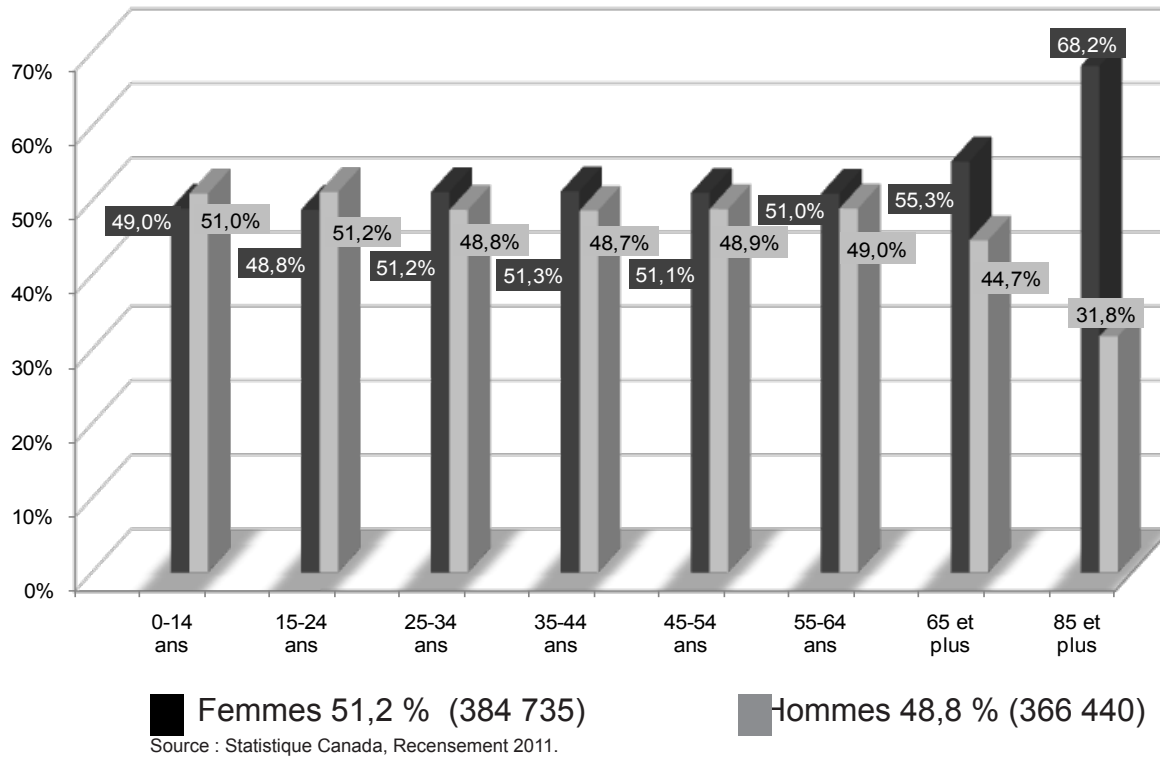
Les filles sont responsables de 19% des infractions au Code criminel qui étaient devant les tribunaux de la jeunesse en 2009/10 au N.-B. – elles étaient 12% en 1991/92. Cependant, comme dans le cas des contrevenants adultes, le nombre de filles dans le système correctionnel n'a pas beaucoup changé – elles étaient 212 en 2009/10, et 216 en 1991/92. Durant la période de 1991/92 à 2009/10, les taux d'infractions par les adolescentes ont chuté (par exemple, les voies de fait) ou augmenté (par exemple, les proférations de menaces) mais on note peu de changement majeur. Les catégories d'infractions les plus fréquentes des jeunes des deux sexes sont les infractions contre les biens - 95 causes impliquant des jeunes contrevenantes et 477, des jeunes contrevenants, en 2009/10. Près d'un quart des infractions dont sont responsables les filles – de même que chez les garçons - sont des infractions contre la personne – les filles sont impliquées dans 72 causes; les garçons, dans 270.

En 2010/11, 13% des jeunes contrevenantes et 5% des jeunes contrevenants étaient autochtones, soit une proportion bien plus élevée que leur représentation dans ce groupe d'âge au Nouveau-Brunswick.

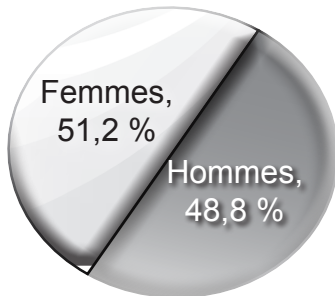


1. Population

1.1 Population selon le sexe et le groupe d'âge, N.-B., 2011



Les femmes représentent 51,2 % de la population totale du Nouveau-Brunswick, et les hommes, 48,8 %.



L'écart dans l'espérance de vie s'atténue mais les femmes vivent toujours plus longtemps que les hommes. Les femmes sont surtout prédominantes parmi la population âgée. Parmi les personnes de 85 ans et plus, presque 7 sur 10 sont des femmes.

Comparativement à la moyenne canadienne, la proportion de personnes autochtones ou récemment immigrées est faible au Nouveau-Brunswick. Les proportions de femmes vivant avec une incapacité y sont élevées.

La population féminine, N.-B., 2006

Langue maternelle :

Anglais	65% (239 265)
Français	33% (122 310)
Autochtone	moins d'1% (1 635)
Autre	1% (5 290)

Identité autochtone	2% (9 010)
Immigrantes récentes	moins d'1% (2 250)
Ayant une incapacité	18% (65 040)

Les femmes de 65 ans et plus sont 16% de la population féminine (10% en 1976).

Les enfants de 0 à 14 ans (2 sexes) sont 25% de la population d'identité autochtone
16% de la population non-autochtone

L'âge médiane des femmes...
d'identité autochtone, 31,9 ans
non autochtones, 42,1 ans

Source : Statistique Canada, Recensements 2006 & 1976 & 2006 Enquête sur la participation et les limitations d'activités.



Population selon le sexe et le groupe d'âge

CANADA

La population féminine, 2006

Langue maternelle

Anglais 58%
 Français 22%
 Autochtone 1%
 Autre 19%

Identité autochtone 4%

Immigrantes récentes 4%

Ayant une incapacité 15%

Les femmes de 65 ans et plus sont 15% de la population féminine (10% en 1976).

Les enfants de 0 à 14 ans (2 sexes) sont 30% de la population d'identité autochtone
 17% de la population non-autochtone
 Moyen de l'OCDE : 19%

L'âge médiane des femmes...
 d'identité autochtone, 27,7 ans
 non autochtones, 40,5 ans

Source : Statistique Canada, Recensements 2006 & 1976 & 2006 Enquête sur la participation et les limitations d'activités. L'OCDE en chiffres 2009.

Espérance de vie, N.-B., 2006

À la naissance:

Filles 82,7 ans (1979 : 78,6 ans)
 Garçons 77,6 ans (1979 : 70,5 ans)

À 65 ans:

Femmes 20,9 ans (1979 : 18,9 ans)
 Hommes 17,7 ans (1979 : 14,7 ans)

Source : Statistique Canada, CANSIM.



DÉFINITIONS

Langue maternelle : La première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise.

Identité autochtone : Les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit, et/ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

Immigrants récents : Les personnes ayant arrivé dans la période entre 2001 et 2006.

Ayant une incapacité : Les personnes qui affirment avoir de la difficulté à accomplir les activités de la vie quotidienne ou qui signalent qu'un trouble physique ou psychique ou un problème de santé les restreint dans leurs activités; types d'incapacités comprennent l'incapacité liée à l'ouïe, la vision, la parole, la mobilité, l'agilité, la dextérité, la douleur, l'apprentissage, la mémoire, les troubles psychologiques et la déficience intellectuelle.

Âge médiane : La moitié de la population est plus âgée et l'autre moitié est plus jeune.

OCDE : Organisation pour la coopération et le développement économiques, un forum de 30 pays démocratiques, dont la G.-B., l'Australie, la France, la Suède et le Mexique.



1.2 Structure de la famille, N.-B., 1986 et 2006

Structure de la famille		Nombre de familles 2006	% de toutes les familles 2006	Nombre de familles 1986	% de toutes les familles 1986
Couples mariés avec enfants à la maison	Total	77 775	36%	105 130	56%
	Sexe opposé	77 745	36%		
	Même sexe	30	0,01%		
Couples mariés sans enfants à la maison	Total	73 435	34%	47 725	26%
	Sexe opposé	73 340	34%		
	Même sexe	95	0,04%		
Couples en union libre avec enfants à la maison	Total	13 135	6%	4 230	2%
	Sexe opposé	13 075	6%		
	Même sexe	60	0,03%		
Couples en union libre sans enfants à la maison	Total	17 865	8%	4 960	3%
	Sexe opposé	17 280	8%		
	Même sexe	585	0,03%		
Famille avec un parent seul	Total	35 585	16%	24 860	13%
	Femme	29 150	13%	20 565	11%
	Homme	6 435	3%	4 295	2%
TOTAL – toutes les familles		217 795	100%	186 905	100%

Note: Les couples avec enfants demeurent avec au moins un enfant de tout âge. Les couples de même sexe ont été recensés pour la première fois en 2001 (en union libre ; en 2006, pour les couples mariés de même sexe).

Source: Statistique Canada, Recensements 2006 & 1986.

Le couple marié, avec ou sans enfant à la maison, demeure le type de famille le plus fréquent au Nouveau-Brunswick, mais les familles avec un parent seul et les couples en union libre sont de plus en plus nombreux. Les familles avec un parent seul – il s'agit d'une femme dans 4 cas sur 5 – sont 16% de toutes les familles, une augmentation par rapport à 13% en 1986 ; elles sont 28% de toutes les familles avec enfant à la maison.

Un ménage Néo-brunswickois sur 4 est composé d'une personne vivant seule, la majorité étant des femmes, dont un nombre élevé de femmes aînées

Le nombre de femmes qui sont célibataires jamais mariées lorsqu'elles accouchent est bien plus élevé au N.-B. que la moyenne canadienne. 46% des femmes ayant donné naissance en 2009 au N.-B. n'avaient jamais été légalement mariées. Le taux canadien est de 27%. Les taux des provinces de l'Atlantique et au Québec sont similaires alors que ceux de l'Ontario, l'Alberta et la C.-B. sont bien plus faibles. Ces taux comprennent les mères qui vivent en union libre et celles vivant sans partenaire ; ils excluent les mères séparées, divorcées ou mariées.



Structure de la famille

CANADA

Les familles :

68% sont des couples mariés, avec ou sans enfant à la maison (80% en 1986).

16% sont des couples en union libre, avec ou sans enfant à la maison (7% en 1986).

16% sont des familles à parent seul (13% en 1986).

Ménage d'une personne : 27% de tous les ménages ; les femmes représentent 56% de ces ménages

Source : Statistique Canada, 2006 Recensement.

État matrimonial des femmes*, N.-B., 15 ans et plus, 2006

49% (152 950) sont mariées

29% (93 195) n'ont jamais été légalement mariées

4% (13 395) sont séparées, mais toujours mariées légalement

7% (22 620) sont divorcées

10% (34 735) sont veuves

Ménage d'une personne : 24% de tous les ménages, 71 950 personnes au N.-B., dont 58% sont des femmes.

**10% des femmes (30 900) sont dans une union libre mais elles sont comptées selon leur situation matrimoniale légale, c'est-à-dire soit jamais mariée, séparée, divorcée ou veuve*

Source: Statistique Canada, 2006 Recensement

Modalités de vie des personnes âgées, N.-B., 2006

9% des femmes et 5% des hommes vivent dans une résidence pour personnes âgées, un établissement de soins, un hôpital ou un autre type de logement collectif.

Vivant dans un ménage privé :

Seules : 37% des femmes, 17% des hommes.

Avec un partenaire ou conjoint : 54% des femmes, 78% des hommes.

Avec de la parenté : 7% des femmes, 3% des hommes.

Avec des personnes non apparentées : 2% des femmes, 2% des hommes.

Source : Statistique Canada, 2006 Recensement.

Situation matrimoniale légale des femmes au moment de donner naissance, N.-B. et Canada, 2009 (2001, 1991)

N.-B. :

46% n'avaient jamais été légalement mariées (2001: 37%. 1991: 28%).

49% étaient mariées (2001: 59%. 1991: 70%)

Canada :

27% n'avaient jamais été légalement mariées (2001: 27%. 1991: 25%)

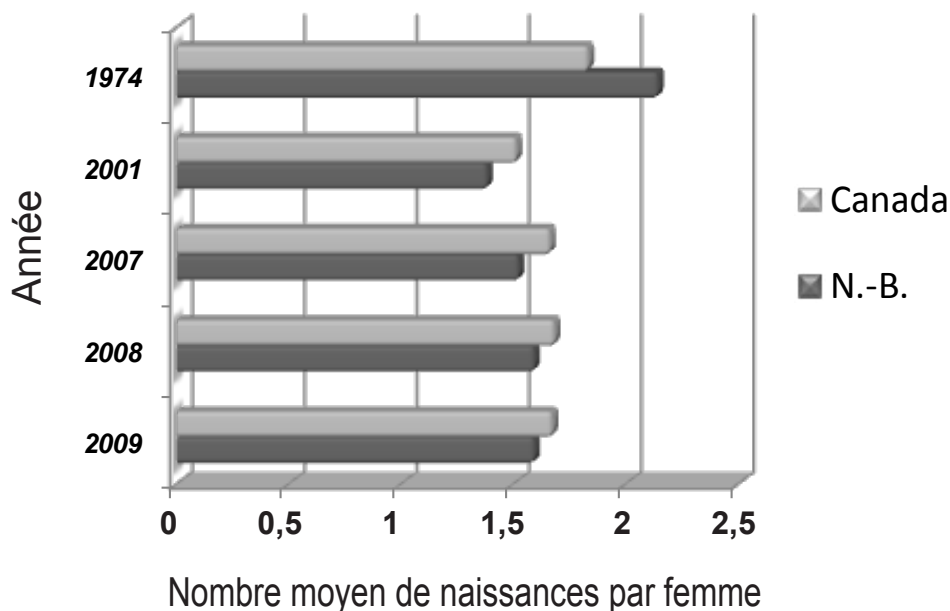
60% étaient mariées (2001: 62%. 1991: 71%)

Les personnes qui vivent en union de fait sont classées dans la catégorie correspondant à leur état matrimonial légal.

Source : Statistique Canada, Statistique de l'état civil, Base de données sur les naissances, CANSIM tableau 102-4506



1.3 Taux de fécondité, 1974 - 2009, N.-B. et Canada



Source : Statistique Canada, Rapports sur la santé, CANSIM et Naissances 2007 ; Division de la statistique de la santé, Statistique de l'état civil, Division de la démographie, Estimations démographiques 2008.

La baisse du taux de natalité depuis 30 ans est plus dramatique au Nouveau-Brunswick que la moyenne canadienne. On note une faible remontée depuis quelques années, mais le taux au N.-B. demeure inférieur à la moyenne nationale. En 2009, le taux au N.-B. était de 1,59 enfants par femme. Des pays comparables ont des taux qui atteignent ou presque le niveau de remplacement de 2,1 enfants par femme ; le Royaume-Uni et la Norvège, 1,96 ; l'Australie, 1,97 ; la France, 2,01 ; les États-Unis, 2,08 ; Islande, 2,15 (2008).

De plus en plus de femmes ont leur premier enfant ou leur dernier enfant à un âge plus avancé – plusieurs ont la trentaine lors de leur premier bébé - ou n'ont aucun enfant. Les mères sont plus jeunes au Nouveau-Brunswick que la moyenne canadienne : alors que 50% des naissances au Canada en 2009 étaient attribuées à des femmes de 30 ans ou plus, seulement 38% des naissances au N.-B. l'étaient.

Pourcentage des naissances attribuées à des mères de 30 ans et plus

2009 : 38% au N.-B.
50% au Canada

2008 : 40% au N.-B.
50% au Canada

1994 : 29% au N.-B.
41% au Canada

1974 : 16% au N.-B.
20% au Canada

Source : Statistique Canada, Santé périnatale : grossesses et taux, Canada, 1974-1993 & CANSIM tableau 102-4503, 2011.

Âge moyen des mères

2009 : 27,8 au N.-B.
29,4 au Canada

2008 : 27,9 au N.-B.
29,3 au Canada

1991 : 26,3 au N.-B.
27,7 au Canada

Source : Statistique Canada, Âge moyen de la mère à l'accouchement, CANSIM tableau 102-4504.



Pourcentage des femmes de 15 à 44 ans qui n'ont jamais donné naissance

2006: 48% N.-B.; 51% Canada

2001: 45% N.-B.; 47% Canada

1990: 42% N.-B.; 48% Canada

Source: Statistique Canada, tableaux personnalisés à base de l'Enquête sociale générale, 1990, 2001, 2006.

Taux de fécondité par groupe d'âge (nombre de naissances vivantes pour 1 000 femmes dans le groupe d'âge), N.-B., 2009 (1981)

15 à 19 ans: 21 naissances /1 000 femmes au N.-B. (1981: 35)

20 à 24: 71 (1981 : 113)

25 à 29: 109 (1981 : 116)

30 à 34: 83 (1981 : 53)

35 à 39: 30 (1981 : 16)

40 à 44: 4 (1981 : 3)

45 à 49: 0,1 (1981 : 0,1)

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 102-4505.

CANADA Taux de fécondité par groupe d'âge (nombre de naissances vivantes pour 1 000 femmes dans le groupe d'âge), 2009 (1981)

15 à 19 ans: 14 naissances /1 000 femmes au Canada (1981 : 26)

20 à 24: 51 (1981 : 92)

25 à 29: 101 (1981 : 124)

30 à 34: 107 (1981 : 67)

35 à 39: 51 (1981 : 19)

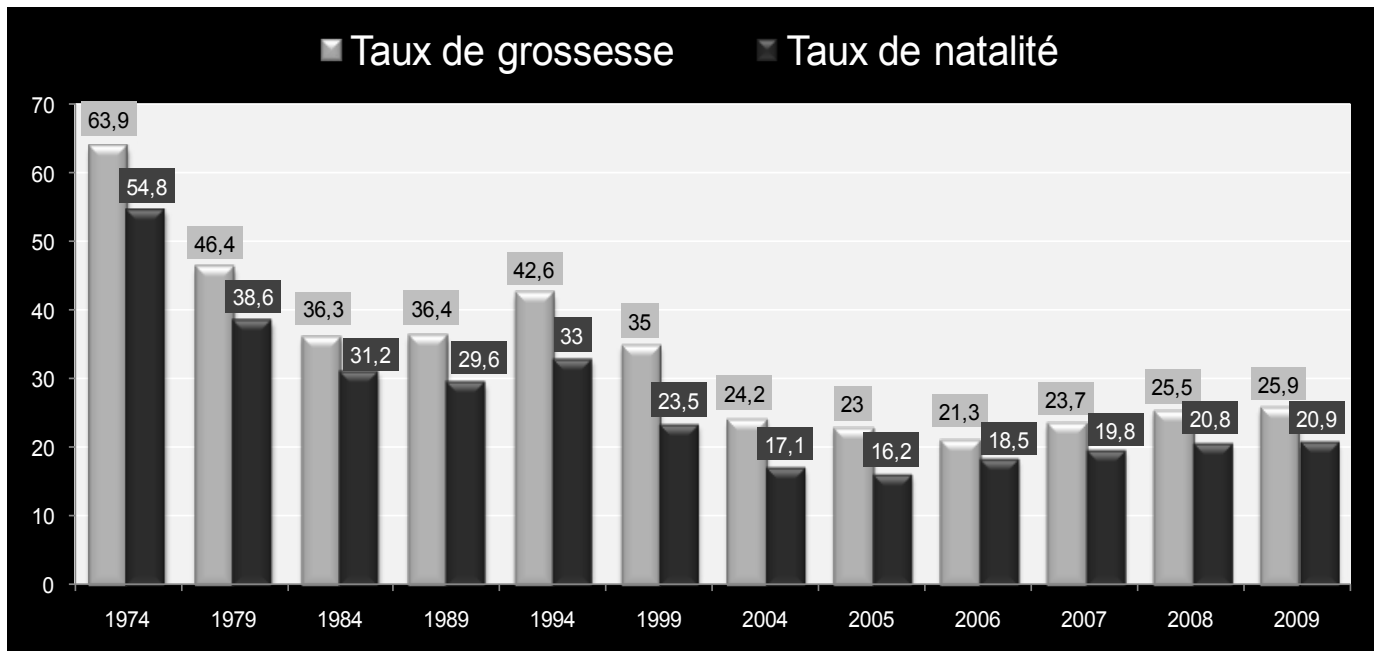
40 à 44: 9 (1981 : 3)

45 à 49: 0,4 (1981 : 0,1)

Source: Statistique Canada, CANSIM tableau 102-4505.



1.4 Taux de grossesse et de natalité chez les adolescentes, N.-B., 1974 – 2009



Note : Dans son calcul du nombre de grossesses chez les femmes âgées de 19 ans et moins, Statistique Canada tient compte des avortements pratiqués dans les cliniques et les hôpitaux, y compris les avortements pratiqués sur les résidentes du N. B. dans des cliniques et hôpitaux ailleurs au Canada, des fausses couches et des accouchements d'enfants mort-nés, ainsi que des avortements illégalement provoqués et des avortements sans précision traités dans les hôpitaux du Canada. Statistique Canada ne publie plus le taux de grossesse selon l'âge.

* Les données du Bureau du médecin-hygiéniste en chef du N.-B. ne comprennent pas les avortements dans les cliniques privées ou hors province, les avortements spontanés ou les autres pertes fœtales.

Source : Statistique Canada, CANSIM & Naissances 2009 ; Bureau du médecin-hygiéniste en chef.

Les taux de grossesse et de naissances chez les adolescentes au N.-B. ont fortement chuté depuis les années 70, mais on note une augmentation depuis 2006. Le taux de naissance est passé à 20,8 naissances pour 1 000 filles de 15 à 19 ans, comparativement à 16,2 en 2005. Au niveau national, le taux de natalité a également connu une légère hausse depuis 2006.

Les adolescentes du N.-B. ont un taux de grossesse inférieur à la moyenne nationale depuis les années 70, mais leur taux de naissance est plus élevé que la moyenne nationale.

La baisse dans le taux de natalité des adolescentes du N.-B. est le résultat de moins de grossesses et non d'un recours accru à l'avortement. Le taux d'avortement chez les adolescentes du N.-B. est moins de la moitié de la moyenne nationale.

Parmi les adolescentes de 18 et 19 ans, le taux de grossesse en 2009 est plus élevé qu'il l'était en 2005 mais il demeure bien inférieur aux niveaux des décennies précédentes. Le taux de grossesse des adolescentes plus jeunes, celles ayant de 15 à 17 ans, est bien inférieur au taux des adolescentes plus âgées. Il reste que les taux des deux groupes d'âge augmente de 6 à 8% à chaque année depuis 2005.



CANADA

Taux de grossesse chez les adolescentes de 15 à 19 ans

2005 : 29,2 / 1 000

1974 : 53,9 / 1 000

Taux de natalité chez les adolescentes

2009: 14,3 / 1 000

2005: 13,3 / 1 000

1974: 35,7 / 1 000

Taux de natalité chez les adolescentes, certains pays de l'OCDE, 2005

Pays-Bas 4 / 1 000

France 8 / 1 000

Italie 7 / 1 000

En % de toutes les naissances

2009 : 4,1%

2005 : 4,1%

1974 : 11,8%

Taux d'avortement provoqué chez les adolescentes

2005 : 15,3 / 1 000

1974 : 13,9 / 1 000

Source: Statistique Canada, CANSIM & Naissances 2009; OCDE, Assurer le bien-être des enfants (2009) ; les Nations Unies, Enquêtes de fécondité globale 2008.

Naissances et taux d'avortement chez les adolescentes du N.-B.

2010: 548 naissances attribuées à des filles de 19 ans et moins, dont 3 naissances à des filles de moins de 15 ans.

En % de toutes les naissances

2009: 6,6% (488 naissances)

2005: 5,6% (386 naissances)

1974: 17,2% (1,971 naissances)

Taux d'avortement provoqué

(pour 1 000 filles de 15 à 19 ans):

2005: 6,4

1974: 4,4

Source: Statistique Canada, CANSIM & Naissances 2009.

Taux de grossesse selon le groupe d'âge, N.-B.

18 ou 19 ans :

2009 43 pour 1,000

2005 35 pour 1,000

1992 62 pour 1,000

15 à 17 ans :

2009 15 pour 1,000

2005 10 pour 1,000

1992 27 pour 1,000

Source : Ministère de la Santé du N.-B.



1.5 Taux de grossesse chez les adolescentes selon le comté, N.-B., 1991 – 2009

Comté	1991	1994	2001	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Albert	22	28	22	24	14	12	17	17	23
Carleton	50	50	21	24	27	30	38	32	33
Charlotte	40	62	29	24	31	26	34	34	27
Gloucester	24	27	23	16	16	14	17	28	27
Kent	35	51	39	22	17	14	22	18	20
Kings	27	25	18	13	12	13	16	16	18
Madawaska	25	20	19	13	14	11	21	19	12
Northumberland	45	38	33	18	11	30	21	25	35
Queens	301	31	30	33	15	26	35	18	15
Restigouche	27	38	24	12	17	12	22	22	27
Saint John	49	54	30	36	33	39	42	46	42
Sunbury	50	46	38	18	28	22	21	16	18
Victoria	38	31	30	31	33	14	22	27	26
Westmorland	44	44	24	19	18	21	24	25	28
York	48	48	34	20	24	26	19	22	18
NOUVEAU-BRUNSWICK	37,6	39,0	26,7	20,5	20,2	21,3	23,7	25,5	25,9

Nota: Taux de grossesse pour 1 000 filles âgées de 15 à 19 ans résidentes du N.-B.

Dans ses calculs, le ministère de la Santé du N.-B. tient compte des naissances vivantes enregistrées et des accouchements d'enfants mort-nés à des résidentes du N.-B., ici ou hors province, des avortements pratiqués dans les hôpitaux du N.-B. Il ne tient pas compte des avortements pratiqués dans les cliniques ou à l'extérieur de la province, des avortements spontanés ou d'autres pertes fœtales. Cela pourrait expliquer l'écart entre les taux provinciaux émis par ministère de la Santé du N.-B. et ceux de Statistique Canada.

Source: Ministère de la Santé au N.-B.

Le taux de grossesse chez les adolescentes a fluctué de façon importante dans les comtés du Nouveau-Brunswick pendant les années 90 et plus récemment. Saint John demeure le comté avec le taux le plus élevé au N.-B., à 42 pour 1 000 filles âgées de 15 à 19 ans en 2009. Certains comtés – dont Madawaska et Kings – ont des taux inférieurs à 20 pour 1 000.

D'importantes variations régionales sont également notées dans les taux de natalité chez les adolescentes. Les taux ont augmenté dans la plupart des comtés depuis 2006.



Variations dans le taux de natalité (naissances pour 1 000 adolescentes), certains comtés, N.-B.

2009:

11 pour 1 000 – Madawaska
15 pour 1 000 – Kings & Queens
29 pour 1 000 – Carleton
32 pour 1 000 – St John

2005:

10 pour 1 000 - Kings
27 pour 1 000 - St John & Victoria
18 pour 1 000 - Charlotte

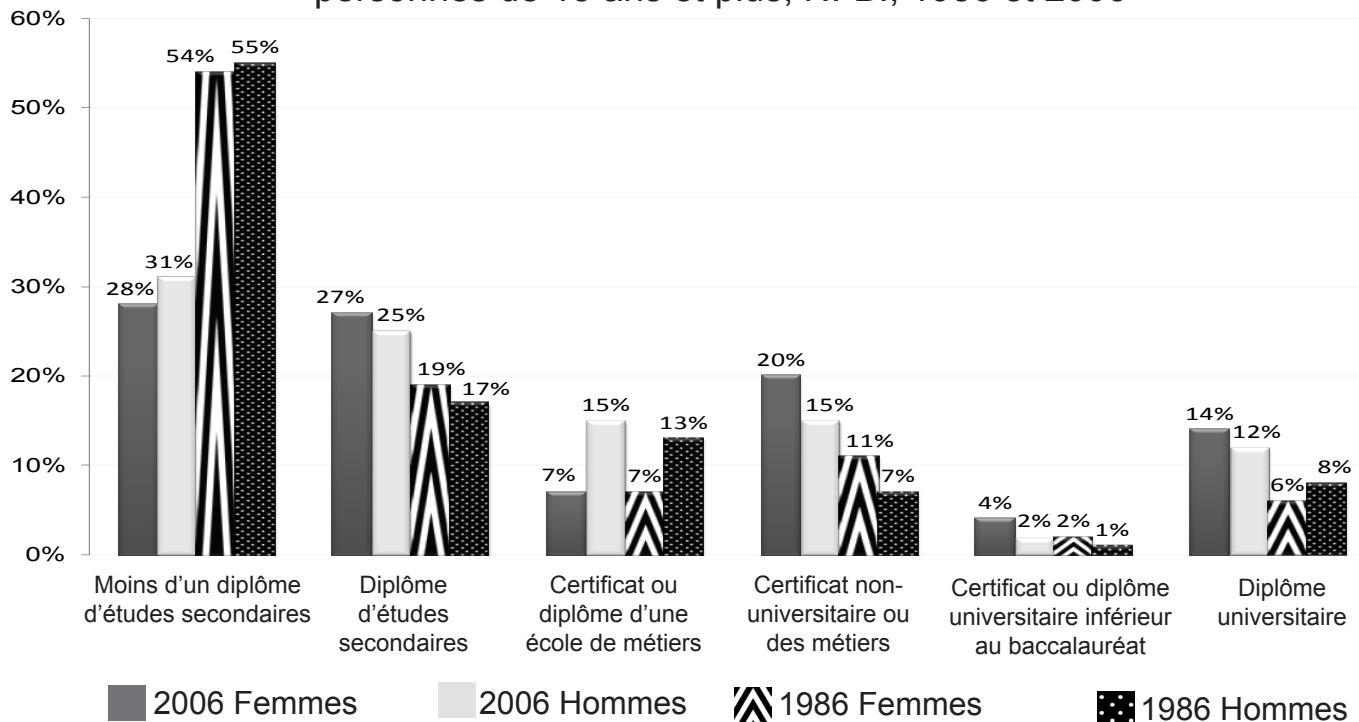
1992:

22 pour 1 000 - Albert
51 pour 1 000 - St John
45 pour 1 000 - Carleton & Charlotte

Source: Ministère de la Santé du N.-B.

2. Éducation et Formation

2.1 Le plus haut niveau de scolarité atteint, selon le sexe, chez les personnes de 15 ans et plus, N.-B., 1986 et 2006



Le niveau de scolarité des hommes et des femmes, au Nouveau-Brunswick comme au Canada, s'est amélioré depuis les années 80. Les femmes ont dépassé les hommes dans le nombre détenant un diplôme d'études secondaires et post secondaires. En 2006, 14% des femmes et 12% des hommes de 15 ans et plus au N.-B. détenaient un diplôme universitaire, pour les femmes, une proportion double au taux en 1986.

Les femmes autochtones, les femmes francophones et les femmes ayant une incapacité au N.-B. ont également un niveau plus élevé de scolarité que leurs collègues masculins, mais elles sont moins nombreuses que les autres femmes à avoir complété leurs études secondaires ou universitaires.

Plus de la moitié des femmes et des hommes au N.-B. affichent un niveau de littératie inférieur au minimum nécessaire pour assurer leur succès dans la société moderne. Le niveau de littératie au N.-B. est inférieur à la moyenne canadienne, surtout chez les hommes et les francophones.

CANADA 15 ans et plus, 2006

Diplôme d'études secondaires :
27% des femmes (22% en 1986)
24% des hommes (19% en 1986)

Diplôme universitaire :
18% des femmes (8% en 1986)
18% des hommes (11% en 1986)

Source: Statistique Canada, Recensements 2001 & 2006.

25 à 34 ans, ayant des titres scolaires postsecondaires, N.-B., 1986 et 2006

Femmes, 2006 67%
Hommes, 2006 56%

Femmes, 1986 36%
Hommes, 1986 39%

Source: Statistique Canada, Recensements 2001 & 2006.

Population autochtone, 15 ans et plus, N.-B., 2006

Moins d'un diplôme

d'études secondaires

38% des femmes (37% en 1996)

41% des hommes (43% en 1996)

Diplôme d'études secondaires

23% des femmes (10% en 1996)

19% des hommes (10% en 1996)

Diplôme universitaire

8% des femmes (6% en 1996)

4,5% des hommes (4,5% en 1996)

Source: Statistique Canada, Recensements 1996 & 2006.

Population francophone et anglophone, 15 ans et plus, N.-B., 2006

Moins d'un diplôme d'études secondaires

35% des femmes francophones

25% des femmes anglophones

39% des hommes francophones

27% des hommes anglophones

Diplôme d'études secondaires

23% des femmes francophones

30% des femmes anglophones

20% des hommes francophones

28% des hommes anglophones

Diplôme universitaire

13% des femmes francophones

14% des femmes anglophone

10% des hommes francophones

13% des hommes anglophones

Source: Statistique Canada, 2006 Recensement.

Personnes ayant des incapacités, 15 à 64 ans, N.-B., 2006

Moins d'un diplôme d'études secondaires

30% des femmes (42% en 2001)

38% des hommes (48% en 2001)

Diplôme d'études secondaires

25% des femmes (24% en 2001)

22% des hommes (19% en 2001)

Baccalauréat universitaire

7% des femmes

(13% de celles sans incapacités)

5% des hommes

(10% de ceux sans incapacités)

Source : Statistique Canada, 2001 & 2006 Enquête sur la participation et les limitations d'activités.

Littératie, 16 ans et plus % de la population éprouvant des difficultés de compréhension de matériel écrit de base, 2003

N.-B.

54% des femmes au (53% en 1994)

59% des hommes (65% en 1994)

66% des francophones (des 2 sexes),

50% des anglophones (des 2 sexes)

Canada

47% des femmes (45% en 1994)

49% des hommes (50% en 1994)

Source : Statistique Canada, Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes: Le Nouveau-Brunswick en un clin d'oeil, 1998; & Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, 2003 & tableau personnalisé pour le N.-B.

DÉFINITIONS

Identité autochtone : Les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit, et/ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

Ayant une incapacité : Les personnes qui affirment avoir de la difficulté à accomplir les activités de la vie quotidienne ou qui signalent qu'un trouble physique ou psychique ou un problème de santé les restreint dans leurs activités; types d'incapacités comprennent l'incapacité liée à l'ouïe, la vision, la parole, la mobilité, l'agilité, la dextérité, la douleur, l'apprentissage, la mémoire, les troubles psychologiques et la déficience intellectuelle.

Études postsecondaires : Plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu – métiers, apprentissage, collège ou université – après le diplôme d'études secondaires.



2.2 Taux d'abandon scolaire, 7 à 12e année, écoles publiques du N.-B., 1998/99 – 2009/10

Année scolaire	1998/99	2000/01	2002/03	2004/05	2006/07	2008/09	2009/10
Toutes les filles au N.-B.	2,4% (717)	2,1% (622)	2,2% (632)	1,9% (541)	2% (561)	1,8% (489)	1,8% (464)
Tous les garçons au N.-B.	4,0 % (1,287)	3,6% (1,108)	3,4% (1,027)	2,8% (850)	2,8% (828)	2,5% (706)	2,2% (605)
Filles autochtones**	4,4% (19)	3,7% (16)	3,4% (13)	7,2% (32)	6% (30)	4,8% (23)	6,6% (34)
Garçons autochtones**	4,5% (20)	8,6% (38)	3,0% (14)	7,6% (39)	8,3% (43)	6,9% (36)	6,1% (33)
Filles anglophones	Non disponible	2,3% (457)	2,3% (463)	2,1% (423)	2,1% (423)	2,1% (395)	2,0% (370)
Garçons anglophones	Non disponible	3,3% (713)	3,1% (668)	2,8% (614)	2,7% (578)	2,5% (516)	2,2% (445)
Filles franco-phones**	Non disponible	1,8% (165)	1,9% (169)	1,4% (118)	1,7% (138)	1,3% (94)	1,3% (94)
Garçons franco-phones**	Non disponible	4,0% (395)	3,9% (359)	2,7% (236)	3,1% (250)	2,4% (190)	2,2% (160)

*% des élèves de la 7e à la 12e année qui étaient actifs au 30 septembre, qui ont décroché et qui ne sont pas retournés à l'école au plus tard le 30 septembre suivant. Le nombre d'élèves qui ont décroché est en parenthèse.

**Des jeunes autochtones qui vivent sur une réserve et qui sont inscrits dans une école publique du N.-B.

Source: Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.

Chez les filles et les garçons, on remarque une amélioration des taux d'abandon scolaire ces dernières années, sauf chez les enfants des communautés des Premières nations qui vont à l'école hors réserve. En général, plus de garçons que de filles laissent l'école secondaire sans diplôme, sauf chez cette population autochtone où en 2009-10, les filles avaient un taux d'abandon pire que celui des garçons.

En 2009/10, 2,2% des garçons de la 7e à la 12e année ont abandonné leurs études (605 étudiants), comparativement à 1,8% des filles (464 étudiantes). Les filles francophones ont un meilleur taux que tous les autres groupes de filles ou de garçons.

Le taux d'abandon scolaire des jeunes autochtones qui vivent dans une réserve des Premières nations et qui étudient dans une école publique hors réserve au N.-B. est plus de deux fois la moyenne provinciale. Ce taux chez les autochtones a fluctué depuis quelques années mais il est plus élevé qu'il y a dix ans.

Au niveau canadien, les raisons derrière les abandons scolaires sont surtout d'ordre « personnel » en plus de quelques raisons dites reliée à l'école.

Les motifs de l'abandon et les caractéristiques des jeunes diffèrents de façon importante selon le sexe.



CANADA Circonstances du décrochage

Raison donnée :

Personnel (grossesse ou soin d'un enfant, santé ou problèmes à la maison) :
28% des décrocheuses
7% des décrocheurs

Voulant ou devant travailler :
15% des décrocheuses
33% des décrocheurs

Résultats scolaires :
37% des décrocheuses
41% des décrocheurs

Caractéristiques :

Ont un ou des enfants :
29% des décrocheuses
6% des décrocheurs

Ont du répéter une année en école primaire :
25% des décrocheuses
35% des décrocheurs

Ne connaissait pas le niveau d'éducation du parent principal :
13% des décrocheuses
19% des décrocheurs

Source: Enquête auprès des jeunes en transition, 2002.

CANADA Pourcentage de décrocheurs parmi les personnes âgées de 20 à 24 ans

2009/10
6,6% des femmes
10,3% des hommes

2000/01
8,9% des femmes
13,2% des hommes

1990/91
14,0% des femmes
19,2% des homes

Source: Statistique Canada, Questions d'éducation.

2.3 Représentation des femmes au sein de la population étudiante à temps plein du Collège communautaire, N.-B., 1985/86 - 2011/12

Année	
2011/12	49% sont des femmes (3 008 femmes)
2008/09	37% sont des femmes (2 826 femmes)
2006/07	36% sont des femmes (2 678 femmes)
2001/02	38% sont des femmes (2 909 femmes)
1995/96	42% sont des femmes (7 659 femmes)
1988/89	46% sont des femmes (7 176 femmes)
1985/86	38% sont des femmes (618 femmes)

Source : Ministère de l'Éducation Postsecondaire, Formation et Travail.

Les femmes sont 49% de la population qui fréquente le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick à temps plein.

Les femmes qui fréquentent le Collège communautaire du N.-B. sont concentrées dans les programmes de formation qui mènent à des emplois traditionnellement féminins, dont les techniques de bureau et les soins de santé.

Seulement 2% des personnes inscrites à des programmes d'apprentissage au N.-B. sont des femmes. Au Canada, la proportion de femmes apprenties a augmenté depuis les années 90.

Les femmes en % de l'effectif dans les programmes d'apprentissage, N.-B., 2009

Tous les métiers :

2% (123 des 5 063) (1999 : 2%)

Certains métiers :

Charpenterie	3% (18 des 675)
Électricien	2% (21 des 1 167)
Plombier	1% (12 des 630)
Tôlier & peintre en carrosserie	8%
Peintre & décorateur	18%
Cuisinier	35%

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 477-0053.
Ministère de l'Éducation Postsecondaire, Formation et Travail du N.-B.

CANADA

Les femmes en % des étudiants à temps plein des collèges communautaires :

2008/09	55%
2005/06	55%
1990/91	54%

Les femmes en % de l'effectif dans les programmes d'apprentissage, tous les domaines :

2009	13%
1999	8%
1992	5%

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 477-0053.



% de femmes parmi les étudiants inscrits à temps plein N.-B. Community College (secteur anglophone), février 2012

NBCC: 46% des femmes
1 854 des 4 018 étudiants

Selon les campus :

Fredericton campus 69%
Miramichi campus 48%
Moncton campus 33%
Saint Andrews 46%
Saint John 49%
Woodstock 58%

Exemple de représentation féminine dans quelques programmes :

0% des étudiants en Bricklaying, CNC Machining, Sheet Metal Fabrication, Industrial Mechanics, Marine Diesel Mechanics, Heavy Equipment Service, Sheet Metal Fabrication, Steel Fabrication, et d'autres.

10% ou moins en Carpentry (7 des 92), Electrical (11 des 105), Automotive Service Technician (2 des 81), Welding (4 des 87).

13% en Engineering technology
(Power, Civil, Electrical, Electronics, Mechanical) (64 des 487).

16% en Information Technology (31 des 194).

23% en Police Foundations (12 des 52).

31% en Correctional Techniques (23 des 74).

57% en Business Administration (223 des 392).

84% en Human Services.

90% ou plus en Personal Support Worker (132 des 147);
Practical Nurse (348 des 377);
Office Administration (202 des 209);
Early Childhood Education (143 des 146).

100% en Digital Photography (16).

Source: CCNB.

% de femmes parmi les étudiants inscrits à temps plein au Collège communautaire du N.-B. (secteur francophone), février 2012

CCNB : 53% de femmes (1 137 de 2 153 étudiants) dont :

- 35% au campus de Bathurst
- 81% au campus de Campbellton
- 53% au campus de Dieppe
- 48% au campus d'Edmundston
- 67% au campus de la Péninsule acadienne

Exemple de représentation féminine dans quelques programmes :

0% des étudiants en Communication radiophonique, Mécanique de machines fixes, Métaux, Technique d'entretien industriel, Technologie de l'ingénierie industrielle, Technologie instrumentation et automatisation, Tuyauterie, Briquetage-maçonnerie, Engins de pêche, Navigation maritime, et d'autres.

1 à 8% en Plomberie (1 des 36), Chauffage, réfrigération et climatisation (1 des 23), Électricité (1 des 54), Soudage (1 des 50), Technologie du génie électronique (1 des 15), Mécanique d'équipement lourd (1 des 27), Charpenterie (2 des 61), Technologie du génie civil (3 des 47), Technologie en informatique (4 des 78).

100% ou presque des étudiants en Éducation à l'enfance (14), Secrétariat (256 des 260), Assistance dentaire (12) et Technique réadaptation (19).

Elles sont 88% des étudiants en Soutien soins/ Soins infirmiers auxiliaires/ Soins palliatifs/ Soins aigus/ Soins prolongés (272 des 310).

Elles sont près du tiers en Débosselage et peinture carrosserie (4 des 12), Tech environnement (6 des 19) et le quart en techniques policières (16 des 62).

Elles sont près de la moitié en Gestion PME (46%, 21 des 46), 54% en Administration des affaires (152 des 280) et 58% en Photographie numérique (7 des 12).

Source : CCNB.

2.4 Femmes en pourcentage de l'effectif universitaire à temps plein selon le domaine d'études, N.-B., 1980/81 – 2010/11

Domaine / Année	1980/81	1990/91	1996/97	2001/02	2005/06	2009/10	2010/11
Sciences agricoles et biologiques	51%	59%	65%	64%	67%	65%	64%
Arts ou Science - Général	50%	58%	61%	62%	63%	62%	62%
Commerce & Administration	36%	45%	47%	48%	46%	42%	43%
Éducation	63%	65%	66%	71%	71%	72%	72%
Génie et sciences appliquées	9%	13%	22%	19%	17%	20%	20%
Beaux-arts et arts appliqués	61%	63%	66%	66%	71%	71%	71%
Métiers et professions de la santé	98%	86%	86%	89%	86%	86%	86%
Sciences humaines et domaines connexes	62%	50%	58%	48%	71%	60%	62%
Mathématiques & physique	30%	26%	24%	22%	24%	25%	25%
Sciences sociales & domaines connexes	53%	64%	65%	74%	70%	70%	70%
TOTAL – TOUS LES DOMAINES	45%	52%	57%	58%	58%	59%	59%

Nota : Effectif à temps plein des programmes du baccalauréat, du premier grade professionnel, de la maîtrise et du doctorat.

Source : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.

Depuis la deuxième moitié des années 80, les femmes forment la majorité de la population étudiante aux universités du Nouveau-Brunswick et du Canada. En 2010/11, les femmes représentaient 59% des étudiants universitaires à temps plein au N.-B., une augmentation par rapport à 45% en 1980/81.

La sous représentation des femmes demeure sévère en génie et les sciences appliquées ainsi qu'en mathématiques et les sciences physiques.

Six ans après leur inscription à un programme universitaire dans les provinces maritimes, plus de femmes que d'hommes ont obtenu leur diplôme. Après la première année, le taux de persévérance des femmes & des hommes était le même. L'écart se crée dans les années qui suivent. Dans chacun des champs d'études dans la catégorie des programmes appliqués ou professionnels, les femmes ont un taux de diplomation plus élevé, à la fois dans les domaines où elles sont plus nombreuses (éducation, sciences de la santé), & ceux où elles sont minoritaires (génie, informatique).

Parmi les personnes du Nouveau-Brunswick qui font des études universitaires, les femmes sont bien plus nombreuses à s'inscrire à une université de leur province d'origine.

Les femmes en % des étudiants en droit, N.-B.

2008/09 47%
U de Moncton 55%
UNB 44%

2001/02 60%
U de Moncton 72%
UNB 55%

1980/81 37%
U de Moncton 33%
UNB 39%

Source : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.

CANADA Effectif universitaire

Temps plein 56% sont des femmes en 2008/09 (46% en 1981/82)

Temps partiel 61% sont des femmes en 2008/09

Génie (premier cycle)

2010 18%

2009 17%

2001 21%

1991 16%

Doctorat 46% sont des femmes (31% en 1981/82)

Maîtrise 55% sont des femmes (41% en 1981/82)

Source : Statistique Canada, Indicateurs de l'éducation & Femmes au Canada, 2000, 2005; Ingénieurs Canada.

Les femmes en % des étudiants à la maîtrise, N.-B. (temps plein et temps partiel)

2008/09 **Doctorat** 47%
Maîtrise 56%

2006/07 **Doctorat** 46%
Maîtrise 56%

1980/81 **Doctorat** 13%
Maîtrise 36%

Source: Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.

% ayant obtenu leur diplôme 6 ans après leur inscription dans une université des provinces Maritimes, 2006

61% des étudiantes
53% des étudiants

% toujours inscrits après la 1ère année

79% des étudiantes
79% des étudiants

% toujours inscrits après 6 ans sans avoir complété leur diplôme :

3% des étudiantes
5% des étudiants

Source : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.

Les étudiants universitaires à temps partiel, N.-B. (premier cycle & cycles supérieurs)

2008/09 : 64% sont des femmes (21% des étudiantes et 17% des étudiants sont à temps partiel)

2000/01 : 65% sont des femmes (22% des étudiantes, 17% des étudiants)

1980/81 : 60% sont des femmes (32% des étudiantes, 20% des étudiants)

Source : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.

Nombre d'étudiants de 18 à 24 ans inscrits à plein temps dans une université de leur province d'origine, selon le sexe, N.-B.

2006

20% des femmes
12% des hommes

2002

20% des femmes
12% des hommes

Source : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.





3. Santé

3.1 Activité physique selon le sexe et le groupe d'âge, N.-B. et Canada, 1994/95 – 2010

% du groupe d'âge qui est modérément actif ou actif pendant leur temps libre	Femmes - N.-B.	Femmes – Canada	Hommes - N.-B.	Hommes - Canada
12-19 ans				
1994/95	61%	50%	67%	65%
2005	63%	65%	74%	77%
2008	64%	61%	72%	77%
2010	64%	65%	74%	76%
20–34 ans				
1994/95	36%	36%	46%	43%
2005	50%	53%	53%	58%
2008	51%	49%	55%	57%
2010	53%	52%	62%	59%
35 - 44 ans				
1994/95	31%	34%	31% (E)	38%
2005	42%	49%	47%	49%
2008	53%	45%	57%	49%
2010	58%	48%	56%	51%
45 – 64 ans				
1994/95	27%	37%	32%	35%
2005	43%	48%	44%	49%
2008	43%	46%	45%	49%
2010	49%	49%	47%	50%
65 ans & plus				
1994/95	17% (E)	28%	45% (E)	37%
2005	27%	38%	40%	50%
2008	29%	37%	39%	50%
2010	36%	38%	42%	47%

Nota: (E) Statistique Canada avise que ces pourcentages doivent être utilisés avec prudence.

Les données sont basées sur les habitudes en matière d'activité physique durant les loisirs signalées par les répondants aux enquêtes sur la santé de Statistique Canada. Les répondants sont groupés comme actifs, modérément actifs ou inactifs selon un indice d'activité physique quotidienne moyenne au cours des 3 mois précédents. Pour chaque activité physique déclarée par le répondant, on calcule une dépense quotidienne moyenne d'énergie en multipliant la fréquence par la durée moyenne de l'activité et par le nombre d'équivalents métaboliques (kilocalories brûlées par kilogramme de poids corporel par heure) de l'activité. L'indice est la somme des dépenses quotidiennes moyennes d'énergie de toutes les activités. Les répondants sont groupés selon les catégories suivantes en ce qui a trait à l'activité physique: 3,0 kcal /kg /jour ou plus = personne active; 1,5 à 2,9 kcal /kg /jour = personne modérément active; inférieure à 1,5 kcal /kg /jour = personne inactive. Pour une petite proportion de répondants, le niveau d'activité physique est inconnu (non déclaré).

Source : Statistique Canada, Enquête nationale sur la santé de la population & Enquêtes sur la santé dans les collectivités canadiennes

Activité physique selon le sexe et le groupe d'âge

Par le passé, les niveaux auto déclarés d'activité physique (qui peuvent ne pas être fiables) des femmes étaient inférieurs à ceux des hommes dans tous les groupes d'âge au Nouveau-Brunswick. En 2010, pour la première fois, les femmes âgées de 25 à 64 ans étaient un peu plus actives que les hommes du même âge. Ce sont les femmes aînées qui sont les moins actives : en 2010, seulement 36% des femmes de 65 ans et plus étaient modérément actives (équivalant à environ 30 minutes de marche par jour ou à un cours d'activité physique d'une heure trois fois par semaine), comparativement à 42% des hommes de ce groupe d'âge. Même chez les 20 à 34 ans, seulement la moitié des femmes au Nouveau-Brunswick sont actives. La population féminine canadienne a un niveau d'activité physique similaire à celui des femmes du Nouveau-Brunswick.

Le pourcentage des hommes et des femmes au Nouveau-Brunswick qui ont une surcharge pondérale ou qui sont obèses (une surcharge pondérale grave) est élevé, et pire que la moyenne nationale. Ces taux ont augmenté ces dernières années pour la population de 18 ans et plus en générale. En 2010, selon les données auto déclarées, qui ont tendance à sous représenter le problème – 60% des femmes et 66% des hommes au Nouveau-Brunswick ont une surcharge de poids ou étaient obèses, comparativement à des moyennes canadiennes de 44% des femmes et 61% des hommes. On note une hausse importante de ce taux chez les femmes du N.-B. dans la dernière décennie, bien qu'il n'est toujours pas aussi élevé que le taux des hommes.

% des 12 à 17 ans qui ont une surcharge de poids ou sont obèses, N.-B. & Canada, 2010, 2008 & 2003

Filles du N.-B.

22%* en 2010
16%* en 2008
24% en 2005

Garçons du N.-B.

18%* en 2010
32% en 2008
30% en 2005

Filles canadiennes

16% en 2010
14% en 2008
15% en 2005

Garçons canadiens

24% en 2010, en 2008 & en 2005

Nota : Fondé sur l'indice de masse corporelle auto déclaré.
* Utiliser avec prudence.

Source : Statistique Canada, Enquêtes sur la santé dans les collectivités canadiennes, CANSIM.

% des adultes qui ont une surcharge de poids ou sont obèses, N.-B. et Canada, 2010, 2008 & 2003

Femmes du N.-B.

60% en 2010
53% en 2008
51% en 2003

Hommes du N.-B.

66% en 2010
69% en 2008
63% en 2003

Femmes canadiennes

44% en 2010
44% en 2008
41% en 2003

Hommes canadiens

61% en 2010
59% en 2008
57% en 2003

Nota : Fondé sur l'indice de masse corporelle auto déclaré.

Source : Statistique Canada, Enquêtes sur la santé dans les collectivités canadiennes, CANSIM.

3.2 Principales causes de décès selon le sexe, N.-B., 2009

Cause de décès – Femmes (tous les âges)	Nombre de cas	% de toutes les causes	Taux pour 100 000 de population
Cancer	915	28,7%	244
Maladies du cœur	613	19,3%	164
Maladies respiratoires	274	8,6%	73
Maladies cérébrovasculaires	212	6,7%	57
Maladie d'Alzheimer	110	3,5%	29

Cause de décès – Hommes (tous les âges)	Nombre de cas	% de toutes les causes	Taux pour 100 000 de population
Cancer	1,008	31,5%	286
Maladies du cœur	687	21,4%	193
Maladies respiratoires	292	9,1%	82
Maladies cérébrovasculaires	147	4,6%	41
Maladies de l'appareil digestif	108	3,4%	30

Source: Services N.-B., Statistiques de l'état civil, Rapport annuel 2008.

Le cancer était la principale cause de décès chez les deux sexes au Nouveau-Brunswick en 2009, comme c'est le cas depuis plusieurs années. Les maladies du cœur et les maladies cérébrovasculaires, qui sont liées à des facteurs de risque identiques, sont aussi la cause de nombreux décès, surtout chez les femmes. La maladie d'Alzheimer paraît sur cette liste des femmes, mais elle est dans la liste des 10 causes principales des hommes, responsable de 1,7% de leurs décès. On note des tendances similaires au niveau national.

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez les femmes au Nouveau-Brunswick et au Canada. Cependant, plus de femmes meurent du cancer du poumon, un cancer dont le taux d'incidence chez les femmes a augmenté de façon spectaculaire dans les 30 dernières années. Plus d'hommes sont atteints du cancer du poumon que de femmes mais l'écart tend à disparaître au fil des ans.

Les taux de suicides sont bien plus élevés chez les hommes et les garçons - cinq fois l'incidence chez les femmes et les filles en 2009 au Nouveau-Brunswick – mais plus de filles et de femmes tentent de se suicider, et ce dans presque tous les groupes d'âge. Parmi les jeunes de 15 à 19 ans, le taux d'hospitalisation suite à une tentative de suicide est trois fois plus élevé chez les filles que chez les garçons – 149 cas pour 100 000 filles, comparativement à 49 pour 100 000 garçons.

Les taux de suicide selon le groupe linguistique, culturel, ethnique ou autochtone, ne sont pas disponibles parce que les coroners n'inscrivent pas cette donnée au dossier.





CANADA Principales causes de décès, selon le sexe, 2008 (en % de toutes les causes de décès)

Femmes (tous les âges):

1. Cancer (28%)
2. Maladies du coeur (20%)
3. Maladies cérébrovasculaires (7%)
4. Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (4,4%)
5. Maladie d'Alzheimer (3,9%)

Hommes (tous les âges):

1. Cancer (31%)
2. Maladies du coeur (22%)
3. Accidents (traumatismes non intentionnels) (5%)
4. Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (4,8%)
5. Maladies cérébrovasculaires (4,7%)

Source: Statistics Canada, CANSIM.

Incidence et mortalité du cancer du sein, N.-B. & Canada, 2011

Le cancer du sein représente...

26% des nouveaux cas (estimatifs) de cancer chez les femmes du N.-B. (550 de 2 100) (Canada: 28%)

14% des décès (estimatifs) pour cause de cancer chez les femmes au N.-B. (Canada: 15%)

Taux estimatif d'incidence pour 100 000 femmes :

N.-B. : 99
Canada : 102

Taux estimatif de mortalité pour 100 000 femmes :

N.-B. : 20
Canada : 21 (30 en 1979)

Source: Société canadienne du cancer /Agence de la santé publique du Canada /Statistique Canada.

Taux de suicide, pour 100 000 de population, tous les âges (nombre d'individus):

N.-B.

Femmes, 2009 : 4 (15)
Hommes, 2009 : 20 (72)

Canada

Femmes, 2008 : 5,5 (928)
Hommes, 2008 : 16,8 (2 777)

Source: Services N.-B., Statistiques de l'état civil, Rapport annuel 2009; Statistique Canada, CANSIM, tableau sommaire 102-0551; Institut canadien d'information sur la santé, Registre national des traumatismes; Rendement du système de santé.

Hospitalisé suite à une tentative de suicide, taux pour 100 000 de population, selon le groupe d'âge et le sexe, N.-B., 2009

Groupe d'âge	Femmes	Hommes
15-19	149	49
20-24	97	70
25-29	123	83
30-34	77	102
35-39	117	96
40-44	159	99
45-49	53	92
50-54	74	53
55-59	70	58
60-64	60	56
65-69	22	34
70 et plus	*	*
TOTAL, tous les âges	80	67
Tous les âges, Canada, 2009	75	54

Source: CIHI, Discharge Abstract Database.

Incidence et mortalité du cancer du poumon, N.-B. & Canada, 2011

Le cancer du poumon représente (estimatifs) ...

15% des nouveaux cas de cancer chez les femmes du
N.-B. (320 de 2 100) (Canada: 14%)

26% des décès pour cause de cancer chez les
femmes au N.-B. (Canada: 27%)

Taux d'incidence pour 100 000 de population :

Femmes au N.-B. : 55
Femmes au Canada : 51 (20 en 1979)

Hommes au N.-B. : 87
Hommes au Canada : 65

Taux estimatif de mortalité, pour 100 000 femmes :

N.-B. : 39
Canada : 39 (16 en 1979)

Source: Société canadienne du cancer; Registres du cancer provinciaux et territoriaux ; Agence de la santé publique du Canada /Statistique Canada.



3.3 Césariennes en pourcentage des naissances, selon les régions de santé, N.-B., 1997/98 – 2010/11

Régie régionale de la santé (en date de sept. 2008)	1997/98	1999/2000	2001/02	2005/06	2007/08	2008/09	2009/10*	2010/11
1 – Beauséjour (A – Zone 1)	15,3%	20,2%	23,1%	20,6%	26,8%	24,9%	30,2%	29,7%
1 – Sud-est (B – Zone 1)	23,3%	22,5%	27,55	30,45	32,6%	34,3%		
2 – Saint John (B – Zone 2)	20%	23%	25,5%	25,1%	21,9%	22,3%	24%	21,6%
3 – Fredericton (B – Zone 3)	21,7%	24,7%	26,7%	32,2%	30,3%	27,6%	30,5%	28,6%
4 – Edmundston (A – Zone 4)	27,6%	28,4%	28,5%	29,2%	28,3%	28,4%	31,4%	28,4%
5 – Campbellton (A – Zone 5)	29,5%	32,6%	28,5%	48,2%	34,9%	37,8%	37,4%	35,6%
6 – Bathurst (A – Zone 5)	22,7%	28,1%	29,5%	25,2%	28,1%	27,2%	25,9%	27,9%
7 – Miramichi (B – Zone 7)	24,2%	27,9%	26,2%	31,7%	31,8%	32,2%	35,6%	31,8%
NOUVEAU-BRUNSWICK – MOYENNE	22,1%	24,7%	26,6%	28,8%	28,3%	27,8%	28,9%	27,4%

Nota : Les taux sont fondés sur le nombre total de naissances, vivantes ou mortinaissances.

*À partir de septembre 2008, une restructuration des régies régionales de la santé a réduit leur nombre de 8 à 2. La Régie A a un bureau à Bathurst et Régie B, à Miramichi, chacun ayant 4 zones.

Source : Ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick. Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2009/10. Statistique Canada, Profil de la santé.

Le taux d'intervention césarienne au Nouveau-Brunswick est bien au-delà de la limite proposée par l'Organisation mondiale de la santé, soit 15% des naissances. Le taux au N.-B. est d'environ 28% depuis quelques années, un niveau qui est souvent plus élevé que la moyenne nationale. On note des différences importantes entre les taux de certaines régions de la province.

Les taux d'accouchement par césariennes pour le Canada et certains pays de l'Ouest ont également augmentés. En 2009/10, 27% des accouchements au Canada étaient par césariennes, comparativement à 15% en 1979. Les taux des pays européens varient beaucoup mais plusieurs ont des taux inférieurs au taux canadien.

L'intervention chirurgicale la plus courante chez les Canadiennes, après la césarienne, est l'hystérectomie, soit l'ablation totale ou partielle de l'utérus pour le traitement d'un cancer ou des raisons autres. Le niveau approprié d'utilisation de cette intervention n'est pas connu mais l'Institut canadien d'information sur la santé estime qu'un examen des variations au fil des ans et entre juridictions servirait à mieux comprendre les modèles de pratique des chirurgiens et les autres facteurs déterminants. Les taux d'hystérectomie ont chuté de façon importante dans la dernière décennie, mais les femmes au N.-B. demeurent plus susceptibles de subir une hystérectomie que les autres Canadiennes. En 2010/11, le taux était de 399 hystérectomies pour 100 000 femmes au N.-B., une baisse par rapport à 770 en 1997/98, mais plus élevé que la moyenne canadienne de 325 pour 100 000. On note des variations importantes dans l'utilisation de l'hystérectomie au N.-B., tout comme dans celle de la césarienne.

Césariennes en pourcentage des naissances

Taux d'hystérectomies ajusté selon l'âge, pour 100 000 femmes de 20 ans ou plus

2010/11

N.-B. 399 (Fredericton, 329 ; Miramichi, 522 ; Campbellton, 704)
Canada 325

2009/10

N.-B. 436 (Saint John, 352 ; Miramichi, 620 ; Campbellton, 831)
Canada 328

2008/09

N.-B. 379 (Saint John, 240 ; Campbellton, 790)
Canada 338

2000/01

N.-B. 730 (Fredericton, 540 ; Bathurst, 993) ;
Canada 446

1997/98

N.-B. 770
Canada 484

Source: Institut canadien d'information sur la santé, Indicateurs de santé

CANADA Césariennes en % de toutes les naissances

2010/11	27%
2009/10	27%
2008/09	27%
2001/02	23%
1999/2000	20%
1979	15% (N.-B.: 15%)

Nota : Les taux sont fondés sur le nombre total de naissances, vivantes ou mortinaissances.

Source : Institut canadien d'information sur la santé, Indicateurs de santé.

Césariennes en % des naissances vivantes, certains pays européens, 2008

Allemagne	29% (1997 18%)
Finlande	17% (1997 16%)
G.-B.	23% (1997 17%)
Islande	16% (1997 15%)
Norvège	18% (1997 13%)
Pays-Bas	14%* (1997 10%)
Suède	17% (1997 13%)

*2007

Source : Organisation mondiale de la santé, Base de données européenne de la Santé pour tous.



3.4 Nombre de cas et taux de chlamydia, selon le sexe, N.-B. et Canada, 1992 – 2010

Année	Femmes			Hommes		
	N.-B.	Canada		N.-B.	Canada	
	Cas déclarés	Taux par 100 000 de population, tous les âges	Taux par 100 000 de population, tous les âges	Cas déclarés	Taux par 100 000 de population, tous les âges	Taux par 100 000 de population, tous les âges
2010	1 259	328,8	-	566	153,4	-
2009	1 086	284,6	339,9	483	131,3	175,2
2008	993	260,9	327,4	395	107,7	168,7
2006	968	254,9	277,3	378	102,3	145,9
2004	961	252,5	267,2	400	107,9	131,6
2002	948	249,7	244,9	368	99,3	112,3
2000	916	241,5	211,6	324	87,3	88,9
1998	800	211,2	183,1	249	67,0	73,7
1996	665	175,4	174,0	168	44,9	56,6
1992	1 109	293,9	247,1	230	62,0	76,9

Source : Ministère de la Santé du N.-B., Bureau du Médecin-hygiéniste en chef; Agence de la santé publique Canada.

Le chlamydia est l'infection transmise sexuellement la plus répandue chez les femmes et les hommes et le taux d'infection ne fait qu'augmenter depuis la fin des années 90 au Nouveau-Brunswick et au Canada. Les complications qui en découlent, dont la stérilité et un risque accru d'infection au VIH, affectent surtout les femmes. Les femmes représentent 69% des nouveaux cas déclarés au N.-B. en 2010. Les taux canadiens d'infection sont plus élevés que ceux au N.-B., chez les hommes et chez les femmes.

Ce sont les jeunes et les jeunes adultes qui ont les taux d'infection les plus élevés. En 2008 au N.-B., les femmes de 20 à 29 ans avaient un taux d'infection de 1 236 pour 100 000 personnes, le double du taux des hommes de ce groupe d'âge. Les filles et les femmes de moins de 30 ans représentent plus de 9 sur 10 des cas déclarés de femmes atteintes de cette infection en 2008. On note une différence similaire entre les sexes au niveau national.

Au Nouveau-Brunswick ainsi qu'au Canada, un plus grand nombre d'hommes que de femmes ont un diagnostic de Sida ou sont séropositifs pour le virus qui en est la cause, mais les femmes représentent une proportion grandissante des personnes infectées. Un sur 4 des nouveaux cas de Sida déclarés au Canada en 2008 était une femme, une augmentation par rapport à un taux de un sur 10 durant la période de 1979 à 1998.

Nombre de cas et taux de chlamydia

Taux de chlamydia, jeunes et jeunes adultes, N.-B., 2008

19 ans & moins

F: 450 / 100 000 (359 de 993 cas)

H: 93 / 100 000 (79 de 395 cas)

20-29 ans

F: 1,236 / 100 000 (562 / 993 cas)

H: 546 / 100 000 (254 / 395 cas)

Source : Ministère de la Santé du N.-B., Bureau du Médecin-hygiéniste en chef ; Agence de la santé publique du Canada.

Cas déclarés de VIH et de Sida

VIH, 1985-2009 (total)

N.-B.:

56 femmes

331 hommes (ratio H-F: 6:1)

Canada : (ratio H-F: 5:1)

Sida, 1979-2009 (total pour la période)

N.-B.:

20 femmes

156 hommes (ratio H-F: 8:1)

Canada : (ratio H-F: 9:1)

Nouveaux cas de Sida, tous les âges, 2009

N.-B.: 1 femme, 1 homme

Canada : 43 femmes, 181 hommes

Source: Agence de la santé publique du Canada, Le VIH et le sida au Canada : Rapport de surveillance en date du 31 décembre 2009.



3.5 Nombre d'avortements pratiqués dans des hôpitaux au Canada pour des résidentes du N.-B. et dans la Clinique du N.-B.; taux pour 1 000 femmes, 2007-2009

Nombre pratiqué dans des hôpitaux du Canada ⁴ , pour des résidentes du N.-B. (taux)						Nombre total pratiqué dans des hôpitaux	Nombre pratiqué dans la Clinique au N.-B. ⁵	Total
	19 et moins	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35+			
2009	125 (5,3)	158 (6,9)	108 (4,7)	57 (2,4)	52 (1)	500 ¹ (3,5)	615	1 115 (7,7)
2008	111 (4,7)	157 (6,9)	98 (4,3)	53 (2,3)	50 (0,9)	469 ² (3,2)	628	1 097 (7,5)
2007	99 (4,2)	126 (5,2)	91 (4)	61 (2,5)	32 (0,6)	409 ³ (2,7)	674	1 083 (7,2)

Notes

1. Comprend 11 avortements pour des Néo-brunswickoises dans un hôpital de la Nouvelle-Écosse et moins de 5 dans des hôpitaux en Ontario et en Alberta.
2. Comprend moins de 10 avortements dans des hôpitaux de la Nouvelle-Écosse et moins de 5 dans des hôpitaux en Ontario et en Alberta.
3. Comprend 9 avortements dans des hôpitaux de la Nouvelle-Écosse.
4. Comprend des avortements provoqués pratiqués dans les services de soins de courte durée, les chirurgies d'un jour et les services d'urgence d'un hôpital au Canada pour des résidentes du Nouveau-Brunswick. Ne comprend pas les cliniques puisque celles-ci ne rapportent pas la province d'origine des patientes. Les hôpitaux du Québec ne déclarent que les avortements provoqués couverts par le régime provincial d'assurance-maladie donc les patientes couvertes par le régime d'assurance-maladie du N.-B. qui reçoivent des soins au Québec ne sont pas déclarées.
5. Les données fournies à l'ICIS par les cliniques ne précisent pas la province de résidence des patientes. Les taux pour 1 000 femmes sont donnés en parenthèse.

Source : Institut canadien d'information sur la santé, Base de données sur les congés des patients/ Système national d'information sur les soins ambulatoires.

Le taux d'avortements au Nouveau-Brunswick est bien inférieur au taux national, et ce pour tous les groupes d'âge. En 2009, on comptait 7,7 avortements pour 1 000 femmes âgées de 15 à 44 ans, comparativement à 13,6 au Canada.

La majorité des avortements (54%) pratiqués dans les hôpitaux le sont pour des femmes dans la vingtaine. 25% le sont pour des adolescentes.

En 2009, 55% des avortements obtenus par les Néo-brunswickoises avaient été pratiqués par la clinique privée de Fredericton et 45% dans un hôpital.

Entre 1992 et 2009, presque le quart des grossesses adolescentes ont été terminées par un avortement dans un hôpital – les adolescentes plus jeunes ayant un taux plus élevé que les adolescentes plus âgées. La baisse dans le nombre d'avortements pratiqués pour des adolescentes entre 2002 et 2003 a été accompagnée par une hausse du nombre de naissances à des adolescentes, surtout des jeunes adolescentes ; cette baisse est potentiellement reliée à la décision en 2002 par une régie régionale de la santé d'arrêter la pratique d'avortement.

Les données sur les avortements sont dorénavant compilées et publiées par l'Institut canadien d'information sur la santé. Les données de 2007 jusqu'au présent ne sont pas comparables aux données précédentes ; le tableau suivant est donc donné pour référence historique.

Nombre d'avortements

Nombre d'avortements pratiqués dans les hôpitaux et cliniques du Canada pour des résidentes du N.-B. et taux pour 1 000 femmes, selon le groupe d'âge, 1974 – 2005

Groupe d'âge	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans & plus	15-44 ans
2005	152 (6,4)	369 (15,0)	179 (7,6)	5,7 (143)	2,5 (6,7)	x	941 (6,1)
2004	157 (6,5)	327 (13,2)	194 (8,1)	123 (4,9)	86 (3,1)	x	920 (5,8)
2003	173 (7,1)	395 (16,1)	195 (8,1)	103 (4,0)	45 (1,6)	25 (0,8)	944 (5,9)
2002	226 (9,2)	363 (14,8)	235 (9,6)	116 (4,5)	66 (2,2)	29 (0,9)	1 045 (6,5)
1998	253 (10,0)	422 (16,2)	210 (8,0)	105 (3,6)	76 (2,4)	35 (1,1)	1 106 (6,5)
1992	155 (5,4)	259 (9,0)	135 (4,3)	71 (2,2)	35 (1,1)	13 (0,5)	671 (3,7)
1986	107 (3,6)	121 (3,6)	68 (2,1)	27 (0,9)	22 (0,8)	8 (0,4)	358 (2,0)
1980	188 (5,2)	143 (4,2)	59 (1,9)	35 (1,3)	25 (1,2)	8 (0,6)	467 (2,8)
1974	157 (4,4)	151 (4,9)	54 (2,1)	33 (1,7)	19 (1,2)	11 (0,7)	440 (3,1)

Nota :

X = les données sont supprimées pour répondre aux exigences de confidentialité de la Loi sur les statistiques.

- En parenthèses, taux pour 1 000 femmes de ce groupe d'âge.
- Le total comprend un nombre restreint d'avortements pratiqués sur les femmes dont l'âge est inconnu, ainsi que les avortements pratiqués sur les filles de moins de 15 ans.
- Comprend des avortements provoqués pratiqués sur les résidentes du N.-B. dans les hôpitaux et les cliniques au N.-B. et ailleurs au Canada. Exclut les avortements pratiqués aux É.-U. sur les résidentes canadiennes, parce que la province de résidence n'est pas signalée. Des sous-estimations du nombre de résidentes du N.-B. qui obtiennent un avortement à l'extérieur du N.-B. peuvent survenir parce que la province de résidence n'est pas indiquée dans les rapports de certains hôpitaux et cliniques sur les non-résidentes.

Source : Statistique Canada/ Institut canadien d'information sur la santé, Enquête sur les avortements thérapeutiques.

% des grossesses adolescentes résultant en un avortement en hôpital, selon le groupe d'âge, N.-B., 1992-2009

Année	17 ans et moins	18-19 ans
2009	27%	17%
2008	28%	14%
2007	18%	16%
2006	24%	10%
2005	24%	15%
2004	21%	12%
2003	18%	13%
2002	36%	22%
1999	24%	19%
1992	20%	14%

Source : Bureau du Médecin-hygiéniste en chef du N.-B., Indicateurs de santé, 2011.

Nombre d'avortements



CANADA Avortements provoqués et taux pour 1 000 femmes de 15-44 ans, 1974 – 2009

2009 13,6 (15-19 ans: 13,5)

2005 14,1 (15-19 ans: 15,3)

2000 15,5 (15-19 ans: 20,1)

1992 15,0 (15-19 ans: 20,5)

1974 10,2 (15-19 ans: 13,9)

Source: Statistique Canada/ Institut canadien d'information sur la santé, Enquête sur les avortements thérapeutiques, Base de données sur les congés des patients/ Système national d'information sur les soins ambulatoires 2009.

Avortements provoqués pour 1 000 naissances vivantes, certains pays, 2009

Belgium	148
Pays-Bas	153
Allemagne	166
Finland	173
Islande	193
Norvège	255
G.-B.	256
Suède	336

Canada **246**
N.-B. **150**

Source: Base de données européenne de la Santé pour tous. Institut canadien d'information sur la santé, Base de données sur les congés des patients..

4. Revenu et Pauvreté

4.1 Revenu total, selon le sexe, N.-B., 2009

300 450 femmes ont un revenu Revenu médian : 21 130\$ (66% du revenu des hommes)	282 890 hommes ont un revenu Revenu médian : 32 040\$
59 650 femmes ont un revenu de moins de 10 000\$ (20% des femmes)	36 600 hommes ont un revenu de moins de 10 000\$ (13% des hommes)
141 870 femmes ont un revenu de moins de 20 000\$ (47%)	83 820 hommes ont un revenu de moins de 20 000\$ (30%)
221 680 femmes ont un revenu de moins de 35 000\$ (74%)	155 240 hommes ont un revenu de moins de 35 000\$ (55%)
3 600 femmes ont un revenu de plus de 100 000\$ (1%)	13 630 hommes ont un revenu de moins de 100 000\$ (5%)

Nota: Revenu annuel avant impôt provenant de toutes les sources, en dollars constants de 2007 (comprenant, s'il y a, les gains d'emploi, les revenus d'investissement, les revenus de pension, l'aide sociale et autres).

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 111-0008.

Près de la moitié (47%) des femmes au Nouveau-Brunswick qui ont un revenu avaient moins de 20 000\$ en 2009. Chez les hommes avec revenu, ils étaient 30% à n'avoir que moins de 20 000\$.

L'écart entre le revenu moyen des femmes et des hommes au Nouveau-Brunswick s'est amélioré légèrement depuis 2000. En 2009, les femmes ont en moyenne 66% du niveau masculin de revenu. En 2000, le revenu des femmes représentait 62% du revenu des hommes.

<p style="text-align: center;">CANADA</p> <p style="text-align: center;">Revenu médian des personnes ayant un revenu, 2009</p> <p>Femmes 23 700\$ (67% de celui des hommes)</p> <p>Hommes 35 400\$</p> <p>Ayant un revenu total de moins de 20 000\$ 43% des femmes 30% des hommes</p> <p>Ayant un revenu total de moins de 35 000\$ 66% des femmes 50% des hommes</p> <p>Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 111-0008.</p>	<p style="text-align: center;">Revenu total moyen avant impôt, femmes de 15 ans et plus, selon certaines caractéristiques, N.-B., 2005</p> <p>Identité autochtone - toutes 17 650\$ - résident sur une réserve 16 774\$</p> <p>Ayant immigrées récemment, 17 818\$ Ayant une incapacité, 15 à 64 ans 19 858\$</p> <p>Francophones 22 302\$</p> <p>Anglophones 23 268\$</p> <p>Source : Statistique Canada, 2006 Recensement; Portrait des communautés de langue officielle au Canada; & Enquête sur la participation et les limitations d'activités.</p>
--	---

4.2 Population vivant avec un bas revenu selon la Mesure du panier de consommation, N.-B., 2000 – 2009

Année	Femmes – tous les âges	Hommes – tous les âges	Femmes seules, 18 à 64 ans	Hommes seuls, 18 à 64 ans	Femmes âgées (65+) âgées (65+)	Hommes âgés (65+)	Femmes âgées seules (65+)	Hommes âgés seuls (65+)	Mères seules
2009	12,4%	10,0%	42,0%	32,3% (E)	6,5% (E)	2,6% (E)	17,2% (E)	F	45,0%
2008	12,5%	10,5%	48,4%	32,9%	5,3% (E)	1,4% (E)	11,3% (E)	F	34,3%
2007	13,1%	11,7%	38,0%	29,2% (E)	3,5% (E)	2,8% (E)	8,1% (E)	F	41,4%
2006	14,7%	13,2%	45,1%	35,1%	8,3% (E)	2,3% (E)	19,7% (E)		47,9%
2005	14,0%	12,2%	49,4%	38,2%	6,8% (E)	5,1% (E)	14,7% (E)		44,7%
2004	13,1%	12,1%	40,2%	34,1%	8,0% (E)	4,4% (E)	14,5% (E)		51,5%
2003	13,6%	13,0%	39,9%	32,4%	7,7% (E)	3,5% (E)	13,8% (E)		54,7%
2002	14,2%	13,5%	42,8%	39,1%	8,8% (E)	4,1% (E)	19,0% (E)		54,0%
2001	13,5%	12,3%	46,0%	42,0%	7,8% (E)	4,3% (E)	14,7% (E)	F	57,1%
2000	14,2%	13,3%	45,0%	40,1%	10,4%	3,9% (E)	21,6%		50,0%

Nota :

Personne seule : Une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté, par exemple un colocataire ou un pensionnaire.

Mères seules : Familles monoparentales ayant une femme âgée de moins de 65 ans à leur tête et ayant au moins 1 enfant de moins de 18 ans.

(E) Statistique Canada met en garde concernant la qualité des données : « à utiliser avec prudence ».

(F) Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées. Base de 2008.

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 202-0802.

Population à bas revenu

Si on inclut toute la population de la province, 12,4% des personnes de sexe féminin et 10% des personnes de sexe masculin vivaient avec un revenu faible en 2009, selon la Mesure du panier de consommation. Ces taux sont une faible amélioration par rapport aux années récentes. La mesure alternative, les Seuils de faible revenu de Statistique Canada, peigne un portrait plus positif.

57% des 83 000 personnes au Nouveau-Brunswick qui vivent avec un revenu inadéquat, selon la Mesure du panier de consommation, sont des femmes.

Les personnes entre 18 et 64 ans qui vivent seules ou avec d'autres personnes avec lesquelles elles n'ont aucun lien de parenté restent particulièrement vulnérables à la pauvreté.

Le taux de pauvreté des mères seules et leurs enfants a fluctué depuis une décennie, mais en 2009, toujours près de la moitié (45%) de ces familles au N.-B. et 25% au Canada, avaient un revenu inadéquat, selon la Mesure du panier de consommation. Quant aux pères seuls, le faible nombre de cas ne permet pas d'estimations fiables en 2009.

Un emploi ne protège pas toujours de la pauvreté. Par exemple, la majorité des familles avec une mère seule comptait une personne ayant un emploi.

On constate une amélioration dramatique de la situation économique des femmes âgées dans les dernières 30 années. Alors que plus de 19% des femmes âgées était pauvre en 1980 au N.-B., moins de 2% d'elles le sont en 2009 (après impôt). On note les mêmes tendances au niveau canadien.

Recours aux banques alimentaires

Parmi les 18 500 personnes ayant reçu l'aide des banques alimentaires du N.-B. en mars 2011 :

- 50% étaient de sexe féminin
- 2% étaient autochtone
- 22% étaient membre d'une famille monoparentale
- 19% étaient membre d'une famille avec 2 parents

Source : Bilan-faim 2011, Banques alimentaires Canada..

Nombre de personnes vivant avec un revenu inadéquat, selon la Mesure du panier de consommation, N.-B., 2009

- 47 000 de sexe féminin, dont :
 - 10 000 filles
 - 32 000 femmes de 18 à 64 ans
- 36 000 de sexe masculin, dont :
 - 10 000 garçons
 - 25 000 hommes de 18 à 64 ans

Source : Statistique Canada, tableau 202-0802.



Population à bas revenu

Population à faible revenu, selon les Seuils de faible revenu de Statistique Canada, taux avant impôt et après impôt, N.-B., 1980 – 2009

Année	Femmes de tous âges	Hommes de tous âges	Femmes seules, 18 à 64 ans	Hommes seuls, 18 à 64 ans	Femmes âgées (65+)	Hommes âgés (65+)	Femmes âgées seules (65+)	Hommes âgés seuls (65+)	Mères seules
2009	Après impôt	7,2%	35,2%	26%	1,8% (E)	0,8% (E)	3,5% (E)	(F)	25,1%
	Avant impôt	10,8%	41,4%	34,7%	10,8%	2,7% (E)	30,3% (E)	(F)	35,8% (E)
2000	Après impôt	9,4%	42,1%	34,8%	5%	1,2% (E)	11,2% (E)	(F)	37,6%
	Avant impôt	16,1%	47,9%	43,8%	20,1%	7,3%	44,1%	33,7%	50,9%
1990	Après impôt	11,8%	29,4%	29,4%	7,1%	3,9%	17,9%	24,3%	52,2%
	Avant impôt	18%	32,9%	32,9%	20,5%	9,5%	47%	41,7%	65,4%
1980	Après impôt	14,2%	24,9%	24,9%	19,1%	10,3%	51,1%	42%	35,4%
	Avant impôt	19,9%	30,8%	30,8%	38%	22,4%	76%	48,6%	41,4%

Nota :

Personne seule : Une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté, par exemple un colocataire ou un pensionnaire.

Mères seules : Familles monoparentales ayant une femme âgée de moins de 65 ans à leur tête et ayant au moins 1 enfant de moins de 18 ans.

(E): Statistique Canada met en garde concernant la qualité des données : « à utiliser avec prudence »

(F): Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

Base de 1992.

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 202-0802

CANADA **Population à faible revenu,** **Mesure du panier de** **consommation, 2009**

Femmes de tous âges 10,7% (12,6% in 2000)
Hommes de tous âges 10,5% (11,1% in 2000)

Mères seules 24,8% (37% in 2000)
Pères seuls 12,3%* (15,5%* in 2000)

Femmes 65 ans+ 4,7% (3,8% in 2000)
Hommes 65 ans+ 3,6% (3% in 2000)

Femmes seules de 65 ans+ 8,4% (6% in 2000)
Hommes seuls de 65 ans+ 9,2%* (8%* in 2000)

Femmes seules de moins de 65 ans
31,6% (39,5% en 2000)
Hommes seuls de moins de 65 ans
29,4% (28,5% en 2000)

** Statistique Canada met en garde concernant la qualité des données : « à utiliser avec prudence ».*

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 202-0802.

Les travailleurs et travailleuses **pauvres, N.-B., 2009**

% ayant un revenu inférieur au seuil de
pauvreté :

37%* des familles à mère seule et comptant une personne avec un emploi
30% des femmes seules de 18 à 64 ans ayant un emploi
17%* des hommes seuls de 18 à 64 ans ayant un emploi
16%* des familles à 2 parents comptant une personne gagnant un revenu
8%* des couples mariés comptant une personne avec un emploi

Familles avec 2 personnes ayant un
emploi :

26%* des familles monoparentales ayant une femme à leur tête et comptant 2 personnes avec un emploi
5%* des familles à 2 parents comptant 2 personnes avec un emploi

Familles avec 3 personnes ayant un
emploi :

4%* des familles à 2 parents comptant 3 personnes avec un emploi

** Statistique Canada conseille d'utiliser avec prudence.*

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 202-0804.



À quel point les pauvres sont-ils pauvres? N.-B. et Canada, 2009

% par lequel le revenu est inférieur au seuil de faible revenu, en moyenne

Selon la Mesure du panier de consommation, 2009

N.-B. : 34%

Femmes 32%

(2007 : 28%. 2000 : 32%)

Hommes 36%

(2007 : 34%. 2000 : 34%)

Canada : 34%

Femmes 33% (2007 : 32%. 2000 : 32%)

Hommes 35% (2007 : 35%. 2000 : 33%)

Selon les Seuils de faible revenu de Statistique Canada, après impôt, 2009

N.-B. : 38%

Femmes 37%

(2007 : 26%. 2002 : 28%. 1992 : 28%. 1976 : 33%)

Hommes 40%

(2007 : 35%. 2002 : 31%. 1992 : 30%. 1976 : 25%)

Canada : 34%

Femmes 33% (2007 : 31%. 1976 : 34%)

Hommes 35% (2007 : 35%. 1976 : 33%)

Source: Statistique Canada, CANSIM tableau 202-0802.

Les mesures de la pauvreté

La **Mesure du panier de consommation (MPC)**, élaborée par le ministère de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, tient mieux compte des disparités du coût de la vie dans les régions que les Seuils de faible revenu de Statistique Canada. Il se veut « un compromis entre subsistance et intégration sociale ». La MPC est basée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base - la nourriture, l'habillement, le transport, le logement et autres dépenses pour une famille de deux adultes âgés entre 25 et 49 ans et deux enfants âgés de 9 et 13 ans. La MPC produit des coûts différents pour différentes régions dans chaque province. Ces seuils sont comparés au revenu disponible des familles pour établir le statut de faible revenu. La définition du revenu disponible utilisée par la MPC est plus stricte que celle des seuils de faible revenu, puisqu'elle tient compte de plus de dépenses nécessaires, dont les retenues salariales, les services de garde des enfants et les soins de santé non assurés. Pour le Nouveau-Brunswick en 2009, le seuil de faible revenu MPC pour la famille de référence se situait entre 30 000\$ et 32 000\$ selon la taille de leur communauté de résidence. Il faut noter que depuis 2010 des regroupements anti pauvreté critiquent la MPC en raison d'estimations trop faibles des coûts de logement.

Seuils de faible revenu de Statistique Canada (SFR) : Ces niveaux de revenu mis à jour annuellement ont couramment été utilisés comme des seuils non officiels de la pauvreté au Canada. Une famille ou une personne est dite pauvre si elle consacre une plus grande proportion (20% en plus) de leur revenu à la nourriture, au logement et à l'habillement que la moyenne des familles de même taille dans une communauté comparable.

Deux seuils : **avant impôt** comprend tous les revenus avant l'impôt sur le revenu; **après impôt** signifie après déduction de l'impôt sur le revenu. Les taux de pauvreté **après impôt** sont inférieurs aux taux avant impôt, mais en général les tendances dans le temps sont les mêmes. Les **taux avant impôt** soulignent l'inégalité dans les revenus qui résulte des gains, des revenus de placement et de d'autres revenus. Les **taux après impôt** illustrent l'ampleur de l'effet des politiques fiscales sur la redistribution des revenus et la réduction de l'écart entre les riches et les pauvres.

4.3 Taux de pauvreté des enfants

Proportion d'enfants vivant dans des familles à faible revenu, selon la Mesure du panier de consommation, N.-B., 2000 – 2009

Année	Tous les enfants	Enfants de famille biparentale	Enfants de mères seules
2009	14,6%	7,3% (E)	48,4%
2008	13,9% (E)	8,4% (E)	35,8% (E)
2007	16,2%	8,0% (E)	43,9% (E)
2006	18,4%	9,6% (E)	52,9%
2005	14,5%	6,4% (E)	47,2%
2004	15,3%	8,2% (E)	54,1%
2003	15,9%	8,8% (E)	56,1%
2002	15,6%	7,8% (E)	56,6%
2001	13,9	5,9% (E)	61,9%
2000	16,3%	10,8% (E)	55,1%

Nota : (E): Statistique Canada met en garde concernant la qualité des données : « à utiliser avec prudence ».

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 202-0802.

Enfants d'identité autochtone, 15 ans & moins, revenu sous le seuil de pauvreté, 2005

Enfants d'identité autochtone (hors réserve) :
N.-B.
 22,2% après impôt
 30,6% avant impôt
 (Canada : 27,5% après impôt ; 36,1% avant impôt)

Enfants non autochtones :
N.-B.
 11,8% après impôt
 16,6% avant impôt
 (Canada : 12,9% après impôt / 17,5% avant impôt)

Source : Statistique Canada, 2006 Recensement.

Taux de pauvreté des enfants

Proportion d'enfants vivant dans des familles à faible revenu, selon les seuils de faible revenu de Statistique Canada, N.-B., 1980 – 2009

	Tous les enfants – taux après impôt	Tous les enfants – taux avant impôt	Enfants de famille biparentale - taux après impôt	Enfants de famille biparentale – taux avant impôt	Enfants de famille monoparentale - taux après impôt	Enfants de famille monoparentale - taux avant impôt
2009	7,5% (E)	9,9% (E)	3,1% (E)	3,7% (E)	26,4% (E)	37,4% (E)
2008	5,4% (E)	12,0%	1,7% (E)	6,7% (E)	19,1% (E)	34,5% (E)
2007	9,2% (E)	16,7%	2,7% (E)	10,2% (E)	31,7% (E)	37,5% (E)
2006	11,7% (E)	16,8%	6,2% (E)	7,9% (E)	33,3% (E)	50,6%
2005	10,3% (E)	15,9%	4,0% (E)	6,4% (E)	36% (E)	54,6%
2000	10,8%	16,5%	6,4%(E)	10,7% (E)	42,5%(E)	57,3%
1990	13,7%	19,2%	6,5%	10,5%	54,3%	66,9%
1980	14,3%	20,3%	11,2%	17%	42,2%	48,4%

Nota : (E) Statistique Canada met en garde concernant la qualité des données : « à utiliser avec prudence ».

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 202-0802.

Taux de pauvreté des enfants

Les taux de pauvreté des enfants ont fluctué ces dernières années au Nouveau-Brunswick et au Canada, mais sont généralement à la baisse. En 2009, près de 15% des enfants de la province vivent dans une famille à faible revenu, selon la Mesure du panier de consommation (MPC).

Les données du Recensement démontrent que le taux de pauvreté chez les enfants d'identité autochtone vivant hors réserve est plus du double du taux de pauvreté moyen au N.-B. et au Canada (les taux pour les enfants vivant dans les communautés des Premières nations ne sont pas disponibles).

Les enfants qui vivent dans une famille dirigée par une mère seule sont beaucoup plus susceptible de vivre dans la pauvreté que les enfants de famille avec deux parents. En 2009, presque la moitié des enfants de famille dirigée par une mère seule vivaient sous le seuil de la pauvreté (MPC), ainsi que plus de 7% des enfants de famille avec deux parents.

Les taux de pauvreté établis avec les revenus avant impôt sont plus élevés (Seuils de faible revenu de Statistique Canada) parce que les taux d'imposition du système fiscal prennent en considération la capacité de payer des contribuables et ainsi, aide à réduire le niveau d'inégalité. Cependant, même après impôt, plus de 26% des enfants de famille monoparentale vivaient sous le seuil de la pauvreté au N.-B. en 2009.

Taux de pauvreté des enfants, Canada & certains pays de l'OCDE, 2008

% des enfants de moins de 18 ans qui vivent dans des familles dont le revenu est inférieur à la moitié de la valeur médiane nationale :

Danemark	4%*
Finlande	5%
Norvège	6%
Suède	7%
Allemagne	8%
France	9%
Royaume-Uni	13%
Canada	15%
États-Unis	22%
Moyenne de 34 pays OCDE	13%

* 2007

Source : Base de données de l'OCDE sur la famille.

CANADA

Taux de pauvreté des enfants, selon la Mesure du panier de consommation

Tous les enfants de moins de 18 ans

2009	11,6%
2005	11,8%
2000	14,1%

Les enfants dans les familles biparentales

2009	8,8%
2005	7,6%
2000	9,7%

Les enfants dans les familles à mère seule

2009	27,2%
2005	34,8%
2000	40,4%

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 202-0802.



4.4 Prestations d'aide sociale en pourcentage de la Mesure du panier de consommation, N.-B., 2009

Type de famille	Revenu total de bien-être social	Seuil de faible revenu selon la Mesure du panier de consommation 2009	Écart de pauvreté	Revenu total de bien-être social en % du seuil de faible revenu (Mesure du panier de consommation)
Personne seule apte au travail	3 773\$	14 373\$	-10 600\$	26%
Personne seule ayant une incapacité	8 665\$	14 373\$	-5 708\$	60%
Parent seul avec un enfant	16 171\$	20 326\$	-4 156\$	80%
Couple avec 2 enfants	19 775\$	28 745\$	-8 970\$	69%

Nota : Les prestations d'aide sociale comprennent l'aide sociale, les prestations supplémentaires telles les subventions pour le logement et les fournitures scolaires, la Prestation fiscale canadienne pour enfants, la Prestation fiscale pour enfants du N.-B., le crédit pour TPS. Les bénéficiaires peuvent également être admissibles à la protection en matière de santé et l'accès aux services de garderie et de logement subventionnés.

Source : Conseil national du bien-être social, Revenus de bien-être social, 2009.

En 2009, les prestations d'aide sociale au Nouveau-Brunswick comptaient pour 26% à 80% des seuils de faible revenu selon la Mesure du panier de consommation. La personne dite apte à travailler recevait moins de 4 000\$ par an en 2009 – 26% du montant nécessaire selon cette Mesure. La personne vivant avec une incapacité avait 60% de ce dont elle aurait besoin pour atteindre le seuil de faible revenu.

L'écart entre les revenus de bien-être social et les seuils de pauvreté a fluctué dans la dernière décennie. En 2009, comparativement à 2000, seule la situation des familles monoparentales avec un enfant s'est améliorée.

Revenu total de bien-être social en % du seuil de faible revenu (Mesure du panier de consommation), certaines provinces, 2009

Terre-Neuve-et-Labrador

Personne seule apte au travail 64%
Parent seul avec 1 enfant 99%

Québec

Personne seule apte au travail 52%
Parent seul avec 1 enfant 96%

Saskatchewan

Personne seule apte au travail 61%
Parent seul avec 1 enfant 96%

Source : Conseil national du bien-être social, Revenus de bien-être social, 2009.

4.5 Revenu moyen et prestations de régimes de retraite des femmes et des hommes âgés, N.-B., 1985 - 2009

	1985	1995	2005	2008	2009
Total du revenu moyen des femmes de 65 ans+	17 600\$	18 100\$	18 400\$	19 000\$	20 200\$
Total du revenu moyen des hommes de 65 ans+	23 500\$	27 400\$	29 100\$	30 800\$	30 900\$
Revenu moyen du régime privé de retraite des femmes de 65 ans+	8 200\$	9 100\$	11 300\$	9 800\$	11 800\$
Revenu moyen du régime privé de retraite des hommes de 65 ans+	12 600\$	15 200\$	17 500\$	17 300\$	17 000\$
Prestation moyenne du RPC des femmes de 65 ans+	4 000\$	5 400\$	5 000\$	4 800\$	4 700\$
Prestation moyenne du RPC des hommes de 65 ans+	5 500\$	7 200\$	7 000\$	7 300\$	7 300\$

Nota : Revenu moyen avant impôt provenant de toutes les sources, en dollars constants de 2009.

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 202-0407.

Bien moins de femmes âgées vivent avec un revenu sous le seuil de pauvreté qu'il y a 20 ans, mais leur revenu moyen de toutes sources demeure très inférieur à celui des hommes âgés, au Nouveau-Brunswick comme au Canada. Les femmes âgées au N.-B. avaient 65% du revenu des hommes en 2009 (Canada, 68%), alors qu'elles avaient 75% en 1985.

L'accès des femmes aux régimes de retraite s'est amélioré depuis les années 80, mais encore en 2009, les femmes âgées ont moins souvent un revenu d'un régime de retraite lié à l'emploi et leurs prestations sont inférieures à celles des hommes.

Moins de femmes que d'hommes cotisent à un Régime enregistré d'épargne retraite et leurs cotisations sont moins élevées que celles des hommes.

Les femmes sont sur représentées parmi les personnes à la retraite qui ont droit au Supplément de revenu garanti, versé aux personnes âgées à faible revenu.

CANADA Revenu total moyen de toutes sources des personnes âgées

2009

Femmes 25 700\$
(68% du revenu des hommes)
Hommes 37 700\$

1985

Femmes 18 700\$
(64% du revenu des hommes)
Hommes 29 300\$

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 202-0407 (en dollars constants de 2009).

% des personnes de 65 ans+ ayant un revenu d'un régime privé de retraite d'un employeur, N.-B.

2009

43% des femmes âgées
65% des hommes âgés
(Canada : femmes, 56% ; hommes, 71%)

1985

20% des femmes âgées
38% des hommes âgés
(Canada : femmes, 21% ; hommes, 45%)

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 202-0407.

% des personnes de 65 ans+ ayant un revenu du RPC, N.-B.

2009

83% des femmes
98% des hommes
(Canada : femmes, 86% ; hommes, 95%)

1985

44% des femmes
75% des hommes
(Canada : femmes, 44% ; hommes, 78%)

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 202-0407.

% des déclarants qui contribuent à un RÉÉR, N.-B.

2010

15% des femmes
20% des hommes
(Canada: femmes, 22% ; hommes, 27%)

1994

14% des femmes
24% des hommes
(Canada: femmes, 23% ; hommes, 31%)

Cotisation médiane :

2010

Femmes 1 860 \$
Hommes 2 860 \$
(Canada: femmes, 2 350 \$; hommes, 3 320 \$)

Source : Statistique Canada, Division des données régionales et administratives.

% des personnes à la retraite qui reçoivent le Supplément de revenu garanti, N.-B.

2011

50% des femmes
40% des hommes
(Canada : 38% des femmes ; 28% des hommes)

2009

52% des femmes
42% des hommes
(Canada : 40% des femmes, 30% des hommes)

2002

56% des femmes
46% des hommes
(Canada : 42% des femmes, 30% des hommes)

Source : Ressources humaines et Développement des compétences Canada ; Statistique Canada, CANSIM tableau 051-0001.

5. Responsabilités familiales

5.1 Taux d'emploi des femmes ayant des enfants, selon l'âge du plus jeune enfant, N.-B., 1976 – 2010

Année	Toutes les mères			Mères seules		
	Plus jeune enfant a moins de 3 ans	Plus jeune enfant a moins de 6 ans	Plus jeune enfant a moins de 16 ans	Plus jeune enfant a moins de 3 ans	Plus jeune enfant a moins de 6 ans	Plus jeune enfant a moins de 16 ans
2010	69%	70%	75%	52%	59%	67%
2008	67%	70%	75%	47%	50%	61%
2006	68%	73%	75%	46%	55%	62%
2004	71%	69%	72%	41%	46%	59%
2002	67%	68%	72%	35%	45%	61%
2000	61%	62%	67%	32%	39%	51%
1990	51%	52%	56%	36%	38%	45%
1980	32%	34%	39%	0%	28%	35%
1976	24%	27%	33%	0%	35%	40%

Source : Statistique Canada, Revue chronologique de la population active, 2010.

Au cours des 35 dernières années, le taux d'emploi chez les femmes ayant de jeunes enfants est monté en flèche. Les trois-quarts (75%) des femmes ayant des enfants de moins de 16 ans avaient un emploi ou exploitaient une entreprise en 2010, une proportion supérieure à la moyenne nationale et une hausse par rapport à un sur trois (33%) en 1976.

Les mères seules sont moins susceptibles à occuper un emploi que les mères ayant un conjoint, mais la majorité des mères seules ont un emploi. Le taux d'emploi des mères seules au Nouveau-Brunswick est plus faible que la moyenne canadienne.

La majorité des femmes qui ont des enfants à charge et qui occupent un emploi sont dans un poste à temps plein, surtout au Nouveau-Brunswick.



CANADA

Taux d'emploi des femmes ayant des enfants de moins de 16 ans

Toutes les mères

2010	73%
2008	74%
2000	69%
1990	63%
1980	47%
1976	39%

Mères seules

2010	69%
2008	71%
2000	63%
1990	55%
1980	54%
1976	48%

Source : Statistique Canada, Revue chronologique de la population active, 2010.

Mères d'enfants de moins de 16 ans ayant un emploi, temps plein ou temps partiel, 2010

N.-B.

Temps plein 84% (72% en 1976)
Temps partiel 16% (28% en 1976)

Canada

Temps plein 76% (69% en 1976)
Temps partiel 24% (31% en 1976)

Source : Statistique Canada, Revue chronologique de la population active, 2010.

Taux d'emploi des mères d'enfants âgés de moins de 15 ans, certains pays de l'OCDE, 2008 ou année la plus récente

Italie	50%
Japon	53%
G.-B.	61%
Allemagne	63%
France	65%
É.-U.	67%
Canada	71%
Pays-Bas	75%
Suède	83%
Islande	85%

Moyenne de l'OCDE 61%

Source : OCDE, Base de données sur la famille.

5.2 Enfants et garderies agréées, N.-B., 1996 – 2011

	2011	2009	2007	2005	2003	1996
Nombre de places dans les garderies agréées (nourrissons et enfants d'âge préscolaire et scolaire)	20 319	18 398	14 170	12 968	11 898	8 342
Nombre d'enfants de 0 à 12 ans au N.-B.	97 207	97 563	98 727	102 673	107 436	124 423
Proportion d'enfants de 12 ans et moins qui pourraient fréquenter une garderie agréée	21%	19%	14%	13%	11%	7%

Source: Ministère du développement social du N.-B./des Services familiaux et communautaires; Statistique Canada, Estimations postcensitaires et intercensitaires de la population.

Le Nouveau-Brunswick comptait 622 garderies agréées (518 centre de services, 104 foyers-garderies de type familial), offrant 20 319 places aux enfants de la province, en date de la fin mars 2011. Les garderies agréées peuvent donc accueillir 21% de tous les enfants âgés de 12 ans ou moins au Nouveau-Brunswick, comparativement à 7% en 1996.

Presque la moitié de ces 20 319 places sont réservées pour des enfants d'âge scolaire (9 792 places après classe). Un autre 45% des places (9 065) sont pour les enfants d'âge préscolaire et 1 462 sont désignées pour les nourrissons.

Presque 40% des employé-e-s des garderies agréées au N.-B. ont une formation reconnue.

Tarif mensuel moyen pour les soins à temps plein dans une garderie agréée, N.-B., 2011 (variation régionale)

Nourrissons

636\$ (de 554\$ à 686\$)

Enfants d'âge préscolaire

550\$ (474\$ à 580\$)

Enfants d'âge scolaire

309\$ (237\$ à 358\$)

Source : Rapport annuel de statistiques des Services de garderies 2010-11, ministère de l'Éducation du N.-B.

Le personnel des garderies agréées, N.-B., 2011

Nombre

3 125 éducatrices et éducateurs

1 272 d'elles ont une formation reconnue, dont :
1 064 sont titulaires d'un B.Ed., d'un diplôme reconnu en éducation de la petite enfance ou d'un diplôme universitaire en études de l'enfant

208 ont un diplôme universitaire

Salaire horaire moyen

Mars 2011

Avec formation spécialisée 14,67\$

Employé-e sans formation 12,46\$

Octobre 2001

Tous les employés, entre 6,76\$ et 7,00\$

Source: Ministère du développement social / des Services familiaux et communautaires/ Éducation du N.-B.

Services de garde à but non lucratif et à but lucratif, N.-B. et Canada

N.-B., 2010/11

37% des 20 139 places agréées étaient à but non lucratif :

12 742 à but lucratif

7 577 à but non lucratif

(1992 : 57%)

Variations régionales

Région d'Edmundston, 8% des services sont à but non lucratif

Région de Fredericton, 46%

Canada, 2008

75% des places agréées étaient à but non lucratif (1992 : 70%)

Source : Estimation provinciale fournie par le ministère du Développement social du N.-B. ; M. Friendly et al., Early Childhood Education and Care in Canada 2008.

Index de l'éducation de la petite enfance, 2011

Évaluation du financement, de l'accès et de la qualité des programmes :

Québec 10 points

Île du Prince Édouard 9,5 points

Manitoba 7.5 points

N.-B., C.-B. & Sask. 4,5 points

Ontario 6,5 points

Nouvelle-Écosse 5 points

Alberta 3 points

Terre-Neuve & Labrador 1,5 points

Pourcentage des 2-4-ans :

Qui fréquentent régulièrement un service de garde accrédité : 36% au N.-B. (Canada, 52%).

Pour qui les parents sont le seul service de garde : 41% au N.-B. (Canada, 39%).

Salaire des éducatrices à la petite enfance par rapport aux enseignants : 55% au N.-B. (3e place après le Québec & la Saskatchewan).

Source : Le point sur la petite enfance 3, Margaret McCain, Fraser Mustard & Kerry McCuaig

Langue de service* des garderies agréées, N.-B., 2010-11

56% offrent des services en anglais (349)

32% offrent des services en français (199)

12% offrent des services dans les deux langues (74)

* selon la déclaration de la garderie.

Source : Ministère du développement social / des Services familiaux et communautaires / Éducation du N.-B.

5.3 Bénéficiaires de congés parentaux, selon le sexe, N.-B., 1997 – 2011

	2011	2009	2005	2001	2000	1997
Femmes	2 806	2 955	2 583	1 273	678	617
Hommes	238	251	221	102	29	17

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 276-0001.

Le nombre de pères, au N.-B. qui se prévalent d'un congé parental a augmenté, surtout depuis 2001 quand les parents ont obtenu la possibilité de partager 35 semaines de congé. Toutefois, il reste que plus de 9 personnes sur 10 (92%) qui prennent un congé parental sont les mères. En 2011, 2 806 femmes et 238 hommes au N.-B. ont touché des prestations parentales du programme de l'Assurance-emploi, en hausse de 617 et 17, respectivement, en 1997.

CANADA Pères en % de bénéficiaires de congés parentaux

2011	8% (8 648 pères)
2008	7% (8 186 pères)
2000	5% (1 613 pères)
1997	4% (1 147 pères)

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 276-0001.

Usage du congé parental par les mères et les pères, certains pays de l'OCDE, vers 2007

On note des variations importantes dans la proportion des pères et des mères qui prennent avantage des congés paternels :

Élevé : 89 pères pour chaque 100 mères en Islande; 77 pères pour 100 mères en Suède

Faible : Moins de 2 pères pour chaque 100 mères en Allemagne, au Japon et en Corée

Source: OCDE, Base de données sur la famille.

Bénéficiaires de congés de maternité et d'adoption, N.-B.

Congé de maternité

2011	1 325
2009	1 401
2005	1 286
2000	1 161
1997	1 088

Congé d'adoption

2011	25 femmes, 0 hommes
2009	28 femmes, 0 hommes
2005	31 femmes, 4 hommes
2000	7 femmes, 0 hommes
1997	7 femmes, 1 homme

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 276-0001.

CANADA

Admissibilité des mères aux prestations de maternité ou parentales, 2008

Des 386 900 mères ayant un enfant de 12 mois ou moins :

23% n'étaient pas admissibles

15,5% parce qu'elles n'ont pas travaillé au cours des 2 dernières années
7,5% pour d'autres motifs, y compris les travailleuses autonomes.

9% n'ont pas fait la demande

68% ont touché des prestations

47% du programme de l'a.e.
21% du régime québécois

Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2008.



Le saviez-vous?

Les prestations de congé de maternité sont offertes aux mères naturelles depuis 1971 au Canada. Les mères ayant travaillé au moins 15 heures par semaine pendant 20 semaines ou plus dans le marché du travail pouvaient obtenir jusqu'à 15 semaines de prestations du programme d'assurance emploi.

Les parents adoptifs sont devenus admissibles à des prestations en 1983 et, avec la mise en vigueur des congés parentaux en 1990, les pères et mères naturels pouvaient partager un congé additionnel de 10 semaines. Depuis 2001, le congé parental est de 35 semaines, portant à un an la période maximum de congé de maternité et parental.

Cependant, les critères d'admissibilité demeurent restrictifs. Les parents doivent avoir travaillé 600 heures durant l'année précédente ou depuis leur dernière demande. Les personnes ayant un travail indépendant ne sont pas éligibles (à partir de 2011, elles pourront opter de s'inscrire dans le programme).

Les taux de prestation sont faibles : le programme verse 55% des gains récents jusqu'à un niveau maximum; peu d'employeurs ne comblent l'écart de salaire.

Le Québec est la seule province qui a son propre programme de soutien de revenu pour les parents, instauré en 2006. L'admissibilité est basée sur une rémunération minimale plutôt que sur un nombre d'heures, le travail autonome est également admissible, et le régime offre des prestations allant jusqu'à 75% de la rémunération. Les pères ont droit à un congé de paternité d'une durée de 3 à 5 semaines. En 2010, 78% des pères québécois ont pris un congé parental, comparativement à 28% en 2005.

Sources : Shelley Phipps, The Evolution of Maternity and Parental Benefits in Canada (mai 2006); Service Canada (janv. 2010). Emploi et solidarité sociale, Québec; Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2008.

5.4 Nombre d'heures consacrées aux travaux ménagers, au soin des enfants et au soin des personnes âgées, selon le sexe, 15 ans et plus, N.-B., 1996 et 2006

Nombre d'heures par semaine/ travail non rémunéré	2006		1996	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Travaux ménagers: travail non rémunéré	92,2%	86,9%	91,3%	81,9%
Travaux ménagers: moins de 5 heures	15,5%	26,3%	13,3%	26,5%
Travaux ménagers: 15 heures ou plus	47,9%	27,6%	53,1%	24,4%
Soins des enfants: travail non rémunéré	39,2%	32,0%	42,9%	33,5%
Soins des enfants: moins de 5 heures	8,2%	9,5%	8,6%	0,5%
Soins des enfants: 15 heures ou plus	22,6%	13,5%	25,2%	12,8%
Aide ou Soins aux personnes âgées: travail non rémunéré	21,3%	15,4%	21,8%	15,0%
Aide ou Soins aux personnes âgées: 5 à 9 heures	5,0%	3,1%	4,8%	2,6%
Aide ou Soins aux personnes âgées: 10 heures ou plus	4,2%	2,2%	4,0%	2,1%

Source : Statistique Canada, Recensement 2001 & 2006.

L'augmentation importante du nombre de familles dont la mère est sur le marché du travail n'a pas modifié de façon dramatique la division du travail non rémunéré à la maison au Nouveau-Brunswick comme au Canada. Les hommes font davantage de travail non rémunéré qu'il y a une décennie, mais plus de femmes que d'hommes participent à des tâches ménagères et les femmes consacrent plus de temps aux activités non rémunérées que les hommes. Près de la moitié (48%) des femmes au N.-B. et 28% des hommes ont consacré 15 heures ou plus par semaine aux travaux ménagers en 2006.

Une enquête en 2005 portant sur l'emploi du temps a montré que les femmes du N.-B. consacrent en moyenne 4,2 heures par jour à des tâches ménagères, sans compter les soins aux personnes âgées, comparativement à 2,5 heures par jour pour les hommes. Les tendances ont peu changé depuis une enquête similaire menée en 1998.



Nombre d'heures consacrées aux travaux ménagers

Emploi du temps et travail domestique non rémunéré, N.-B., 15 ans & plus, 2005

Préparation de repas et la vaisselle
73% des femmes, 44% des hommes.

Ménage
61% des femmes, 17% des hommes.

Soins des enfants
21% des femmes, 13% des hommes.

Moyenne d'heures par jour consacrées à toutes les tâches ménagères (sans comptabiliser les soins aux personnes âgées)

Femmes 4,2 heures / jour
(1998, 4,2 heures / jour).

Hommes 2,5 heures / jour
(1998, 2,6 heures / jour).

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1998, 2005.

CANADA Participation au travail non rémunéré à la maison, 15 ans et plus, 2006

Travaux ménagers, 15 heures ou plus / semaine

Femmes 44% (1996, 48%)
Hommes 23% (1996, 22%)

Soins des enfants, 15 heures ou plus / semaine

Femmes 23% (1996, 24%)
Hommes 14% (1996, 13%)

Aide ou soins aux personnes âgées, 5 à 9 heures / semaine

Femmes 5% (1996, 4%)
Hommes 3% (1996, 2%)

Source : Statistique Canada, Recensement 2001 & 2006.

CANADA Participation au soin d'enfants de 0 à 4 ans, 2010

En général

Mères, 6 heures 33 minutes / jour
Pères, 3 heures 7 minutes / jour

Parents travaillant à temps plein

Mères, 5 heures 13 minutes / jour
Pères, 2 heures 59 minutes / jour

Source : Enquête sociale générale – 2010, Aperçu sur l'emploi du temps des Canadiens.

5.5 Paiement des pensions alimentaires pour enfants et d'autres pensions, N.-B., 1999/2000 – 2010/11

	Pensions alimentaires pour enfants		Toutes les ordonnances de pension alimentaire	
	Montant dû	Montant recouvré des obligations en cours ou passées	Montant dû	Montant recouvré des obligations en cours ou passées
2010/11	44 333 000 \$	38 603 000 \$ 87%	52 600 000 \$	45 700 000 \$ 87%
2008/09	41 332 510 \$	35 975 740 \$ 87%	50 105 690 \$	43 933 548 \$ 88%
2006/07	37 312 350 \$	30 600 903 \$ 82%	43 672 922 \$	36 057 434 \$ 83%
2004/05	37 056 015 \$	28 518 391 \$ 77%	43 234 450 \$	33 535 971 \$ 78%
1999/2000	27 353 080 \$	22 654 500 \$ 83%	31 450 870 \$	26 199 540 \$ 83%

Source : Ministère de la justice et de la consommation du N.-B., Service des ordonnances de soutien familial/ Ministère de la justice du N.-B., Division des services aux tribunaux.

87% des montants dus pour le soutien d'enfants ont été versés au ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick. Cela veut dire que 5,7 million \$ dues n'ont pas été versés dans des cas touchant des enfants.

Les bénéficiaires sont des femmes et les payeurs sont des hommes dans 95% des dossiers où le sexe du bénéficiaire et du récipiendaire de soutien est inscrit dans la base de données du Ministère (ce qui est le cas dans 40% des dossiers), en date de la fin mars 2011.

Dans 92% des 13 800 dossiers de pension alimentaire traités par le Ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick en 2010/11, seulement une pension pour le soutien d'enfants. Seulement une pension pour la conjointe/le conjoint est versé dans 4% des cas.

4,1\$ millions du montant perçu en pension alimentaire sont versés au ministre des Finances puisque le ou la bénéficiaire de l'ordonnance reçoit l'aide sociale.

Profil des bénéficiaires d'ordonnances de soutien familial, N.-B., 2010/11

Les destinataires des paiements sont :

Des enfants seulement : 12 685 ou 92% des cas

La conjointe/le conjoint et des enfants : 335 ou 2% des cas

La conjointe/le conjoint seulement : 550 ou 4% des cas

Source : Ministère de la justice et de la consommation du N.-B., Service des ordonnances de soutien familial.



Le saviez-vous?

Les destinataires d'une pension alimentaire qui ont une ordonnance ou une entente judiciaire exécutoire ne sont pas obligés à se prévaloir des services d'un programme d'exécution des ordonnances alimentaires (PEOA). Un peu plus du tiers des Canadiens qui se sont séparés ou qui ont divorcé entre 2001 et 2006 et qui avaient une entente de pension alimentaire pour les enfants et/ou le conjoint s'étaient inscrites à un tel programme.

Le Nouveau-Brunswick compte parmi les six provinces qui ont adopté un système d'inscription automatique avec possibilité de retrait. Les ordonnances alimentaires sont automatiquement inscrites auprès d'un PEOA lorsque l'ordonnance est rendue. Pour obtenir son retrait du programme, un destinataire doit en faire la demande.

D'autres provinces et territoires ont un système d'inscription volontaire, dans lequel l'inscription est laissée à la discrétion du destinataire ou du payeur.

Source : Statistique Canada, Pensions alimentaires pour les enfants et le conjoint: les statistiques de l'Enquête sur l'exécution des ordonnances alimentaires, 2008/09.

6. Marché du travail

6.1 Aperçu global des personnes occupant un emploi, 15 ans et plus, N.-B., 2011

Total - Personnes occupant un emploi	
352 000	

Selon le sexe	
Femmes	174 700 (50%)
Hommes	177 300 (50%)

	Employés	Travailleurs indépendants
Femmes	158 500 (91% des femmes occupant un emploi)	16 200 (9%)
Hommes	152 700 (86% des hommes occupant un emploi)	24 600 (14%)

Parmi les personnes occupant un emploi :

	Temps partiel	Temps plein
Femmes	40 400 (23% des femmes occupant un emploi)	134 400 (77%)
Hommes	17 000 (10% des hommes occupant un emploi)	160 300 (90%)

Parmi les employés :

	Emploi permanent	Emploi temporaire
Femmes	132 100 (83% des employées)	26 400 (17%)
Hommes	124 400 (82% des employés)	28 200 (18%)

Parmi les employés :

	Secteur public	Secteur privé
Femmes	55 500 (35% des employées)	103 000 (65%)
Hommes	32 600 (21% des employés)	120 100 (79%)

Parmi les employés :

	Travail saisonnier	Travail à terme ou à contrat	Travail occasionnel
Femmes	5 600 (4% des employées)	10 300 (7%)	8 800 (6%)
Hommes	12 400 (8% des employés)	10 800 (7%)	4 800 (3%)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM tableaux 282-0002, 282-0074 & 282-0080.



Marché du travail

En 2011, la moitié des personnes occupant un emploi au Nouveau-Brunswick était des femmes et l'autre moitié, des hommes. Parmi cette population, 9% des femmes et 14% des hommes étaient à leur propre compte. À peu près une femme sur 4 et un homme sur 10 ont un emploi à temps partiel. Le portrait est semblable au niveau canadien, sauf qu'on y note des proportions plus importantes de femmes ayant un travail indépendant ou à temps partiel.

Presque deux-tiers (65%) des femmes et trois-quarts des hommes (79%) qui ont un emploi au Nouveau-Brunswick sont dans le secteur privé.

La plupart des employé-e-s ont un emploi permanent. Parmi les femmes qui avaient un emploi temporaire, les trois-quarts avaient un emploi occasionnel ou à contrat, alors qu'on note une concentration des hommes dans les emplois saisonniers ou à contrat. Des tendances similaires sont visibles au niveau national.

CANADA Personnes occupant un emploi, 2011

Selon le sexe

Femmes 50%
Hommes 50%

Travail à temps partiel

27% des femmes occupant un emploi
12% des hommes occupant un emploi

Travail indépendant

12% des femmes occupant un emploi
19% des hommes occupant un emploi

Travail permanent

86% des femmes occupant un emploi
87% des hommes occupant un emploi

Emploi dans le secteur privé

70% des femmes occupant un emploi
82% des hommes occupant un emploi

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM tableaux 282-0002, 282-0074 & 282-0080.

6.2 Pourcentage sur le marché du travail, N.-B., 1976 – 2011

Année	Femmes	Hommes
2011	59%	67%
2008	61%	69%
2004	60%	68%
2000	56%	68%
1990	52%	68%
1976	39%	70%

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM tableau 282-0002.

La participation des femmes sur le marché du travail a augmenté de façon dramatique dans les 30 dernières années, alors celle des hommes a légèrement diminué. En 2011, 59% des femmes de 15 ans et plus au Nouveau-Brunswick avaient un emploi ou étaient à la recherche, comparativement à 39% en 1976. On note des tendances similaires au niveau national, bien que les taux nationaux de participation sont légèrement plus élevés chez les deux sexes.

Des différences persistent entre les sexes quant à leur régime de travail. Depuis le début des années 80, moins de femmes sont en chômage que d'hommes. Les femmes sont beaucoup plus susceptibles d'avoir un emploi à temps partiel que les hommes.

Les femmes et les hommes qui travaillent à temps partiel le font pour des raisons différentes. En 2011, seulement 25% des femmes et 22% des hommes au N.-B. qui ont un emploi à temps partiel disent que c'est par choix. 31% des femmes et 35% des hommes disaient travailler à temps partiel parce qu'ils ne peuvent trouver un emploi à temps plein. Un autre 14% des femmes donnent comme raison le fait qu'elles s'occupaient de leurs enfants ou avaient d'autres responsabilités familiales ou personnelles ; la proportion d'hommes travaillant à temps partiel pour cette raison est si faible que Statistique Canada ne publie pas le chiffre afin de respecter les exigences de confidentialité. Les études étaient une raison citée fréquemment par les hommes pour le travail à temps partiel.

Les femmes ayant des incapacités sont moins susceptibles que les autres femmes d'occuper un emploi rémunéré et elles connaissent un taux de chômage plus élevé.



CANADA Taux de participation sur le marché du travail

2011

62% des femmes, 72% des hommes

1990

59% des femmes, 76% des hommes

1976

46% des femmes, 78% des hommes

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM tableau 282-0002.

Taux de participation des femmes sur le marché du travail, 15 à 64 ans, certains pays de l'OCDE, 2010

Islande	86%
Suisse & Suède	78%
Norvège & Danemark	77%
Canada	76%
Allemagne & R.-U.	72%
États-unis	71%
France	67%
Brésil	65%*
Italie	52%
Turquie	31%
Moyenne de l'OCDE	64%

* 2009

Source: OECD Stat.

Taux de chômage, 15 ans & plus, N.-B.

2011

Femmes 7,8% (Canada: 7%)
Hommes 11,2% (Canada: 7,8%)

2000

Femmes 8,8% (Canada: 6,7%)
Hommes 11% (Canada: 6,9%)

1985

Femmes 14,2% (Canada: 10,7%)
Hommes 15,9% (Canada: 10,6%)

1976

Femmes 11,8% (Canada: 8,2%)
Hommes 10,5% (Canada: 6,4%)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM tableau 282-0002.

Raisons données pour le travail à temps partiel, 15 ans & plus, N.-B., 2011

**Ne peut trouver autre chose /conditions
économiques**
F 31%, H 35%

Préférence personnelle
F 25%, H 22%

Études
F 22%, H 34%

Soin des enfants
F 10%, H *

Sa propre maladie
F 5%, H 5%

D'autres responsabilités familiales
F 4%, H *

* Le chiffre est si faible qu'il n'est pas publié par Statistique Canada afin de respecter les exigences de confidentialité.

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 282-0014.

Taux d'emploi et de chômage des personnes ayant des incapacités, 15 à 64 ans, N.-B., 2006

% ayant un emploi

Femmes ayant des incapacités 47,6%
Femmes sans incapacités 70%

Hommes ayant des incapacités 47,7%
Hommes sans incapacités 73,5%

Taux de chômage

Femmes ayant des incapacités 7,9%
Femmes sans incapacités 7,6%

Hommes ayant des incapacités 13,9%
Hommes sans incapacités 11,6%

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2006.

% des personnes occupant un emploi qui travaillent à temps partiel, N.-B.

2011

F : 23% (Canada : 27%)
H : 10% (Canada : 12%)

2009

F : 22% (Canada : 27%)
H : 10% (Canada : 12%)

2000

F : 25% (Canada : 27%)
H : 8% (Canada : 10%)

1985

F : 28% (Canada : 28%)
H : 8% (Canada : 9%)

1976

F : 23% (Canada : 24%)
H : 5% (Canada : 6%)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM.



6.3 Estimations de la population active selon le niveau de scolarité et le sexe, certains groupes d'âge, N.-B., 2010

		Femmes	Hommes
25 ans et plus	Total, tous les niveaux de scolarité	273 100	251 700
	Moins d'un diplôme d'études secondaires	59 000 22%	59 400 24%
	Diplôme d'études secondaires	55 200 20%	49 800 20%
	Études postsecondaires partielles	16 000 6%	15 700 6%
	Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	95 700 35%	87 300 35%
	Grade universitaire	47 200 17%	39 500 16%
25-54 ans	Total, tous les niveaux de scolarité	157 200	148 100
	Moins d'un diplôme d'études secondaires	15 400 10%	22 000 15%
	Diplôme d'études secondaires	34 800 22%	34 900 24%
	Études postsecondaires partielles	11 300 7%	10 600 7%
	Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	60 500 38%	55 500 37%
	Grade universitaire	35 300 22%	25 100 17%
55-64 ans	Total, tous les niveaux de scolarité	54 500	52 800
	Moins d'un diplôme d'études secondaires	13 300 24%	14 000 27%
	Diplôme d'études secondaires	12 000 22%	9 400 18%
	Études postsecondaires partielles	2 600 5%	2 300 4%
	Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	18 500 34%	18 100 34%
	Grade universitaire	8 000 15%	9 000 17%

Nota : Les valeurs inférieures à 500 sont éliminées et remplacées par 0.

Source : Revue chronologique de la population active, 2010.

Estimations de la population active selon le niveau de scolarité et le sexe

Les femmes et les hommes qui participent au marché du travail au Nouveau-Brunswick ont des niveaux similaires de scolarité. Parmi les personnes de 25 ans et plus sur le marché du travail, 52% des femmes et 51% des hommes ont complété des études postsecondaires (17% des femmes ont un grade universitaire, et 35%, un diplôme ou certificat d'études postsecondaires de ce groupe d'âge).

Même chez les personnes âgées de 55 à 64 ans qui sont sur le marché du travail, la proportion de femmes et d'hommes ayant complété des études postsecondaires est comparable : 49% des femmes et 51% des hommes.



6.4 Participation au marché du travail et gains moyens des femmes et des hommes autochtones et non autochtones, 25 à 54 ans, N.-B., 2006

	Femmes		Hommes	
	Autochtones	non Autochtones	Autochtones	non Autochtones
Taux de participation au marché du travail, 25-54 ans	71,9%	80,7%	80,2%	89%
% des personnes occupées, 25-54 ans, qui travaillent à temps partiel ou une partie de l'année	50,3%	43,7%	55,9%	35,8%
Taux de chômage, 25-54 ans	15,6%	7,1%	25,8%	9,4%
Revenu moyen d'emploi, 25-54 ans, 2005	20 228\$	27 005\$	26 129\$	39 740\$

Nota :

- Comprend les personnes à identité autochtone résidant hors réserve ou dans une réserve. Identité autochtone signifie les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit, et/ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.
- Revenu moyen d'emploi est en dollars constants de 2005 et comprend les traitements et salaires, revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession et/ou revenu net provenant d'un travail autonome agricole.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006.

Les femmes autochtones sont un peu moins susceptibles que les femmes non autochtones d'être sur le marché de travail pendant leurs années les plus productives au Nouveau-Brunswick. En 2006, sept sur 10 femmes autochtones âgées de 25 à 54 ans avaient un emploi ou en cherchaient un, comparativement à huit sur 10 femmes non autochtones.

Le dernier recensement national témoigne de d'autres différences importantes dans la situation de l'emploi des personnes autochtones et non autochtones au Nouveau-Brunswick. Les femmes autochtones travaillent plus souvent pendant une partie de l'année ou à temps partiel ; elles courent un plus grand risque de chômage ; et elles ont un revenu moyen d'emploi bien inférieur aux autres femmes et hommes. En 2005, le revenu moyen d'emploi des femmes autochtones s'élevait à seulement 75% des gains des femmes non autochtones, 77% de ceux des hommes autochtones, et seulement 51% des gains des hommes non autochtones.

PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Estimation de participation au marché du travail, population à identité autochtone, 15 ans et plus, 2011

Taux de participation

Femmes 60%

Hommes 68%

Taux d'emploi

Femmes 52%

Hommes 58%

Taux de chômage

Femmes 14%

Hommes 16%

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

CANADA

Situation de l'emploi des femmes autochtones et non autochtones, 25-54 ans

Taux de participation, 2006

Femmes autochtones 71%

Femmes non autochtones 81%

Taux de chômage, 2006

Femmes autochtones 12,1%

Femmes non autochtones 5,4%

Revenu moyen d'emploi, 2005

Femmes autochtones 25 503\$

Femmes non autochtones 33 314\$

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006.



6.5 Employés permanents et temporaires, 15 ans et plus, N.-B., 1997 – 2011

Catégorie d'emploi	2011	2009	2007	2002	1997
Nombre total de femmes ayant un emploi	158 500	160 400	159 800	149 200	125 100
Nombre total d'hommes ayant un emploi	152 700	156 400	155 800	151 100	139 200
Emploi permanent - Femmes	132 100	136 200	135 400	123 400	103 700
Emploi permanent - Hommes	124 400	127 000	128 200	123 800	112 700
Emploi temporaire - Femmes	26 400	24 300	24 400	25 700	21 300
- saisonnier	5 600	5 400	5 400	5 400	6 300
- à terme / contrat	10 300	10 000	9 600	10 500	7 100
- occasionnel	10 200	8 700	9 500	9 600	7 400
Emploi temporaire - Hommes	28 200	29 400	27 600	27 100	26 500
- saisonnier	12 400	12 900	13 200	12 300	13 700
- à terme / contrat	10 800	11 200	8 600	9 100	7 900
- occasionnel	4 800	5 300	5 800	5 600	4 600

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM tableau 282-0082.

Les femmes au Nouveau-Brunswick sont un peu moins susceptibles que les hommes de travailler dans des emplois ayant une date prédéterminée de cessation. En 2011, 17% des femmes salariées, et 18% des hommes salariés, avaient un travail temporaire. Au niveau canadien, la proportion des hommes et des femmes qui ont un emploi temporaire est plus faible qu'au N.-B., mais les Canadiennes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir un emploi temporaire. Parmi les personnes ayant un emploi temporaire, au Nouveau-Brunswick et au Canada, la majorité de celles ayant un emploi occasionnel sont des femmes et la majorité des personnes ayant un emploi saisonnier sont des hommes.

Un nombre croissant d'hommes et de femmes, au Nouveau-Brunswick comme au Canada, détiennent plus d'un emploi. Entre 1987 et 2011, le nombre et la proportion de femmes ayant plus d'un emploi a augmenté de beaucoup au Nouveau-Brunswick. Moins d'hommes ont plus d'un emploi et la proportion d'eux ayant de multiples emplois en 2011 est la même qu'en 1987.

CANADA Employés temporaires

2011

14% des femmes salariées

13% des hommes salariés

Parmi les femmes occupant un emploi temporaire:

53% ont un emploi à terme ou à contrat (hommes, 50%)

29% ont un emploi occasionnel (hommes, 19%)

17% ont un emploi saisonnier (hommes, 30%)

1997

12% des femmes salariées

11% des hommes salariés

Parmi les femmes occupant un emploi temporaire:

49% ont un emploi à terme ou à contrat (hommes, 43%)

31% ont un emploi occasionnel (hommes, 21%)

17% ont un emploi saisonnier (hommes, 33%)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM.

Employés détenant plus d'un emploi, N.-B.

2011

8 800 ou 5,6% des femmes salariées (Canada: 7,6%)

5 300 ou 3,5% des hommes salariés (Canada: 5,6%)

2009

9 400 ou 5,8% des femmes salariées (Canada: 7%)

6 000 ou 3,7% des hommes salariés (Canada: 5,5%)

1987

3 100 ou 2,8% des femmes salariées (Canada: 4,4%)

4 800 ou 3,5% des hommes salariés (Canada: 5%)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM tableau 282-0034



6.6 Travailleuses et travailleurs indépendants au N.-B., 1976 – 2011

Année	Femmes	Hommes
2011	16 200	24 600
2010	17 100	27 500
2006	15 400	26 800
2001	13 900	25 500
1996	14 400	27 200
1991	12 000	24 600
1986	10 300	22 200
1981	9 900	19 600
1976	7 400	17 200

Nota : « Travailleur indépendant » se réfère aux propriétaires actifs d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un bureau professionnel et à ceux/celles qui travaillent à la pige ou à contrat.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM tableau 282-0012.

Le nombre de travailleuses indépendantes a plus que doublé au Nouveau-Brunswick entre 1976 et 1996, mais la proportion de femmes qui sont travailleuses indépendantes a peu augmenté depuis 1996. En 1976, 10% des femmes ayant un emploi étaient à leur propre compte. En 2011, ce taux était de 9%. Au niveau canadien, la proportion de femmes qui sont travailleuses indépendantes est plus élevée : 12%.

Au Nouveau-Brunswick ainsi qu'au Canada, les hommes sont plus susceptibles de travailler à leur propre compte. Ils sont 14% des travailleurs rémunérés au N.-B. en 2011 (Canada, 19%).

Les travailleuses indépendantes sont plus jeunes en moyenne que les travailleurs : au Nouveau-Brunswick en 2010, 71% d'elles n'avaient pas 55 ans, comparativement à 64% des hommes. Cependant les personnes à leur propre compte, hommes et femmes, sont plus âgées en moyenne que les employé-e-s.

Les travailleuses et les travailleurs indépendants n'ont pas les mêmes conditions de travail. En 2011, plus de 3 sur 4 des femmes à leur propre compte au Nouveau-Brunswick travaillaient seules, sans aide rémunérée, comparativement à la moitié des travailleurs indépendants. Le revenu moyen des travailleurs indépendants est plus élevé que celui des travailleuses indépendantes.

% des travailleurs indépendants qui travaillent seuls, N.-B.

2011	F: 79% H: 53%
2009	F: 71% H: 53%
1997	F: 71% H: 48%
1979	F: approx. 80% H: 47%

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM.

Revenu moyen des travailleurs indépendants, N.-B. & Canada, 2005

Femmes, N.-B.: 9 589\$ ou 59% du revenu moyen des hommes (16 128\$)

Femmes, Canada: 12 784\$ ou 60% du revenu moyen des hommes (21 258\$)

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006.

Les travailleurs indépendants en % des personnes occupant un emploi, selon le sexe, N.-B.

2011	F: 9% H: 14%
2010	F: 10% H: 15%
2007	F: 9% H: 14%
2002	F: 10% H: 14%
1976	F: 9% H: 12%

Source : Statistics Canada, Labour Force Survey.

CANADA Les travailleurs indépendants en % des personnes occupant un emploi, selon le sexe

2010	F: 11,5% H: 19,5%
2009	F: 11,9% H: 19,9%
2001	F: 11,2% H: 18,7%
1997	F: 13,4% H: 20,4%
1976	F: 8,6% H: 14,2%

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM

% qui ont 55 ans ou plus, employés et travailleurs indépendants, N.-B. & Canada, 2010

N.-B.

29% des travailleuses indépendantes
36% des travailleurs indépendants
15% des employées*
17% des employés*

Canada

28% des travailleuses indépendantes
32% des travailleurs indépendants
15% des employées*
15% des employés*

* ne comprend pas les travailleurs indépendants.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM.



6.7 Répartition des personnes occupant un emploi, selon les groupes de profession, N.-B, 1987 et 2011

Groupe professionnel	Femmes (en % du groupe professionnel)		Hommes (en % du groupe professionnel)	
	2011	1987	2011	1987
Santé	86%	83%	14%	17%
Affaires, finance et administration (y compris les emplois de bureau)	75%	69%	25%	31%
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	71%	57%	29%	43%
Ventes et services	62%	60%	38%	40%
Arts, culture, sports et loisirs	58%	50%	42%	50%
Gestion	39%	28%	61%	72%
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	29%	32%	71%	68%
Sciences naturelles et appliquées	20%	18%	80%	82%
Industries primaires	15%	11%	85%	89%
Métiers, transport et machinerie	5%	3%	95%	97%

Nota : Personnes occupant un emploi à temps partiel et à temps plein, y compris les travailleurs indépendants.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM tableau 282-0010.

La majorité des femmes occupant un emploi au Nouveau-Brunswick demeurent concentrées dans un nombre limité de catégories de professions, et sont sous représentées de façon importante dans plusieurs autres. En 2011, tout comme en 1987, les femmes travaillaient surtout dans les domaines de la santé, du soutien administratif et des ventes et services. On note peu d'amélioration dans la représentation des femmes dans les métiers, le transport et la machinerie, ni dans les occupations reliées aux sciences naturelles ou appliquées. On note des tendances semblables au niveau canadien.

Les femmes ont augmenté leur représentation dans les postes de gestion, mais il y a encore très peu de femmes parmi les cadres supérieurs.

Répartition des personnes occupant un emploi

Les femmes dans les professions reliées à la gestion, N.-B., 2011

Total

F 11 200
H 17 300
(39% femmes)

Cadres supérieurs

F *H 1 300

Autres directeurs

F 10 900
H 16 300
(40% femmes)

** Le chiffre est si faible qu'il n'est pas publié par Statistique Canada afin de respecter les exigences de confidentialité.*

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM Tableau 282-0010.

Les femmes en % des employés dans certaines branches d'activité, N.-B., 2011

Secteur de biens (20% femmes) :

Agriculture 39%
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz 20%
Construction 7%
Fabrication 27%

Secteur des services (60% femmes) :

Services d'enseignement 65%
Soins de santé et assistance sociale 85%
Hébergement et services de restauration 71%
Administrations publiques 52%

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM tableau 282-0012.

Les femmes dans les professions reliées aux affaires, aux finances et à l'administration, N.-B., 2011

Total

F 48 100
H 16 200
(75% femmes)

Personnel professionnel

F 5 200
H 3 800
(58% femmes)

Personnel en finance, en secrétariat et en administration

F 12 900
H 2 200
(85% femmes)

Personnel de bureau

F 30 000
H 10 200
(75% femmes)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM Tableau 282-0010.



6.8 Salaire horaire moyen et écart salarial dans certaines professions, N.-B., 2011

Profession	Salaire horaire moyen des femmes	Salaire horaire moyen des hommes	Écart entre le salaire moyen des femmes et celui des hommes
Secteur de la santé	24,38\$	24,19\$	-1%
Affaires, finance et administration	18,26\$	19,71\$	7%
Sciences sociales, enseignements et administration publique	23,83\$	28,55\$	17%
Ventes et services	12,33\$	15,84\$	22%
Gestion (cadres)	27,12\$	33,95\$	20%
Professions propres à la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	12,54\$	17,20\$	27%
Sciences naturelles et appliqués et professions apparentées	23,54\$	28,29\$	17%
Professions propres au secteur primaire	11,57\$	17,07\$	32%
Métiers, transport et machinerie et professions apparentées	14,23\$	18,70\$	24%

Nota : Emplois à temps partiel et à temps plein.

x Données supprimées en vertu des dispositions sur la confidentialité de la Loi sur la statistique.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM 282-0070.

Les emplois traditionnellement occupés par les femmes sont souvent faiblement rémunérés. Les hommes travaillant dans les professions dominées par les femmes ont tendance à toucher des salaires plus élevés que leurs collègues féminins. En 2011, les femmes employées dans la vente au détail – elles représentent les deux-tiers de l'effectif de ce domaine - ne gagnaient en moyenne que 12,33\$ l'heure, 22% de moins que leurs collègues masculins.

Les femmes qui travaillent dans les secteurs historiquement dominés par les hommes, tel celui des sciences naturelles et appliquées ou la gestion, gagnent moins en moyenne que leurs collègues masculins.

Salaire horaire moyen et écart salarial

Salaire horaire moyen des employés dans les professions reliées aux affaires, aux finances et à l'administration, N.-B., 2011

Personnel professionnel

F 24,48\$

H 29,06\$

Autre personnel en finance, en secrétariat et en administration

F 18,35\$

H 22,03\$

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM tableau 282-0070.

Salaire horaire moyen des employés dans les professions de gestion, N.-B., 2011

Cadre supérieur

F *

H 42,37\$

Autres postes de direction

F 26,52\$

H 33,32\$

** Données supprimées en vertu des dispositions sur la confidentialité.*

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM tableau 282-0070.

Salaire horaire moyen des employés dans les professions reliées aux ventes et services, N.-B., 2011

Vendeurs, commis-vendeurs et caissiers

F 10,84\$

H 13,61\$

Chefs et cuisiniers, personnel des services des aliments et boissons

F 11,77\$

H 13,14\$

Personnel de soutien familial et de garderie

F 13,06\$

H *

Personnel de l'hébergement et des voyages, préposés dans les sports et les loisirs et personnel de la vente et des services

F 12,45\$

H 13,70\$

Personnel de la vente en gros, technique et immobilier

F 17,96\$

H 22,13\$

** Données supprimées en vertu des dispositions sur la confidentialité.*

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM tableau 282-0070.



6.9 Travailleuses et travailleurs au salaire minimum, N.-B., 2000 - 2011

		2011	2009	2006	2000
Total – 15 ans & plus (% de tous les employés)	Femmes	19 400 (12,2%)	10 800 6%	7 900 (5%)	11 000 (8%)
	Hommes	10 900 (7,1%)	6 200 (4%)	5 100 (3%)	5 700 (4%)
15 – 19 ans	Femmes	5 900	4 400	3 100	4 800
	Hommes	4 000	3 300	3 000	3 000
20-24 ans	Femmes	3 000	2 100	1 000	1 700
	Hommes	2 100	800	600	1 200
25-44 ans	Femmes	4 300	1 800	1 900	3 800
	Hommes	1 900	1 000	800	1 000
45 ans & plus	Femmes	6 300	2 500	1 900	1 600
	Hommes	2 600	1 200	600	500

Nota : Emplois à temps partiel et à temps plein.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données commandées.

En 2011, 12,2% de toutes les employées, et 7,1% des employés, au Nouveau-Brunswick gagnaient le salaire minimum, une augmentation importante depuis 2009. Globalement, 9,7% des employé-e-s au Nouveau-Brunswick gagnaient le salaire minimum ; 6,8% au niveau canadien. C'est au Nouveau-Brunswick qu'on retrouve la plus forte proportion de femmes gagnant le salaire minimum au Canada. Chez les hommes, l'Ontario a une proportion plus élevée gagnant le salaire minimum que le Nouveau-Brunswick.

La plupart des travailleurs au salaire minimum au Nouveau-Brunswick sont des femmes. En 2011, plus de 6 de 10 (64%) des personnes percevant le salaire minimum étaient des femmes.

La majorité des travailleurs au salaire minimum travaillaient à temps plein, de même qu'une proportion importante (43%) des travailleuses.

La majorité des travailleuses, et, pour la première fois en 2011, la majorité des travailleurs au salaire minimum, avaient 20 ans ou plus. 37% des travailleurs et 30% des travailleuses au salaire minimum étaient des adolescents.

Une femme sur trois travaillant au salaire minimum au Nouveau-Brunswick était âgée de 45 ans ou plus en 2011, comparativement à seulement une femme sur six en 1998. Parmi les hommes gagnant le salaire minimum, un homme sur quatre était âgé de 45 ans ou plus en 2011.

Travailleuses et travailleurs au salaire minimum

CANADA Main-d'œuvre au salaire minimum, 2009

511 400 femmes (63% femmes)
305 600 hommes (37% hommes)

Parmi les femmes au salaire minimum :

38% ont entre 15 et 19 ans
18% ont entre 20 et 24 ans
24% ont entre 25 et 44 ans
21% ont 45 ans & plus

Parmi les hommes au salaire minimum :

46% ont entre 15 et 19 ans
19% ont entre 20 et 24 ans
19% ont entre 25 et 44 ans
16% ont 45 ans & plus

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, L'emploi et le revenu en perspective.

% de la main-d'œuvre au salaire minimum qui travaille à temps plein, N.-B.

2011

F: 44%
H: 53%

2008

F: 43%
H: 45%

2006

F: 47%
H: 35%

2000

F: 46%
H: 51%

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données commandées ; Caledon Institute of Social Policy, Minimum Wages in Canada.

Main-d'œuvre au salaire minimum, certaines professions, N.-B., 2011

Travailleuses au salaire minimum

40% sont vendeuses ou caissières (17% des travailleurs au salaire minimum)

20% font partie du personnel de l'hébergement et des voyages, des préposés dans les sports et les loisirs ou des autres professions de la vente et des services (32% des travailleurs au salaire minimum)

13% sont chefs ou cuisinières, ou personnel des services des aliments et boissons (12% des travailleurs au salaire minimum)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données commandées.

Main-d'œuvre au salaire minimum selon le niveau de scolarité, N.-B., 2011

Diplôme d'études secondaires ou davantage

66% des travailleuses au salaire minimum (12 900 femmes)
66% des travailleurs au salaire minimum (7 200 hommes)

Diplôme ou certificat d'études postsecondaires

23% des travailleuses au salaire minimum (2 500 femmes)
17% des travailleurs au salaire minimum (1 900 hommes)

Grade universitaire

6% des travailleuses au salaire minimum (1 100 femmes)
7% des travailleurs au salaire minimum (800 hommes)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données commandées.



Main-d'œuvre au salaire minimum selon la durée de l'emploi, N.-B., 2011

% des personnes gagnant le salaire minimum qui sont dans ce poste depuis :

Moins d'un an

41% des travailleuses au salaire minimum (8 000)

44% des travailleurs au salaire minimum (4 800)

D'un à 5 ans

44% des travailleuses au salaire minimum (8 500)

40% des travailleurs au salaire minimum (4 400)

Plus de 5 ans

15% des travailleuses au salaire minimum (2 900)

16% des travailleurs au salaire minimum (1 700)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données commandées

% de la main-d'œuvre au salaire minimum occupant un poste permanent, N.-B., 2011

Parmi les travailleuses au salaire minimum :
72% (14 000) sont des employées permanentes

Parmi les travailleurs au salaire minimum :
68% (7 400) sont des employés permanents

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données commandées.

Main-d'œuvre au salaire minimum selon l'occupation, N.-B., 2011

44% des femmes qui sont vendeuses, commis-vendeuses et caissières des produits au détail gagnent le salaire minimum (30% des hommes)

31% des femmes qui sont chefs et cuisinières et autre personnel des services des aliments et boissons (36% des hommes)

27% des femmes qui sont préposées dans la vente et les services dans l'hébergement et les voyages, les sports et les loisirs (26% des hommes)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données commandées.

6.10 Écart salarial : salaire horaire moyen des femmes et des hommes, N.-B., 1997- 2011

Année		Année		Année	
2011	F : 18,28\$ H : 20,71\$ 11,7%	2006	F : 15,21\$ H : 17,30\$ 12,1%	2001	F : 12,53\$ H : 15,87\$ 21,0%
2010	F : 17,85\$ H : 20,24\$ 11,8%	2005	F : 14,44\$ H : 16,88\$ 14,5%	2000	F : 12,18\$ H : 15,72\$ 22,5%
2009	F : 17,38\$ H : 20,04\$ 13,3%	2004	F : 13,95\$ H : 16,50\$ 15,5%	1999	F : 11,88\$ H : 14,71\$ 19,2%
2008	F : 16,48\$ H : 19,19\$ 14,1%	2003	F : 13,41\$ H : 16,25\$ 17,5%	1998	F : 11,75\$ H : 14,44\$ 18,6%
2007	F : 15,84\$ H : 18,13\$ 12,6%	2002	F : 12,99\$ H : 15,98\$ 18,7%	1997	F : 11,42\$ H : 14,27\$ 20,0%

Nota : Emplois à temps plein et à temps partiel. Dollars courants.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM tableau 282-0072.

En 2011, les femmes au Nouveau-Brunswick gagnaient en moyenne 88,3% de ce que gagnaient les hommes, un écart de 11,7%, lorsque sont comparés les salaires horaires moyens de toutes les personnes employées. Il s'agit du plus petit écart depuis que cet indicateur est publié, soit 1997. L'écart salarial moyen au Canada en 2011 était pire encore, 13,7%. Le N.-B. est classé au quatrième rang des provinces pour son écart salarial entre les sexes.

L'écart salarial entre les femmes et les hommes syndiqués est bien plus faible que l'écart chez les personnes non syndiquées. En 2011, les femmes syndiquées au N.-B. gagnaient 2% moins que les hommes syndiqués. Les femmes non syndiquées gagnaient 18% moins que les hommes non syndiqués. Au Nouveau-Brunswick, moins d'une personne sur trois ayant un emploi est syndiquée. Ces niveaux d'écarts salariaux et de syndicalisation sont semblables à ceux au niveau canadien.

Le salaire moyen des jeunes femmes se rapproche de celui des jeunes hommes, mais dans les deux cas, le niveau de salaire est faible. En 2011, les femmes âgées de 15 à 24 ans au Nouveau-Brunswick gagnaient 6% moins que leurs collègues masculins, le même écart qu'en 1997.

La proportion de femmes salariées ayant un régime de pension agréé a rejoint la proportion d'hommes, en grande partie en raison de la baisse importante chez les hommes du taux de protection depuis les années 80, au Nouveau-Brunswick et au Canada.



Écart salarial

CANADA Écart dans le salaire horaire moyen des femmes et des hommes

2011	13,7%	(21,29\$ / 24,66\$)
2010	14,8%	(20,74\$ / 24,33\$)
2009	15,2%	(20,23\$ / 23,27\$)
2000	19,4%	(14,81\$ / 18,38\$)
1997	18,4%	(13,94\$ / 17,09\$)

Source : Statistique Canada, CANSIM.

Écart salarial, salaire horaire moyen, selon les provinces, 2010

	Femmes	Hommes	Écart
Île du Prince Édouard	18,57\$	18,89\$	1,7%
Manitoba	19,33\$	21,71\$	11,0%
Nouvelle-Écosse	18,75\$	21,16\$	11,4%
Nouveau-Brunswick	17,85\$	20,24\$	11,8%
Québec	19,78\$	22,46\$	11,9%
Terre-Neuve & Labrador	19,21\$	22,21\$	13,5%
Ontario	21,48\$	25,02\$	14,1%
Saskatchewan	20,60\$	24,24\$	15,0%
Colombie britannique	20,65\$	24,97\$	17,3%
Alberta	22,10\$	27,69\$	20,2%

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM tableau 282-0072.

Gains moyens des personnes syndiquées et non syndiquées, N.-B.

2011

Syndiqués

F 24,03\$

H 24,55. Écart de 2%

(Canada 5%)

Non syndiqués

F 15,70\$

H 19,20\$. Écart de 18%

(Canada 19%)

1997

Syndiqués

F 15,99\$

H 17,88\$. Écart de 11%

(Canada 11%)

Non syndiqués

F : 9,59\$

H : 12,59\$. Écart de 24%

(Canada 22%)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM.

Salaire horaire moyen, 15 à 24 ans, N.-B.

2011

F 11,81\$

H 12,60\$ Écart de 6%.

(Canada 9%)

2000

F 8,09\$

H 8,37\$. Écart de 3%.

(Canada 11%)

1997

F 7,25\$

H 7,72\$. Écart de 6%.

(Canada 9%)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM tableau 282-0074.

% des employés ayant un régime de pension agréé relié à l'emploi, N.-B.

2011

F : 39%
H : 39%
(Canada: F : 36% H : 33%)

2010

F : 39%
H : 39%
(Canada F : 37% H : 34%)

2009

F : 42%
H : 40%
(Canada F : 40% H : 38%)

2007

F : 37%
H : 36%
(Canada F : 39% H : 38%)

1997

F : 34%
H : 41%
(Canada F : 40% H : 43%)

1987

F : 37%
H : 50%
(Canada F : 35% H : 49%)

1977

F : 36%
H : 48%
(Canada F : 36% H : 52%)

Taux de protection, secteurs privé et public, N.-B.

Secteur public

2009 F : 83% H : 84%
1977 F : 74% H : 77%

Secteur privé:

2009 F : 22% H : 28%
1977 F : 15% H : 34%

Source : Statistique Canada, Régimes de pensions au Canada & Enquête sur la population active, CANSIM tableau 280-0008.

% des employé-e-s qui sont membres d'un syndicat ou couverts par une convention collective, N.-B.

2010 F : 30% H : 27%
(Canada F : 31% H : 28%)

2009 F : 31% H : 27%
(Canada F : 33% H : 30%)

1997 F : 28% H : 31%
(Canada F : 32% H : 35%)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM.

Mesurer l'écart salarial entre les sexes

Deux mesures utilisées pour évaluer l'inégalité salariale au Canada:

Une mesure compare les gains annuels des personnes qui travaillent à temps plein toute l'année, une donnée que Statistique Canada publie depuis 1967.

L'autre mesure compare les taux horaires moyens de toutes les personnes, qu'ils aient un emploi à temps plein ou à temps partiel, une donnée que Statistique Canada compile depuis 1997.

Les taux horaires moyens constituent une mesure supérieure, permettant ...

- d'inclure les travailleurs à temps partiel ainsi que ceux à temps plein.
- d'éviter le problème des différences entre les sexes dans le nombre d'heures travaillées par semaine.
- de déterminer les différences dans les salaires que les femmes et les hommes touchent pour des emplois semblables, tenant compte de l'effet de caractéristiques comme la branche d'activité, la profession ou le statut syndical.

Source : Marie Drolet, (2001), L'écart persistant : nouvelle évidence empirique concernant l'écart salarial entre les hommes et les femmes au Canada.



6.11 Écart salarial : gains annuels moyens des femmes travaillant à temps plein en pourcentage des gains des hommes, N.B., 1976 – 2010

Année	Ratio des gains femmes à hommes	Gains annuels moyens des femmes	Gains annuels moyens des hommes
2010	77%	38 700\$	50 400\$
2009	75%	38 900\$	51 600\$
2008	76%	37 000\$	48 800\$
2006	75%	36 900\$	49 200\$
2000	71%	33 500\$	47 300\$
1996	71%	32 900\$	46 500\$
1990	66%	32 000\$	48 200\$
1986	64%	30 600\$	48 100\$
1980	64%	30 400\$	47 300\$
1976	56%	27 500\$	49 400\$

Nota : Gains annuels moyens d'un travail à plein temps toute l'année en dollars constants de 2010.

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 202-0102.

L'écart salarial entre les femmes et les hommes est le plus souvent mesuré à l'aide des taux salarial horaires. Il peut également être évalué en utilisant les gains annuels moyens des hommes et des femmes qui travaillent à plein temps toute l'année. En 2010, les femmes au Nouveau-Brunswick gagnaient en moyenne 76 cents pour chaque dollar que gagnent les hommes (74 cents au Canada). Un nombre de pays de l'OCDE affichent une meilleure situation que le Canada dans ce domaine.

Les gains moyens des femmes travaillant à temps plein toute l'année au Nouveau-Brunswick ont marqué une légère hausse depuis les années 80, mais ceux des hommes ont peu changé.

Les données du Recensement et des sondages spécialisés révèlent d'autres aspects de l'inégalité qui perdure entre les femmes et les hommes. Le revenu moyen d'emploi des femmes ayant des incapacités est inférieur à celui des autres femmes et des hommes, comme c'est également le cas pour les femmes immigrantes en relation avec la population née au Canada.

Écart dans les gains médians des femmes et hommes travaillant à temps plein, certains pays de l'OCDE, 2008

Japon	32%
Royaume-Uni	24%
États-unis	23%
Allemagne	25%
Canada	20%
Australie	19%
France	19%
Moyenne de l'OCDE	18%
Danemark	15%
N.-Zéland	13%
Belgique	12%
Espagne	10%
Italie	1%

Source: OECD.

Revenu moyen d'emploi des personnes ayant des incapacités, 15 à 64 ans, N.-B., 2005

Femmes ayant des incapacités

20 465\$

Femmes sans incapacités

24 008\$

Hommes ayant des incapacités

28 685\$

Hommes sans incapacités

35 807\$

Source: Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2006..

CANADA

Ratio des gains femmes à hommes pour les personnes travaillant à temps plein, toute l'année

2010 74% (\$47,300 / \$64,200)

2009 74% (\$47,300 / \$63,500)

2008 71% (\$45,500 / \$64,000)

2006 72% (\$44,100 / \$61,300)

2000 71% (\$41,000 / \$58,100)

1996 73% (\$39,400 / \$54,100)

1986 66% (\$35,100 / \$53,600)

1976 59% (\$34,800 / \$58,500)

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 202-0102, dollars constants de 2010.



Gains médians, immigrants et personnes nées au Canada, 25 à 54 ans, N.-B., 2005

Détenant un degré universitaire

Femmes nées au Canada 43 726\$

(Canada: 44 545\$)

Femmes immigrantes 33 339\$

(Canada: 30 633\$)

Immigrantes récentes Non disponible, le nombre de personnes étant inférieur à 250 (Canada: 18 969\$)

Hommes nés au Canada 56 621\$

(Canada: 62 566\$)

Hommes immigrants 53 222\$

(Canada: 42 998\$)

Immigrants récents 36 838\$

(Canada: 30 332\$)

Ne détenant pas de degré universitaire

Femmes nées au Canada 19 216\$

(Canada: 25 590\$)

Femmes immigrantes 19 517\$

(Canada: 22 382\$)

Immigrantes récentes 14 558\$

(Canada: 14 233\$)

Hommes nés au Canada 30 990\$

(Canada: 40 235\$)

Hommes immigrants 31 392\$

(Canada: 33 814\$)

Immigrants récents 20 840\$

(Canada: 24 470\$)

Nota : Les immigrants récents sont ceux ayant immigré entre 2000 et 2004.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006.

6.12 Gains moyens et écart salarial chez les diplômé-e-s récent-e-s, N.-B.

Récents diplômés du Collège communautaire du N.-B, 1997 – 2009			
	Femmes	Hommes	Ratio des gains femme à homme
2010 (diplômés de 2009)	584\$	645\$	91%
2009 (diplômés de 2008)	576\$	674\$	86%
2008 (diplômés de 2007)	576\$	664\$	87%
2007 (diplômés de 2006)	519\$	651\$	80%
2005 (diplômés de 2004)	546\$	652\$	84%
2003 (diplômés de 2002)	455\$	532\$	86%
2001 (diplômés de 2000)	445\$	540\$	82%
1999 (diplômés de 1998)	412\$	524\$	79%
1997 (diplômés de 1996)	375\$	466\$	81%

Source : Ministère de l'Éducation Postsecondaire, Formation et Travail du Nouveau-Brunswick, Sondage sur le placement des diplômés du Collège communautaire du N.-B.

L'écart salarial entre les femmes et les hommes ayant récemment obtenu leur diplôme du Collège communautaire s'est rétréci. En 2010, les femmes ayant obtenu un diplôme du Collège communautaire l'année précédente et travaillant à plein temps, gagnaient en moyenne 9,5% de moins que leurs homologues masculins.

Les femmes ont des emplois surtout dans les domaines des soins, des services et du secrétariat, qui sont des secteurs où les salaires demeurent bas. Leurs collègues masculins travaillaient surtout dans les métiers et la technologie, des secteurs qui offrent habituellement de meilleurs salaires.

L'écart salarial persiste également entre les femmes et les hommes diplômés récents des universités, mais il semble s'amenuiser au fil des ans. Le dernier recensement national démontre qu'en 2005, les néo-brunswickoises âgées de 25 à 34 ans, titulaires d'un baccalauréat et travaillant à temps plein toute l'année, touchaient en moyenne 86 cents pour chaque dollar gagné par leurs collègues masculins. Il s'agit d'une meilleure situation que celle au niveau national et représente une amélioration par rapport au ratio de 80% en 2000.



Gains moyens et écart salarial chez les diplômé-e-s récent-e-s

Personnes âgées de 25 à 34 ans titulaire d'un baccalauréat et travaillant à temps plein, N.-B. et Canada, 2000 et 2005				
		Revenu moyen d'emploi— Femmes	Revenu moyen d'emploi - Hommes	Ratio des gains femmes à hommes
Nouveau-Brunswick	2000	38 884\$	48 903\$	80%
	2005	42 817\$	49 833\$	86%
Canada	2000	44 804\$	58 289\$	77%
	2005	45 179\$	57 205\$	79%

Nota : En dollars constants de 2005.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006.



7. Postes d'influence

7.1 Représentation des femmes et des hommes parmi les candidats et les élus, N.-B., 1982 – 2010

Élections provinciales	Candidats			Élus		
	Total	Femmes	% femmes	Total	Femmes	% femmes
1982	186	19	10,2	58	4	6,9
1991	224	52	23,2	58	10	17,2
1995	226	47	20,8	55	9	16,4
1999	196	46	23,5	55	10	18,2
2003	177	34	19,2	55	7	12,7
2006	162	33	20,3	55	7	12,7
2010	235	71	30,2	55	8	14,6

Candidats selon le sexe et le parti politique, 2010			
	Femmes	Hommes	Total
L	12	43	55
PC	14	41	55
NPD	17	38	55
PVNBGP	23	26	49
AGNB / PANB	5	9	14
IND	0	7	7
Total	71	164	235

Source : Élections NB, Rapport du directeur général des élections, Trente-septième élection générale, le 27 septembre 2010



Représentation des femmes

Postes de conseiller						
Élections municipales	Candidats			Élus		
	Total	Femmes	% femmes	Total	Femmes	% femmes
1983	959	112	11,7	560	51	9,1
1992	934	177	19,0	588	116	19,7
1995	942	177	18,8	566	114	20,1
1998	788	167	21,2	505	118	23,4
2001	814	181	22,2	530	122	23,0
2004	812	188	23,2	526	131	24,9
2008	892	232	26,0	525	150	28,6
2012*	880	252	28,6	536	170	31,7

Postes de maire						
Élections municipales	Candidats			Élus		
	Total	Femmes	% femmes	Total	Femmes	% femmes
1983	191	12	6,3	114	3	2,6
1992	195	26	13,3	116	17	14,7
1995	184	25	13,6	108	14	13,0
1998	172	22	12,8	99	14	14,1
2001	173	32	18,5	102	12	11,8
2004	177	22	12,4	102	13	12,7
2008	171	30	17,5	104	16	15,4
2012*	188	38	20,2	105	19	18,1

* Les résultats de 2012 sont non officiels au moment de la publication.

Source : Bureau du directeur général des élections du N.-B.; Ministère des gouvernements locaux du N.-B.

Représentation des femmes

Les femmes demeurent gravement sous-représentées dans les structures du pouvoir politique et de la prise de décision à l'échelle locale, provinciale et nationale.

À l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, moins de 15% des députés sont des femmes à la fin de 2011, en baisse par rapport au niveau record de 18% atteint en 1999, et le plus faible taux parmi les provinces canadiennes. Les dix circonscriptions fédérales du Nouveau-Brunswick comptent une seule femme députée. On note une plus forte présence féminine dans les conseils municipaux de la province.

Au niveau national, la proportion de femmes à la Chambre des communes approche 25%. Tard en 2011, le Canada se classait 39ième parmi 187 pays pour la proportion de femmes élue au Parlement national (chambre unique ou chambre basse). En 1999, le Canada occupait le 20ième rang.

CANADA % de femmes dans les gouvernements (moyenne canadienne)

Maires 16% (mai 2011)
Conseillers 25% (mai 2011)

**Députés - Assemblées législatives des
provinces/territoires**
24% (déc. 2011)

Députés de la Chambre des communes
25% (déc. 2011)

Source : Fédération canadienne des municipalités; Parlement du Canada, Femmes dans les législatures provinciales et territoriales.

Classement selon le % de femmes élues au Parlement national, Canada & certains pays, 2011

1.	Rwanda	56%
3.	Suède	45%
7.	Islande	43%
11.	Belgique & Pays-Bas	39%
39.	Canada & Australie	25%
49.	Royaume-Uni	22%
61.	France	19%
71.	États-unis	17%

Source : Union interparlementaire (au 30 novembre 2011).

Le saviez-vous?

Les Nations Unies et l'Union interparlementaire soutiennent qu'une représentation de 30% est le minimum nécessaire pour permettre aux femmes d'exercer une véritable influence dans un gouvernement.



7.2 Représentation des femmes parmi les Chefs autochtones et les conseillers, N.-B. et Canada, 2011

	Nouveau-Brunswick	Canada
Conseillères % (nombre de femmes/nombre total de conseillers)	23% (22 / 94)	29% (776 / 2 646)
Cheffes % (nombre de femmes/ nombre total de Chefs)	20% (3 / 15)	20% (117 / 582)

Source : Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (en janvier 2011).

La proportion de femmes autochtones au sein des conseils de bande se compare favorablement avec celle de femmes dans les conseils municipaux, au Nouveau-Brunswick et au Canada. En 2011, dans les 15 Premières nations du Nouveau-Brunswick, 23% des conseillers et 20% des Chefs élus aux conseils de bande sont des femmes, une légère baisse des niveaux élevés atteints dans le passé.

La moyenne canadienne des femmes élues conseillers est légèrement meilleure qu'au Nouveau-Brunswick, mais la proportion de Cheffes est la même.

Le saviez-vous?

Avant 1951, la loi fédérale sur les Indiens ne permettait pas aux femmes autochtones de voter ni de se porter candidate lors des élections de conseils de bande.

La première femme conseillère de bande au Nouveau-Brunswick, Irene Bernard, est élue au conseil de Tobique en novembre 1951. Agnes Sanipass de la Première nation Bouctouche devient la première femme Cheffe au N.-B. en 1967.

Source : Conseil consultatif sur la condition de la femme au N.-B., Célébrons les progrès.

7.3 Représentation des femmes et des hommes au sein des organismes, conseils et commissions nommés par le gouvernement provincial, N.-B., 1982 à 2012

Année	Femmes (% du total)	Hommes (% du total)
2012	31% (538 / 1 719)	69%
2010	31% (476 / 1 542)	69%
2005	30% (388 / 1 315)	70%
1996	30% (484 / 1 617)	70%
1982	18%	82%

Nota : Certains membres nommés par voie ministérielle ne sont pas inclus dans ces chiffres, puisque les ministères n'ont pas à rapporter ces noms au Conseil exécutif. Il faut noter aussi que les membres de certains conseils et commissions sont désignés en vertu d'une législation ou sont nommés à partir de noms fournis par des organismes qui ne relèvent pas du gouvernement provincial.

Source : 1982 : Enquête menée par le Conseil consultatif sur la condition de la femme au N.-B. à partir de listes fournies par le gouvernement provincial ; 1996 : Ministère des Finances du N.-B. ; Bureau du Conseil exécutif du N.-B.

La représentation des femmes au sein des organismes, conseils et commissions nommés par le gouvernement provincial est près de 30% depuis une quinzaine d'années.

Les femmes sont surtout sous représentées au sein d'organismes dans les domaines du développement économique, des ressources et de l'aménagement.



Représentation des femmes

Représentation des femmes sur certains conseils, agences & commissions, N.-B., 2011	
	% de femmes (nombre de femmes / nombre de membres nommés)
Comité consultatif de la loi sur le financement de l'activité politique	13% (1 / 8; 20% en 1996)
Comité consultatif provincial de la mesure et de l'évaluation (écoles francophones)	0% (0 / 7)
Comité des plaintes des petites créances	17% (1 / 6)
Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme	21% (7 / 27)
Corporation de financement des municipalités	29% (2 / 7)
Commission de la capitale provinciale	27% (4 / 15)
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail Tribunal d'appel	30% (3 / 10)
Commission de police du N.-B.	13% (1 / 8; 50% en 1996)
Commission de révision de l'aide aux étudiants	30% (3 / 10)
Commission du district d'aménagement de Miramichi	0% (0 / 4)
Commission du district d'aménagement Royal	13% (1 / 8)
Commission du district d'aménagement rural	0% (0 / 5)
Commission du travail et de l'emploi	31% (10 / 32)
Commission des assurances	15% (2 / 13)
Commission des services d'aide juridique	29% (2 / 7)
Conseil du développement industriel	13% (1 / 8)
Conseil de la recherche et de la productivité	13% (2 / 15; 14% en 1996)

Représentation des femmes

Représentation des femmes sur certains conseils, agences & commissions, N.-B., 2011	
	% de femmes (nombre de femmes / nombre de membres nommés)
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées	72% (10 / 14)
District d'aménagement de la Péninsule acadienne	14% (1 / 7)
Fondation de St. Thomas University	0% (0 / 5)
Investir N.-B .	18% (2 / 11)
Loi sur les coroners	17% (11 / 65)
Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail	14% (4 / 29)
Loi sur les shérifs	20% (2 / 10)
Loi sur les systèmes de justice pénale pour les adolescents	87% (13 / 15)
Musée du Nouveau-Brunswick	35% (6 / 17)
Power Generation Corporation	15% (2 / 13)
Provincial Curriculum Advisory Cttee (écoles anglophones)	85% (11 / 13)
Provincial testing and evaluation Advisory Cttee (écoles anglophones)	92% (11 / 12)
Services N.-B.	21% (3 / 14)
Société de gestion des placements	21% (3 / 14)
Société des loteries et des jeux	0% (0 / 4)
Société de développement régional	18% (2 / 11)
Conseil de la faune	26% (5 / 19)

Source : Bureau du conseil exécutif (en date du 18 janvier 2012)



7.4 Représentation des femmes parmi les juges nommés par la province et les avocats avec expérience, N.-B., 1996 - 2012

Année	% des juges nommés par la province qui sont des femmes
2012	26%
2009	25%
2002	14%
1996	8%

Année	% des avocats ayant 10 ans ou plus d'expérience qui sont des femmes
2012	30%
2009	26%
2002	20%
1996	18%

Source : Ministère de la justice du N.-B. ; Barreau du N.-B.

La représentation féminine parmi les juges s'est beaucoup amélioré au cours des 15 dernières années au Nouveau-Brunswick, et fin 2011, on compte 8 femmes sur 31 juges de la cour provinciale. Les taux canadiens de femmes juges sont légèrement supérieurs.

Le Nouveau-Brunswick a une importante réserve d'avocates qui ont dix ans d'expérience ou plus, l'un des critères exigés pour devenir juge. En 2012, il y a 271 avocates qui rencontrent ce critère, une hausse par rapport à 153 en 2002.

CANADA Les femmes en % des juges nommés par les provinces, 2009

Moyenne canadienne : 27%

Plus faible :
Terre-Neuve-et-Labrador, à 14%

Plus élevé :
Manitoba, à 43%

Source : Association du barreau canadien (au 23 décembre 2009).

Les femmes en % des juges nommés par le gouvernement fédéral, N.-B. & Canada, 2012

Nouveau-Brunswick 26% (12% en 1996)

Autres provinces 33%

Tribunaux fédéraux 29%

Cour suprême du Canada 44%

Cour d'appel fédérale 39%

Cour fédérale 24%

Cour canadienne de l'impôt 25%

Source : Bureau du commissaire à la magistrature fédérale (au 1 février 2012).

7.5 Représentation des femmes dans le corps professoral universitaire à temps plein selon le rang, N.-B., 1980/81, 2006/07 et 2009/10

	2009/10	2006/07	1980/81
Professeur titulaire	25% 108 / 435	24% 111 / 465	5% 15 / 291
Professeur agrégé	42% 165 / 396	40% 168 / 417	14% 54 / 375
Professeur adjoint	49% 108 / 222	48% 123 / 255	24% 72 / 300
Chargés de cours et autres	66% 105 / 159	64% 42 / 66	45% 54 / 120
Tous les rangs	40% 489 / 1 212	37% 444 / 1,209	18% 195 / 1 083

Source : Statistique Canada, Centre de la statistique de l'éducation, Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges.

Au cours des 30 dernières années, les femmes ont fait des percées importantes dans l'enseignement universitaire. En 2009/10, elles comptaient pour 40% du personnel enseignant à temps plein dans les universités néo-brunswickoises, en hausse comparativement à 18% en 1980/81. La moyenne canadienne en 2009/10 est légèrement inférieure.

La présence des femmes dans les postes de direction du système scolaire public du N.-B. augmente continuellement depuis une dizaine d'années. Elles comptent maintenant pour plus de la moitié des directeurs et directeurs adjoints des écoles.

Le personnel enseignant dans les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick se distribue encore largement selon le sexe : les femmes offrent la formation qui mène surtout à des emplois traditionnellement féminins, surtout en soins de santé, soins aux enfants et secrétariat.



CANADA

Les femmes en % du corps professoral universitaire à temps plein selon le rang, 2009/10

Professor titulaire (5% en 1980/81)	23%
Professeur agrégé (13% en 1980/81)	38%
Professeur adjoint (23% en 1980/81)	46%
Chargé de cours, autres (35% en 1980/81)	54%
Tous les rangs (15% en 1980/81)	36%

Source : Statistique Canada, Centre de la statistique de l'éducation, Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges.

Les femmes en % des instructeurs dans le Collège communautaire, N.-B., décembre 2011

NBCC anglophone

39% des instructeurs sont des femmes, dont approximativement
 7% dans les cours de métiers, de la technologie & de génie
 90% dans les cours liés aux soins de santé, aux services sociaux et à l'éducation à l'enfance
 74% dans les cours de techniques de bureau et études générales

CCNB francophone

46% des instructeurs sont des femmes, dont approximativement,
 3% dans les cours de métiers, de la technologie & de génie
 78% dans les cours liés aux soins de santé, aux services sociaux et à l'éducation à l'enfance
 66% dans les cours de techniques de bureau et études générales

Source : Calcul fait à l'aide de données fournies par le ministère de l'Éducation post secondaire, de la Formation et du Travail.

Les femmes en % des postes du système scolaire public, N.-B., 2009/10

Direction générale de district (50% en 1999/2000)	43%
Directeur d'école (28% en 1995/96)	57%
Directeur adjoint d'école (38% en 1995/96)	61%
Enseignants (73% en 1999/2000)	77%
Conseillers en orientation (59% en 1999/2000)	72%

Source : Ministère de l'Éducation du N.-B., Profil de l'éducation.

8. Justice

8.1 Contrevenants adultes dans le système correctionnel provincial, selon la peine, N.-B., 2003/04 – 2010/11

Peine / Nombre (% des contrevenants adultes sous surveillance)	Probation	Peine conditionnelle	Incarcération	Total - contrevenants adultes (femmes ou hommes) sous surveillance	Femmes en % des contrevenants adultes sous surveillance	Femmes en % des contrevenants adultes qui sont incarcérés
2010/11 F H	360 (52%) 1 384 (37%)	127 (18%) 471 (12%)	211 (30%) 1 927 (51%)	698 (100%) 3 782 (100%)	16%	10%
2007/08 F H	317 (38%) 1 389 (26%)	131 (16%) 463 (9%)	376 (46%) 3 391 (65%)	824 (100%) 5 243 (100%)	14%	10%
2005/06 F H	320 (41%) 1 327 (26%)	114 (15%) 552 (11%)	340 (44%) 3 184 (63%)	774 (100%) 5 063 (100%)	13%	10%
2003/04 F H	298 (44%) 1 441 (28%)	103 (15%) 512 (10%)	283 (41%) 3 135 (62%)	684 (100%) 5 088 (100%)	12%	8%

Nota : Une personne sous probation purge sa peine dans la communauté. Les peines conditionnelles permettent également aux contrevenants de purger leur peine dans la communauté, mais un bris des conditions peut avoir comme conséquence l'incarcération du condamné.

Source : Ministère de la Sécurité publique du N.-B.

Le nombre de femmes contrevenantes sous surveillance de 18 ans et plus est demeuré assez stable ces dernières années, mais le pourcentage des contrevenants qui sont des femmes a augmenté en partie en raison de la baisse du nombre d'hommes contrevenants. En 2010/11 au Nouveau-Brunswick, 16% des contrevenants adultes étaient des femmes.

Les contrevenantes reçoivent plus souvent une peine conditionnelle ou une période de probation que les contrevenants. 30% des femmes dans le système correctionnel provincial ont reçu une peine d'incarcération, comparativement à 51% des hommes.

Les contrevenantes sont plus souvent responsables d'un crime portant atteinte à la propriété que d'un crime violent. Les contrevenantes étaient responsables de 17% des crimes au Nouveau-Brunswick en 2009/10 (16% des infractions contre des personnes et 25% des infractions contre les biens).

Dans le système provincial de prisons, 90% des prisonniers sont des hommes et 10% des femmes. Le système fédéral de prisons était composé d'hommes à 94% (2008/09).

Les autochtones, surtout les femmes, sont surreprésentées parmi les contrevenants sous supervision au Nouveau-Brunswick et au Canada. Les femmes d'identité autochtone ne sont que 2% de la population féminine adulte au N.-B., mais elles étaient 12% (86) des femmes purgeant une peine dans le système provincial en 2010/11. Trente et une de ces 86 femmes autochtones étaient incarcérées, représentant 15% des femmes incarcérées. Les hommes d'identité autochtone représentaient 8% des contrevenants de la province et 8% des hommes incarcérés, alors qu'ils ne sont que 2% de la population masculine générale au Nouveau-Brunswick.



Contrevenants adultes

CANADA

Les femmes en % des contrevenants adultes purgeant une peine, 2008/09

Probation (prov./territ.):	18%
Peine conditionnelle (prov./territ.):	19%
Prison (prov./territ./féd.) :	11%
(provinciale/territoriale, 11% ; fédérale, 6%)	

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête services correctionnels pour adultes et Enquête intégrés sur les services correctionnels.

CANADA

Les femmes en % des contrevenants selon les catégories d'infractions, 2008/09

Infractions contre la personne,	15%
Infractions contre les biens,	23%
Délits de la route du Code criminel,	14%

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes.

Contrevenants adultes dans le système correctionnel du N.-B., selon l'identité autochtone et le sexe

Toutes les peines 2010/11

Femmes autochtones : 86 femmes ou 12% des contrevenantes
Hommes autochtones : 283 hommes ou 8% des contrevenants

2007/08

Femmes autochtones : 114 ou 14%
Hommes autochtones : 396 ou 8%

Incarcération

2010/11

Femmes autochtones : 31 femmes ou 15% des contrevenantes
incarcérées
Hommes autochtones : 161 hommes ou 8% des contrevenants
incarcérés

2007/08

Femmes autochtones : 50 ou 13%
Hommes autochtones : 251 ou 7%

Source : Ministère de la Sécurité publique du N.-B. Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique.



Nombre de causes et % des infractions commises par des femmes, contrevenants adultes, N.-B., 2009/10

Femmes

Infractions, 1 454 (17%)
Infractions du Code criminel, 1 330 (17%)
 Délits de la route du Code criminel, 250 (13%)
 Code criminel autre que les délits de la route, 1 080 (19%)
Infractions contre les biens, 513 (25%)
Infractions contre la personne, 281 (16%)
 Harcèlement criminel, 3
 Voies de fait: simple, 138; grave, 67
 Agression sexuelle, 0
 Autres infractions d'ordre sexuel, 1
 Prostitution, 7
 Homicide, 1
 Profération de menaces, 58

Hommes

Infractions, 7 150
Infractions du Code criminel, 6 328
 Délits de la route du Code criminel, 1 697
 Code criminel autre que les délits de la route, 4 631
Infractions contre les biens, 1 508
Infractions contre la personne, 1 521
Harcèlement criminel, 46
 Voies de fait: simple, 508; grave, 286
 Agression sexuelle, 90
 Autres infractions d'ordre sexuel, 66
 Prostitution, 23
 Homicide, 8
 Profération de menaces, 443

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 252-0044.



8.2 Causes devant les tribunaux de la jeunesse, selon le sexe de l'accusé, certaines infractions, N.-B., 1991/92 – 2009/10

	2009/10	2006/07	2001/02	1996/97	1991/92
Total des infractions					
F	21% (281 de 1 344)	18% (213 de 1 191)	23% (382 de 1 682)	19% (385 de 1 990)	12% (251 de 2 017)
H	79%	82%	77%	81%	88%
Infractions au Code criminel					
F	19% (212 de 1 106)	17% (161 de 929)	22% (291 de 1 303)	19% (308 de 1 606)	12% (216 de 1 714)
H	81%	83%	78%	81%	88%
Infractions contre la personne					
F	21% (72 de 342)	24% (67 de 279)	24% (78 de 328)	23% (75 de 331)	25% (77 de 306)
H	79%	76%	76%	77%	75%
Voies de fait (simple & grave)					
F	22% (48 de 214)	30% (50 de 165)	27% (51 de 189)	30% (65 de 218)	37% (70 de 190)
H	78%	70%	73%	70%	63%
Profération de menaces					
F	24% (19 de 78)	22% (16 de 72)	31% (22 de 70)	16% (7 de 44)	20% (4 de 20)
H	76%	78%	69%	84%	80%
Agression sexuelle					
F	0% (0 de 22)	0% (0 de 18)	0% (0 de 22)	3% (1 de 38)	0% (0 de 39)
H	100%	100%	100%	97%	100%
Infractions contre les biens					
F	17% (95 de 572)	13% (61 de 467)	21% (157 de 756)	17% (174 de 1 003)	9% (111 de 1 200)
H	83%	87%	79%	83%	91%



Causes devant les tribunaux de la jeunesse

	2009/10	2006/07	2001/02	1996/97	1991/92
Vol					
F	27% (61 de 229)	20% (32 de 158)	31% (102 de 331)	24% (90 de 375)	14% (69 de 485)
H	73%	80%	69%	76%	86%
Méfait					
F	13% (15 de 114)	12% (14 de 119)	10% (18 de 176)	13% (22 de 170)	6% (10 de 172)
H	87%	88%	90%	87%	94%
Entrée par effraction					
F	5% (7 de 129)	6% (8 de 128)	5% (7 de 135)	7% (21 de 290)	5% (17 de 369)
H	95%	94%	95%	93%	95%
Possession de stupéfiants					
F	24% (9 de 37)	14% (6 de 43)	9% (7 de 74)	10% (7 de 70)	16% (3 de 19)
H	76%	86%	91%	90%	84%

Nota : Les données sont recueillies par le Centre canadien de la statistique juridique en collaboration avec les ministères provinciaux et territoriaux responsables des tribunaux de la jeunesse. Elles portent sur les personnes qui étaient âgées de 12 à 17 ans au moment où elles ont commis une infraction et qui ont comparu devant un tribunal pour une accusation portée en vertu d'une loi fédérale. Une cause regroupe toutes les accusations portées contre la même personne.

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 252-0048.

Les filles de 12 à 17 ans sont responsables de 19% des infractions au Code criminel qui étaient devant les tribunaux de la jeunesse en 2009/10 au Nouveau-Brunswick - 212 causes impliquant une fille contre 894 causes où le contrevenant était un garçon.

Durant la période de 1991/92 à 2009/10, les taux d'infractions par les adolescentes ont chuté (par exemple, les voies de fait) ou augmenté (par exemple, les proférations de menaces) mais on note peu de changement majeur. Certaines hausses dans les pourcentages des infractions attribuables aux filles sont en partie le résultat d'une chute dans le nombre d'infractions impliquant des garçons. Il faut savoir qu'il y a eu entre 1991 et 2009, une diminution importante (21%) du nombre de jeunes âgés de 12 à 17 ans au Nouveau-Brunswick, de 67 500 en 1991 à 53 500 en 2009.

Les catégories d'infractions les plus fréquentes des jeunes des deux sexes sont les infractions contre les biens - 95 causes impliquant des jeunes contrevenantes et 477, des jeunes contrevenants, en 2009/10.

Près d'un quart des infractions dont sont responsables les filles – de même que chez les garçons - sont des infractions contre la personne. Les adolescentes étaient responsables de 72 de ces infractions, surtout des voies de fait et la profération de menaces, en 2009/10, alors que les garçons étaient responsables de presque quatre fois ce nombre, 270 infractions. Les garçons sont presque les seuls à être responsables d'infractions graves, telles les agressions sexuelles et les voies de faits armées avec infraction de lésions corporelles.

Les filles représentent une plus grande proportion des jeunes contrevenants que les femmes dans le système pour adultes, mais dans les deux cas, elles sont une minorité. En 2010/11 au Nouveau-Brunswick, trois sur quatre (75%) des contrevenants âgés de 12 à 17 ans étaient de sexe masculin, comparativement à cinq sur six (84%) des contrevenants adultes.

Les autochtones demeurent surreprésentés parmi les jeunes contrevenants au N.-B. En 2010/11, 13% des jeunes contrevenantes et 5% des jeunes contrevenants étaient autochtones, soit le double de leur proportion dans ce groupe d'âge au Nouveau-Brunswick.



Causes devant les tribunaux de la jeunesse

Jeunes contrevenants dans le système correctionnel provincial, selon le sexe et la peine, N.-B., 2003/04 – 2010/11

		Probation	Ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance	Garde en milieu ouvert	Garde en milieu fermé	Filles en % des jeunes contrevenants sous surveillance
2010/11	F	93	31	14	20	25%
	H	309	80	40	52	
2007/08	F	90	23	14	25	21%
	H	324	93	57	82	
2006/07	F	67	14	18	25	18%
	H	336	77	67	78	
2005/06	F	93	32	26	26	20%
	H	381	113	70	119	
2004/05	F	76	17	17	23	17%
	H	354	90	113	97	
2003/04	F	66	21	30	22	18%
	H	361	90	78	100	

Nota : L'ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance se rapproche de la peine conditionnelle pour les adultes, permettant à l'adolescent de purger sa peine dans la communauté sous réserve des conditions. S'il y a manquement à l'une de ces conditions, l'adolescent pourrait avoir à purger le reste de la peine en détention.

- La garde en milieu ouvert est une option réservée aux contrevenants qui présentent un risque faible pour la communauté et en vertu de laquelle ils peuvent vivre pour une période fixe dans un centre résidentiel communautaire.
- La garde en milieu fermé est une option dans les cas où le contrevenant présente un risque pour la communauté ou doit être sous surveillance ; cette peine est purgée dans un établissement de détention pour adolescents.

Source : Ministère de la Sécurité publique du N.-B.



Filles et garçons autochtones en % des jeunes contrevenants sous surveillance, N.-B.

Toutes les peines

2010/11

F 13% des contrevenantes

H 5% des contrevenants

2007/08 F 9% ; H 8%

2003/04 F 9% ; H 6%

Garde en milieu fermé

2010/11

F 15% des contrevenantes incarcérées (3 de 20 filles)

H 6% des contrevenants incarcérés (3 de 52 garçons)

2007/08 F 0% ; H 12%

2003/04 F 5% ; H 8%

Probation ou Ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance

2010/11

F 14% des contrevenantes

H 6% des contrevenants

2007/08 F 12% ; H 7%

2003/04 F 11% ; H 6%

Source : Ministère de la Sécurité publique du N.-B.





9. Violence

9.1 Nombre d'accusations et d'accusés et résultats des accusations dans des cas violence faite aux femmes, N.-B., 2004 – 2011

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Accusations	615	567	627	823	810	894	882	811*
Accusés	430	394	433	542	503	581	581	557
Ordonnances de détention	92	99	127	168	113	153	143	94
Durée moyenne de la détention en jours (moins élevée et plus élevée)	132 (1 jour à 15 mois)	158 (1 jour à 28 mois)	167 (5 jours à 36 mois)	153 (1 jour à 6 ans)	166 (1 jour à 5 ans)	130 (1 jour à 5 ans)	120 (1 jour à 5 ans)	116 (1 jour à 40 ans)
Ordonnances d'amende	31	31	32	23	27	30	23	18
Amende moyenne (moins élevée et plus élevée)	350 \$ (50 \$ à 1 000 \$)	370 \$ (100 \$ à 1 500 \$)	475 \$ (200 \$ à 1 000 \$)	454 \$ (100 \$ à 1 200 \$)	363 \$ (100 \$ à 1 250 \$)	320 \$ (100 \$ à 1 000 \$)	437 \$ (100 \$ à 500 \$)	422 \$ (200 \$ à 1 000 \$)
Ordonnances de probation	190	233	261	367	288	353	316	199
Durée moyenne de la probation en jours (moins élevée et plus élevée)	400 (3 mois à 2 ans)	444 (3 mois à 2 ans)	433 (3 mois à 3 ans)	446 (1 mois à 2 ans)	439 (3 mois à 2 ans)	460 (2 mois à 3 ans)	476 (6 mois à 3 ans)	408 (1 mois à 2 ans)
Ordonnances de peine conditionnelle	33	46	57	73	76	54	47	43
Durée moyenne de la peine conditionnelle en jours (moins élevée et plus élevée)	95 (10 jours à 12 mois)	135 (15 jours à 18 mois)	150 (30 jours à 20 mois)	145 (10 jours à 2 ans)	151 (30 jours à 22 mois)	167 (20 jours à 18 mois)	148 (1 à 18 mois)	161 (23 jours à 15 mois)
Ordonnances de bonne conduite**	95	93	81	93	93	98	113	108

Noté:

On définit la violence faite aux femmes comme des incidents où les femmes sont des victimes présumées d'infractions criminelles dans le cadre de relations intimes – des conjoints légaux ou de fait ou des amis de cœur (y compris les adolescent-e-s) - qui ont été victime de meurtre, de tentative de meurtre, d'agression physique, de séquestration, de harcèlement criminel, de menaces ou de décharge d'une arme à feu dans l'intention de nuire. Le Tribunal chargé des causes de violence familiale à Moncton a été créé en avril 2007, et a eu l'effet d'augmenter le nombre de cas de violence en raison des suivis plus soutenus des relations de violence.

Source: Ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick.



Incidents de violence faite aux femmes

Le Tribunal chargé des causes de violence familiale à Moncton, créé en avril 2007, a eu l'effet d'augmenter le nombre de cas de violence en raison des suivis plus soutenus des relations de violence. Les données de 2011 ne comprennent pas tous les résultats des accusations posées cette année. En 2010, 882 accusations ont été déposées contre 581 Néo-brunswickois suite à des incidents de violence faite aux femmes. 143 peines d'incarcération ont été ordonnées pour une durée moyenne de 120 jours.

À chaque année, plus de mille femmes trouvent refuge dans une des centres d'hébergement pour femmes violentées (maisons d'hébergement, de deuxième étape ou autre centre résidentiel) au Nouveau-Brunswick. Au moment de leur sortie, 75% des femmes ayant été accueillies dans une des 13 maisons d'hébergement ne retournaient pas vivre avec leur abuseur.

Entre 1975 et 2004 au Nouveau-Brunswick, 52 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ancien partenaire. Le nombre serait bien plus élevé si toutes les relations intimes et tous les victimes secondaires (enfants, nouveaux partenaires ou autre membre de la famille impliqués indirectement ou personne tuée pour punir le/la conjoint(e) étaient pris en note.

Femmes victimes d'homicides par leur conjoint/partenaire intime

N.-B., 1975-2004
52 femmes*

Provinces de l'Atlantique, 2006-10
24 femmes (une augmentation de 33% entre 2006 et 2010 dans le taux pour 100 000 de population)

Canada, 2000-09
714 femmes**

** Ne comprend pas les relations de fréquentations ou extra maritales. Comprend les relations de mariage, d'union de fait, séparées ou divorcées. Si les relations de fréquentations ainsi que les homicides reliés à la violence conjugale mais d'une autre personne (enfants, mère, ami), le nombre de personnes tuées dans cette période dépasse 90, en plus de 13 meurtriers qui se sont ensuite suicidés.*

*** Comprend les relations de mariage et d'union de fait, les personnes séparées ou divorcées ainsi que les relations de fréquentations. Comprend les petit-e-s ami-e-s, les ex et les autres partenaires intimes.*

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides; Programme de déclaration uniforme de la criminalité; La violence familiale au Canada..

Incidents de violence faite aux femmes

Femmes et enfants accueillis dans des maisons de transition pour victimes de violence, N.-B.

2009/10	- 1 117 femmes, 634 enfants
2007/08	- 1 352 femmes 726 enfants
2005/06	- 1 447 femmes 757 enfants
2003/04	- 1 012 femmes 744 enfants
1999/2000	- 1 038 femmes 840 enfants
1992/93	- 1 117 femmes 1 118 enfants

Source: Statistique Canada, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Femmes victimes de violence conjugale selon l'âge, N.-B., 2009

<18	5
18 to 24	68
25 to 29	77
30 to 34	108
35 to 39	100
40 to 44	92
45 to 49	48
50 to 54	30
55 to 59	27
60 to 64	19
65 ans et plus	13
Total	588

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme DUC2 fondé sur l'affaire, en date de janvier 2012

Destination après le séjour dans une maison de transition du N.-B., 2009/10

Retour auprès de leur partenaire
146 des 755 (19%)

Vivant seule, ou avec des membres de famille /amis, ou en hébergement de deuxième étape
564 des 755 (75%)

Inconnu
45 des 755 (5%)

Source: Données rapportées par les 13 maisons de transition au ministère de Développement social, 2009/10.



Service d'approche en matière de prévention de la violence, N.-B., 2010/11

Les 12 travailleuses d'approche en matière de prévention de la violence en poste en 2010/11 ont aidé 918 personnes*. Les travailleuses ont été en contact à plusieurs reprises avec bon nombre de ces personnes : en fait, elles ont eu 2 429 contacts avec elles. Le rôle des travailleuses d'approche est d'aider ces personnes à obtenir des services dans la communauté, leur fournir de l'aide et de l'information et accroître la sensibilisation à l'égard de la violence familiale dans la communauté.

La grande majorité des personnes qui consultent les travailleuses d'approche étaient des femmes (96%). Les 38 hommes qui ont fait appel au service étaient des victimes ou des amis /parents de femmes victimes de violence.

La moitié des client-e-s (50%) étaient âgé-e-s entre 30 et 49 ans. Un autre 8% étaient des adolescent-e-s et 5% des aîné-e-s. La majorité (63%) avait des enfants. 13 étaient enceintes.

Plusieurs client-e-s ont rapporté avoir été victime de plus d'un type de violence. La grande majorité ont mentionné l'abus verbal, émotionnel et psychologique (717) ; la moitié, la violence physique (404) ; et un nombre important, l'agression sexuelle (136) ou l'abus financier (292). Lors de rencontres subséquentes, certain-e-s ont divulgué des formes de violence non mentionnées auparavant : 165 déclarations additionnelles de violence physique, 280 d'abus verbal, émotionnel et psychologique et 76 d'agression sexuelle.

Des renseignements sur 712 abuseurs ont été obtenus :
38% étaient des partenaires actuels (conjoint légal, 19% ; conjoint de fait, 14% ; petit ami, 6%)
46% étaient des anciens partenaires (conjoint légal, 22% ; conjoint de fait, 19% ; petit ami, 5%)
16% étaient connu par un autre type de relation.

Les travailleuses d'approche ont fait plus de 7 800 interventions (fournir des renseignements, offrir un soutien émotionnel, orienter vers des services, accompagner, aider à la planification de la sécurité, intervenir en période de crise).

* Depuis 2010, des travailleuses ont été ajoutées dans les régions de Bathurst et du comté de Charlotte, pour un total de 14 en 2012.

Source: Direction des questions féminines, Bureau du Conseil exécutif.

9.2 Sondage attitudinal à propos de la violence faite aux femmes, 2002 et 2009

In 2009: Échantillon de 594 personnes au Nouveau-Brunswick de 18 ans et plus :	In 2002: Échantillon de 458 personnes au Nouveau-Brunswick de 18 ans et plus :
23% des femmes et 34% des hommes croient que “La violence faite aux femmes arrive souvent parce que les femmes l’ont cherché en faisant des remarques et en critiquant leur partenaire.”	20% des femmes et 31% des hommes croient que “La violence faite aux femmes arrive souvent parce que les femmes l’ont cherché en faisant des remarques et en critiquant leur partenaire.”
27% ne voient pas comme un crime le fait qu’un mari viole sa conjointe. - 65 ans et plus 49% - Francophones 48% - Anglophones 21% - Région rurale 32% - Région urbaine 20%	35% ne voient pas comme un crime le fait qu’un mari viole sa conjointe.
42% ne voient pas comme un crime le fait qu’un homme gifle sa petite amie parce qu’elle a flirté avec un autre homme. - 65 ans et plus 57% - Francophones 74% - Anglophones 33% - Région du Nord 70% - Autres régions 30% - 43%	48% ne voient pas comme un crime le fait qu’un homme gifle sa petite amie parce qu’elle a flirté avec un autre homme.
53% ne voient pas comme un crime le fait qu’un mari gifle sa femme après s’être disputé avec elle. - 65 ans et plus 74% - Francophones 63% - Région rurale 57% - Région du Nord 71%	59% ne voient pas comme un crime le fait qu’un mari gifle sa femme après s’être disputé avec elle.
72% ne voient pas comme un crime le fait qu’un père gifle sa fille de 6 ans au visage parce qu’elle a cassé un vase. - Hommes 77% - Femmes 68% - Francophones 83% - Anglophones 69% - Région de l’Est 68% - Région du Nord 82%	79% ne voient pas comme un crime le fait qu’un père gifle sa fille de 6 ans au visage parce qu’elle a cassé un vase.e.

Nota: Sondage téléphonique auprès d’un échantillon aléatoire proportionnel de la population de 18 ans et plus. Le sondage révèle aucun écart attitudinal important entre les sexes dans les résultats sauf indication contraire.

Source: Sondage attitudinal à propos de la violence faite aux femmes, Centre de recherche Decima (2002) & Rapport de recherche de Harris/Décima présenté au Bureau du conseil exécutif (2009).



Sondage attitudinal à propos de la violence faite aux femmes

En 2009, plus d'une femme sur cinq et un homme sur trois étaient d'avis que la femme violentée provoque la violence de leur partenaire en faisant des remarques et en le critiquant. Il s'agit d'une hausse par rapport aux résultats en 2002 quand le même sondage a été effectué.

Lorsque quatre scénarios violents, dont une agression sexuelle et un abus d'enfant, leurs ont été présentés, un nombre de répondants étaient d'avis qu'il ne s'agissait pas de crimes. On note une légère amélioration sur ce plan par rapport au même sondage en 2002. Aucun écart important entre les sexes n'a été noté dans trois des cas présentés mais le sondage révèle des différences selon l'âge, la langue maternelle et la région des répondants.



9.3 Crimes sexuels selon l'âge et le sexe des victimes, N.-B., 2009

Âge	Agression sexuelle - niveaux 1 à 3		Autres infractions d'ordre sexuelle*		Total		GRAND TOTAL
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
< 12	87	32	51	24	138	56	194
12 à 17	193	36	77	22	270	58	328
18 à 24	73	13	5	1	78	14	92
25 à 29	26	4	2	-	28	4	32
30 à 34	16	1	2	1	18	2	20
35 à 39	18	2	-	-	18	2	20
40 à 44	16	2	2	-	18	2	20
45 à 49	22	2	1	-	23	2	25
50 à 54	9	1	-	-	9	1	10
55 à 59	6	2	-	-	6	2	8
60 à 64	1	-	-	-	1	-	1
65 et plus	5	1	1	-	6	1	7
	472	96	141	48	613	144	757

Nota: Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire.

* Les autres infractions d'ordre sexuelle comprennent des infractions à l'égard d'enfants ainsi que divers infractions à l'égard d'adultes.

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, en date de janvier 2012.

En 2009 au Nouveau-Brunswick, 568 agressions sexuelles (de niveaux 1 à 3) ont été rapportées à la police. La victime était un-e enfant dans 61% des cas (de moins de 12 ans dans 21% des cas) ; la victime était une fille dans 49% des cas (280), et un garçon dans 12% des cas (68). La victime était de sexe féminin (tous âges confondus) dans 83% des cas (472).



Crimes sexuels selon l'âge

Mis à part les agressions sexuelles, la police du N.-B. a reçu des rapports portant sur 189 victimes de d'autres infractions d'ordre sexuel en violation du Code criminel en 2009, surtout des infractions à des sections du Code protégeant les enfants ou les personnes ayant des handicaps, dont le contact sexuel avec un mineur, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle et l'inceste :

141 victimes étaient de sexe féminin et 48 de sexe masculin (75% féminin)

174 étaient des enfants (92% enfants), dont 128 filles (68%) et 46 garçons (24%).

Quand tous les crimes d'ordre sexuel sont inclus, la police a reçu des rapports sur un total 757 crimes sexuels au N.-B. en 2009. La victime était :

Une fille/femmes dans 613 cas, et un garçon/homme dans 144 cas (81% de toutes les victimes sont de sexe féminin).

Un enfant dans 522 cas et un adulte de 18 ou plus dans 235 cas (69% de toutes les victimes sont des enfants)

Une fille dans 408 cas (54% de toutes les victimes sont des filles de moins de 18 ans)

La majorité des agressions sexuelles ne sont jamais rapportées à la police. Des sondages nationaux ont démontré que les victimes d'agression sexuelle sont bien moins susceptibles de rapporter ce crime à la police que les victimes de d'autres types de crimes violents.

Il est probable que l'obligation de rapporter tout soupçon d'abus sexuel ou d'exploitation d'un enfant a un impact sur le nombre de rapports.

N.B., 2009

Si on représente toutes les victimes d'agression sexuelle comme 100 personnes,

61 sont des enfants (49 filles & 12 garçons)

34 sont des femmes adultes (18 & plus)

5 sont des hommes adultes (18 & plus)

Les agressions sexuelles selon certains hôpitaux du N.-B., 2010

Nombre de patient-e-s se présentant aux hôpitaux pour cause d'agression sexuelle*:

Moncton City Hospital, 65 (y compris 4 où l'agression était reliée à de la violence conjugale)

Dr. Everett Chalmers Hospital, 32

Saint John Regional Hospital, 44

On retrouve des Infirmières examinatrices des victimes d'agression sexuelle (IEVAS) dans quelques hôpitaux du N.-B. Elles sont des infirmières ayant une formation additionnelle pour traiter ces victimes.

Dans un des hôpitaux, les données sont disponibles selon l'âge : près de 44% des patient-e-s s'y présentant pour cause d'agression sexuelle avaient moins de 16 ans. Dans un autre hôpital où les données permettent de déterminer si les patient-e-s sont adultes ou « un cas pédiatrique », (d'ordinaire signifiant pré puberté), près de 30% des cas d'agression sexuelle sont dits pédiatriques.

* Ce chiffre peut ne pas comprendre les cas où une personne se présente pour une autre raison mais qui dévoile plus tard qu'elle a été agressée sexuellement. Ces cas n'ont pas tous nécessairement été vus par les infirmières spécialisées.

Source: communication avec les services d'Infirmières examinatrices des victimes d'agression sexuelle.

9.4 Taux d'agression sexuelle pour 100 000 habitants selon les cas signalés à la police, N.-B. et Canada, 1983 – 2010

	1983	1989	1993	1999	2005	2009	2010
N.-B.	26	119	173	103	72	76	78
Canada	47	98	121	78	73	61	65

Nota: Comprend des agressions contre les hommes et les femmes, les enfants et les adultes.

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité.

Le taux d'agressions sexuelles signalées à la police au Nouveau-Brunswick est plus élevé que la moyenne nationale à chaque année presque sans exception depuis la fin des années 1980. En 2010, 585 cas ont été signalés au N.-B., donnant un taux de 78 agressions sexuelles pour 100 000 de population, comparativement à 65 pour 100 000 en moyenne au Canada. En 2009, la police avait dénombré 572 agressions sexuelles au N.-B.

Presque tous les cas d'agressions sexuelles – 582 des 585 incidents – ont été classés de catégorie 1, le moins grave des trois niveaux dans le Code criminel. Les trois autres cas étaient des affaires de niveau 2, agression sexuelle armée, menaces ou infliction de lésions corporelles.



Taux d'agression sexuelle pour 100 000 de population, certaines régions policières du N.-B.

2010

Saint John 151
N.-B. 78

2008

Fredericton 91
Saint John 141
GRC Codiac 65
N.-B. 77

2006

Fredericton 74
Saint John 108
GRC Codiac 47
N.-B. 67

2003

Fredericton 89
Saint John 117
GRC Codiac 78
N.-B. 86

2001

Fredericton 117
Saint John 242
GRC Codiac 100
N.-B. 113

1993

Fredericton 165
Saint John 227
Moncton 219
N.-B. 173

1989

Fredericton 77
Saint John 238
Moncton 141
N.-B. 119

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité, données commandées.

CANADA

% des victimes de crimes violents dans la dernière année qui l'ont rapporté à la police, 2009

Victimes d'agression sexuelle 12%
Victimes de voies de fait 34%
Victimes de vol qualifié 43%

Source: Statistique Canada, l'Enquête sociale générale 2009.

CANADA

Lien entre l'accusé et la victime d'agression sexuelle, 2009

Simple connaissance * - 46% des cas

Membres de la famille autre qu'un partenaire intime ** - 24% des cas

Étrangers - 18% des cas

Petit ami ou conjoint actuel ou un ex-conjoint - 13% des cas

* comprend amis, voisins, symbole d'autorité et relation d'affaire.

** comprend frère, soeur et parents.

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité, 2009.

9.5 Pourcentage d'agressions sexuelles ayant mené à des accusations, N.-B. et Canada, 1983 – 2009

	1983	1987	1993	1999	2005	2006	2007	2008	2009
N.-B.	45%	46%	45%	38%	34%	38%	44%	44%	48%
Canada	42%	48%	53%	45%	41%	43%	43%	44%	43%

Nota: comprend les agressions contre les hommes et les femmes, les enfants et les adultes. Les données de l'année précédente sont révisées lors de l'édition subséquente.

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité.

Près de la moitié des agressions sexuelles signalées aboutissent à des accusations, au Nouveau-Brunswick comme au Canada. Des 559 agressions sexuelles portées à l'attention de la police au N.-B. en 2009, 48% ont donné lieu à des accusations, un meilleur taux qu'au niveau national (43%).

Un plus grand pourcentage des poursuites pour agression sexuelle mène à une condamnation au N.-B. que la moyenne nationale. Contrairement à ce qui se fait dans la plupart des provinces, les procureurs de la Couronne au N.-B. doivent approuver la mise en accusation.

Variations régionales dans les % des cas rapportés d'agression sexuelle qui ont mené au dépôt d'accusations, N.-B., 2008

N.-B. 43% ont donné lieu à des accusations (248 de 572)

Saint John (ville) 13% (13 de 98)

Fredericton (police municipale) 29% (14 de 49)

Moncton (GRC Régionale Codiac) 54% (37 de 68)

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité, données commandées.

Taux de condamnation des adultes accusés d'agression sexuelle, N.-B. et Canada

2009/10

N.-B. : 56%

(179 charges, 100 guilty, 14 acquitted, 62 stay/withdrawn)

Canada: 25%

(8,917 charges, 2,245 guilty, 688 acquitted, 5,763 stay/withdrawn)

2008/09

N.-B. : 50%

Canada: 27%

2001/02

N.-B. : 56%

Canada: 28%

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes.



9.6 Peines infligées aux adultes condamnés pour agression sexuelle et autres crimes violents, N.-B., 2009/10

Accusation/ peine	Emprisonnement	Peine conditionnelle	Période de probation	Amende	Action en restitution	Peine autre	Nombre total de cas
Agression sexuelle	49% (32)	14% (9)	47% (31)	23% (15)	2% (1)	50% (33)	100% (66)
Autres infractions contre la personne	26% (281)	9% (93)	61% (660)	34% (363)	0.2% (2)	63% (683)	100% (1,085)

Nota:

- Une cause peut donner lieu à plus d'une peine. Il se peut donc que la somme des peines / le pourcentage ne corresponde pas au « Total des causes avec condamnation »/100%.
- Le chiffre en parenthèses est le nombre de ce type de peines imposé en 2009/10.
- La peine conditionnelle, une option depuis 1996 seulement, permet aux contrevenants de purger leur peine dans la communauté sous supervision.
- La catégorie « autres infractions contre la personne » comprend l'homicide, la tentative de meurtre, le vol qualifié, les voies de fait, les autres infractions d'ordre sexuel, le harcèlement criminel et proférer des menaces.
- La catégorie « autres peines » comprend la libération inconditionnelle ou sous condition et condamnation avec sursis.

Source: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, Adult Criminal Court Survey.

Les adultes condamnés pour des agressions sexuelles se voient frappés de peines différentes que ceux condamnés pour d'autres types de crimes violents, au Nouveau-Brunswick comme au Canada. Plus d'adultes condamnés pour agression sexuelle au Nouveau-Brunswick en 2009/10 ont écopé d'une peine conditionnelle, que ceux condamnés pour d'autres infractions contre la personne. Au niveau canadien, l'usage de la peine conditionnelle – une option qui ne devait pas servir pour les infractions contre la personne – est moins fréquent qu'au N.-B. dans les cas d'agression sexuelle.

CANADA

Les peines prononcées contre les adultes pour agression sexuelle et pour d'autres crimes de violence, 2009/10

Dans les 1 723 jugements pour agression sexuelle :

12% des cas ont eu une peine conditionnelle
55% des cas ont écopé d'une peine de prison

Dans les 48 496 jugements pour d'autres crimes violents:

5% des cas ont eu une peine conditionnelle
31% des cas ont écopé d'une peine de prison

Note: Les données sur les peines conditionnelles au Québec ne sont pas disponibles.

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes.

9.7 Incidents de mauvais traitements, de négligence et d'auto négligence des personnes âgées signalés aux Services de protection des adultes, N.B., 1998/99 – 2010/11

Nombre d'incidents signalés		
Année	Femmes de 65 ans et plus	Hommes de 65 ans et plus
2010/11	514	275
2009/10	417	261
2008/09	319	244
2007/08	315	192
2006/07	248	149
2005/06	179	81
2004/05	152	87
2003/04	158	99
2002/03	139	100
2001/02	139	96
2000/01	131	85
1998/99	126	95

Note: Les données disponibles des Services de protection des adultes ne permettent pas de faire une distinction entre la négligence et l'auto négligence.

Source: Ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick, Services aux adultes handicapés et aux personnes âgées.

Plus de six sur 10 (62%) des personnes âgées souffrant de mauvais traitements, de négligence ou d'auto négligence signalés aux Services de protection des adultes sont des femmes (les femmes sont 55% de la population de ce groupe d'âge). Le nombre de cas signalés a augmenté de façon importante depuis 1998 : 514 femmes et 275 hommes ont été identifiés en 2010/11, comparativement à 126 et 95 en 1998.

Les données sur la criminalité nationale révèlent que les femmes âgées bien plus souvent que les hommes âgés sont victimes d'abus aux mains d'un membre de la famille, souvent leur conjoint actuel ou un ex-conjoint, mais presque aussi souvent par un enfant adulte. Les hommes âgés victimes d'abus l'étaient le plus souvent aux mains d'un enfant adulte. Dans la minorité de cas où des blessures physiques ont été infligées, elles étaient de nature peu grave.

Entre 2000 et 2009 au Canada, 160 personnes âgées sont mortes dans un homicide dans la famille, qui représente 10% de tous les homicides de nature familiale. Les femmes âgées sont plus susceptibles d'être tuées par leur conjoint (41%) ou leur fils (36%), alors que la majorité des hommes âgés qui sont tués le sont par leur fils (72%).



CANADA

Victimes de 65 ans et plus de la violence familiale, 2009 (taux pour 100 000 de population)

Nombre de crimes violents signalés à la police où l'accusé est un membre de la famille et la victime âgée de 65 ans ou plus

1 467 femmes victimes (59 par 100 000 de population)
960 hommes victimes (48)

Le membre accusé de la famille était...

Le conjoint ou ex conjoint	466 femmes victimes; 214 hommes victimes
L'enfant	461 femmes victimes; 324 hommes victimes
La famille étendue	253 femmes victimes; 190 hommes victimes
Le frère ou la soeur	156 femmes victimes; 114 hommes victimes
Le père ou la mère	131 femmes victimes; 118 hommes victimes

Crimes violents perpétrés dans la famille, selon l'accusation

Voie de fait simple	774 femmes victimes (31 par 100 000 de population) 510 hommes victimes (25)
Menace	304 femmes victimes (12) 216 hommes victimes (11)
Voie de fait majeure	163 femmes victimes (7) 141 hommes victimes (7)
Harcèlement criminel	79 femmes victimes (3) 24 hommes victimes (1)
Extorsion	7 femmes victimes 11 hommes victimes
Homicide/tentative de meurtre	10 femmes victimes 8 hommes victimes
Agression sexuelle	24 femmes victimes 1 homme victime
Vol qualifié	12 femmes victimes 8 hommes victimes

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondée sur l'affaire.

Le saviez-vous ?

L'abus des aînés n'est pas toujours identifié ni signalé.

La Loi sur les services à la famille de la province permet des interventions lors de mauvais traitements et de négligence définis comme une violence physique ou sexuelle, le défaut de nourrir la personne adéquatement ou de lui procurer des soins médicaux, l'auto négligence et l'exploitation financière. L'exploitation financière n'est pas reconnue comme forme de mauvais traitement. Le Ministère traite de l'exploitation financière uniquement si elle est accompagnée de négligence ou de violence physique, psychologique ou sexuelle.

Si des services sont requis et que la capacité mentale d'un client ne lui permet pas de le reconnaître et d'accepter ces services, le ministère peut demander au tribunal de lui accorder l'autorisation légale de protéger les personnes vulnérables. Certains cas rapportés peuvent impliquer une personne mentalement capable qui peut accepter ou refuser les services offerts.